



# BUDGET DE DÉPENSES 2013-2014

Crédits des ministères  
et organismes

UN  
**QUÉBEC**  
**POUR TOUS**

Québec 





# BUDGET DE DÉPENSES 2013-2014

Crédits des ministères  
et organismes

pour l'année financière se terminant le  
31 mars 2014

Déposé à l'Assemblée nationale conformément  
aux articles 45 et 47 de la  
Loi sur l'administration publique (chapitre A-6.01)  
par monsieur Stéphane Bédard,  
ministre responsable de l'Administration gouvernementale  
et président du Conseil du trésor

**Budget de dépenses 2013-2014**

Crédits des ministères et organismes

Dépôt légal - Décembre 2012

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISSN 1498-5233 (imprimé)

ISSN 1929-1167 (en ligne)

ISBN 978-2-550-66568-7 (imprimé)

ISBN 978-2-550-66569-4 (en ligne)

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

### NOTES EXPLICATIVES

1. Objet du Budget de dépenses et des crédits .....	7
2. Contenu du volume crédits des ministères et organismes du Budget de dépenses 2013-2014 .....	7
3. Modifications à la structure des portefeuilles et des programmes .....	9
4. Termes apparaissant au Budget de dépenses 2013-2014 et modalités régissant les crédits.....	11
5. Définition des supercatégories .....	14
6. Définition des catégories .....	15

### SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES ET DES CRÉDITS

Budget de dépenses.....	19
Conciliation entre le budget de dépenses et les crédits .....	20
Sommaire des crédits.....	21
Sommaire des crédits à voter pour des dépenses imputables à l'exercice financier 2014-2015.....	22
Sommaire des crédits 2013-2014 pouvant être reportés en 2014-2015.....	23
Programmes faisant l'objet d'un crédit au net .....	24

## CRÉDITS PAR PORTEFEUILLES

Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire .....	27
Agriculture, Pêcheries et Alimentation .....	39
Conseil du trésor et Administration gouvernementale .....	45
Conseil exécutif .....	55
Culture et Communications .....	69
Développement durable, Environnement, Faune et Parcs .....	75
Éducation, Loisir et Sport .....	81
Emploi et Solidarité sociale .....	91
Enseignement supérieur, Recherche, Science et Technologie .....	101
Famille .....	115
Finances et Économie .....	123
Immigration et Communautés culturelles .....	135
Justice .....	141
Relations internationales, Francophonie et Commerce extérieur .....	153
Ressources naturelles .....	157
Santé et Services sociaux .....	163
Sécurité publique .....	175
Transports .....	185
Travail .....	191

---

**NOTES  
EXPLICATIVES**

---



## 1. OBJET DU BUDGET DE DÉPENSES ET DES CRÉDITS

Le Budget de dépenses 2013-2014 est déposé à l'Assemblée nationale dans le but de faire autoriser les crédits requis au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2014. Les crédits portent sur les dépenses et les investissements dont les paiements grèvent le fonds général du fonds consolidé du revenu. Selon l'un des fondements de notre système parlementaire, les revenus perçus par le gouvernement sont versés au fonds consolidé du revenu et aucune somme ne peut y être prélevée sans le consentement des parlementaires.

De façon à présenter toute l'information pertinente aux parlementaires, le volume **Crédits des ministères et organismes**, présente non seulement les crédits soumis au vote de l'Assemblée nationale mais aussi les crédits permanents octroyés en vertu de lois particulières ainsi que les crédits déjà votés en vertu des lois sur les crédits adoptées antérieurement. L'ensemble de ces crédits permet de pourvoir au paiement des dépenses et des investissements prévus au Budget de dépenses 2013-2014.

## 2. CONTENU DU VOLUME CRÉDITS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES DU BUDGET DE DÉPENSES 2013-2014

Le volume **Crédits des ministères et organismes** présente deux sections. La première est consacrée au sommaire du budget de dépenses ainsi que des crédits des ministères et organismes et la seconde présente, pour chacun des portefeuilles ministériels, les crédits et les dépenses.

### PREMIÈRE SECTION : SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES ET DES CRÉDITS

Cette section présente l'information budgétaire de chacun des portefeuilles ministériels incluant l'Assemblée nationale et les personnes qu'elle désigne dont l'information est contenue au volume **Crédits et plans de dépenses et d'investissements de l'Assemblée nationale et des personnes désignées**.

La section est composée de tableaux résumant, par portefeuilles et au total, les dépenses et les crédits selon différentes composantes, à savoir :

- Le tableau « Budget de dépenses » comparant le budget de dépenses 2013-2014 à la dépense probable 2012-2013;
- Le tableau « Conciliation entre le budget de dépenses et les crédits » faisant le lien entre le budget de dépenses et les crédits;
- Le tableau « Sommaire des crédits » présentant la répartition des crédits selon leur mode d'autorisation, à savoir les crédits qui seront à voter par l'Assemblée nationale, les crédits permanents ainsi que les crédits déjà votés;
- Le tableau « Sommaire des crédits à voter pour des dépenses imputables à l'exercice financier 2014-2015 » présentant, par portefeuilles et par programmes, les crédits portant sur une période de plus d'un an. La ventilation par éléments de programmes et supercatégories de même que l'objet de ces crédits sont fournis à la suite de la présentation des programmes de chacun des portefeuilles concernés;
- Le tableau « Sommaire des crédits 2013-2014 pouvant être reportés en 2014-2015 » précisant, par portefeuilles, le montant maximal de crédits pouvant être reporté s'il y a un solde non utilisé en fin d'exercice et si les conditions apparaissant à ce volume sont respectées. Les conditions s'appliquant aux crédits reportés sont précisées, s'il y a lieu, au bas des tableaux des crédits de chacun des programmes;

- Le tableau « Programmes faisant l'objet d'un crédit au net » énumérant les programmes pour lesquels un crédit au net est prévu. À la suite de la présentation de chacun des portefeuilles concernés, les modalités d'application de chacun des crédits au net sont précisées.

## DEUXIÈME SECTION : CRÉDITS PAR PORTEFEUILLES

Cette section présente, pour chacun des portefeuilles, les budgets de dépenses et d'investissements ainsi que les crédits prévus en 2013-2014 comparés à ceux de l'exercice précédent. De façon plus précise, la section se compose des éléments suivants :

- Un tableau sommaire présentant, par programmes, la conciliation entre les dépenses et les crédits du portefeuille, en distinguant les crédits permanents, reportés et déjà votés de ceux à voter. Un tableau complémentaire ventile les budgets de dépenses et d'investissements selon les différentes supercatégories.
  - Pour chaque programme, un tableau sommaire présentant, par éléments, la conciliation entre les dépenses et les crédits, distinguant ces crédits selon leur nature. Une courte description précisant les objets du programme est également présentée;
  - Un tableau complémentaire présentant, pour chaque élément, la ventilation par supercatégories des budgets de dépenses et d'investissements;
  - L'utilisation d'un crédit au net ainsi que d'un crédit portant sur une période de plus d'un an est, le cas échéant, spécifiée. Sont également précisées, si applicables, les règles régissant le transfert de crédits à partir d'une provision de même que les conditions se rapportant à un programme concernant le report du crédit ainsi que celles prévoyant que lorsqu'un montant est retourné à un crédit, ce dernier peut être utilisé à nouveau.
- Un tableau « Crédits de transfert » présentant, pour chacun des programmes, les dépenses prévues à la supercatégorie « Transfert » ventilées par projets. L'ensemble de ces dépenses est également réparti par bénéficiaires et par catégories de dépenses.

Cette section peut également inclure, lorsque cela s'applique, les tableaux suivants :

- Un tableau « Crédit au net » indiquant, pour chaque programme pour lequel un crédit au net est prévu, les prévisions des dépenses du programme concerné et des revenus associés au crédit au net ainsi que les modalités d'application;
- Un tableau « Crédits à voter pour des dépenses imputables à l'exercice financier 2014-2015 » précisant, par programmes et par éléments, les crédits à voter en 2013-2014 pour des dépenses prévues en 2014-2015;
- Un tableau « Crédits affectés à un fonds spécial » précisant, pour chacun des programmes, les crédits affectés à chaque fonds spécial. L'ensemble de ces crédits est également réparti par catégories de dépenses.

### 3. MODIFICATIONS À LA STRUCTURE DES PORTEFEUILLES ET DES PROGRAMMES

La structure de présentation du Budget de dépenses 2013-2014 reflète la structure de programmes qui découle de la composition du Conseil des ministres annoncée le 19 septembre 2012. Cette section décrit les principales modifications apportées aux structures de programmes par rapport à celle en vigueur au cours de l'exercice 2012-2013. Un signe (+) indique l'ajout alors qu'un signe (-) signifie le retrait d'une responsabilité.

#### AFFAIRES MUNICIPALES, RÉGIONS ET OCCUPATION DU TERRITOIRE

- (-) Le programme Promotion et développement de la métropole se retrouve maintenant au portefeuille « Conseil exécutif ».

#### CONSEIL EXÉCUTIF

- (+) Le programme Promotion et développement de la région métropolitaine a été transféré en provenance du portefeuille « Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire ».
- (+) Le programme Promotion et développement de la Capitale-Nationale provient du portefeuille « Développement économique, Innovation et Exportation ».

#### CULTURE ET COMMUNICATIONS

- (-) Le programme Charte de la langue française a été retiré au bénéfice du portefeuille « Immigration et Communautés culturelles ».
- (-) Le programme Condition féminine a été transféré au portefeuille « Emploi et Solidarité sociale ».

#### DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT, FAUNE ET PARCS

- (+) L'élément Protection et mise en valeur de la ressource faunique provient du portefeuille « Ressources naturelles ».

#### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, INNOVATION ET EXPORTATION

Abolition du portefeuille.

- (-) Les activités concernant la recherche, la science et la technologie ont été transférées au portefeuille « Enseignement supérieur, Recherche, Science et Technologie ».
- (-) Les activités reliées au commerce extérieur ont été transférées au portefeuille « Relations internationales, Francophonie et Commerce extérieur ».
- (-) Les responsabilités relatives au développement économique se retrouvent maintenant au portefeuille « Finances et Économie ».
- (-) Le programme Promotion et développement de la Capitale-Nationale a été retiré au bénéfice du portefeuille « Conseil exécutif ».

## **ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT**

- (-) Les responsabilités concernant l'enseignement supérieur se retrouvent maintenant au portefeuille « Enseignement supérieur, Recherche, Science et Technologie ».

## **EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE**

- (+) Le programme Condition féminine provient du portefeuille « Culture et Communications ».

## **ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE, SCIENCE ET TECHNOLOGIE**

Création du portefeuille.

- (+) Les responsabilités relatives à l'enseignement supérieur proviennent du portefeuille « Éducation, Loisir et Sport ».
- (+) Les activités concernant la recherche, la science et la technologie ont été transférées du portefeuille « Développement économique, Innovation et Exportation ».

## **FAMILLE**

- (-) Les programmes Condition des aînés et Curateur public ont été retirés au bénéfice du portefeuille « Santé et Services sociaux ».

## **FINANCES ET ÉCONOMIE**

- (+) Les responsabilités du développement économique proviennent du portefeuille « Développement économique, Innovation et Exportation ».
- (+) Intégration du portefeuille « Tourisme ».

## **IMMIGRATION ET COMMUNAUTÉS CULTURELLES**

- (+) Le programme relatif à la Charte de la langue française a été transféré du portefeuille « Culture et Communications ».

## **RELATIONS INTERNATIONALES, FRANCOPHONIE ET COMMERCE EXTÉRIEUR**

- (+) Les activités reliées au commerce extérieur proviennent du portefeuille « Développement économique, Innovation et Exportation ».

## **RESSOURCES NATURELLES**

- (-) Les responsabilités concernant la faune ont été retirées au bénéfice du portefeuille « Développement durable, Environnement, Faune et Parcs ».

## **SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX**

- (+) Les programmes Condition des aînés et Curateur public proviennent du portefeuille « Famille ».

## **TOURISME**

Abolition du portefeuille.

(-) Le portefeuille « Tourisme » se retrouve maintenant au portefeuille « Finances et Économie ».

## **AUTRES MODIFICATIONS À LA STRUCTURE DE PROGRAMMES**

La structure de présentation du Budget de dépenses 2013-2014 incorpore également d'autres modifications de nature administrative, des changements de dénomination ainsi que des ajouts, subdivisions ou fusions de programmes ou d'éléments de programmes à divers portefeuilles.

Le cas échéant, les données comparatives 2012-2013 ont été reclassées pour en assurer la cohérence.

## **4. TERMES APPARAISSANT AU BUDGET DE DÉPENSES 2013-2014 ET MODALITÉS RÉGISSANT LES CRÉDITS**

### **BUDGET DE DÉPENSES**

Le budget de dépenses représente la prévision de dépenses à être soumise à l'Assemblée nationale pour un exercice financier.

Le budget de dépenses regroupe les dépenses prévues pour les supercatégories « Rémunération », « Fonctionnement », « Service de la dette », « Affectation à un fonds spécial », « Transfert » et « Créances douteuses et autres provisions ».

### **BUDGET D'INVESTISSEMENTS OU INVESTISSEMENTS**

Le budget d'investissements comprend les sommes prévues pour les supercatégories « Immobilisations » et « Prêts, placements, avances et autres ».

### **CRÉDITS OU CRÉDITS TOTAUX**

Les crédits représentent les sommes requises pour un programme afin de pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget de dépenses ainsi que des sommes prévues au budget d'investissements. Ces crédits autorisent le gouvernement à prélever sur le fonds général du fonds consolidé du revenu un montant maximal par programmes pour le paiement des dépenses et des investissements de l'exercice.

### **CRÉDITS À VOTER**

Les crédits à voter correspondent à la portion des dépenses et des investissements prévus pour un exercice financier et qui ne sont pas pourvus par des lois déjà sanctionnées. Ainsi, les crédits permanents, les crédits déjà votés ainsi que les crédits reportés sont soustraits du total des crédits d'un programme afin de déterminer le crédit à voter.

L'Assemblée nationale vote les crédits par programmes de telle sorte qu'il n'est pas possible de procéder à des réaménagements entre programmes. Le Conseil du trésor est toutefois habilité à autoriser un transfert de crédits entre programmes d'un même portefeuille dans les limites fixées aux lois sur les crédits. Pour 2013-2014, il sera proposé à l'Assemblée nationale que des transferts entre programmes d'un même portefeuille puissent être autorisés pourvu que de tels transferts n'aient pas pour effet d'augmenter ou de diminuer de plus de 10 % le montant du crédit voté d'un programme.

À l'intérieur d'un même programme et d'une même supercatégorie, les ministères peuvent modifier entre éléments, en cours d'exercice, la répartition de leurs crédits, à moins que celle-ci ne concerne la supercatégorie « Transfert » ou la catégorie « Support » de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial ».

Les virements entre supercatégories d'un même élément ou d'un même programme ainsi que les virements en provenance ou au bénéfice de la supercatégorie « Transfert » ou de la catégorie « Support » de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial » nécessitent une autorisation préalable du Conseil du trésor.

Dans la mesure où les dépenses à pourvoir sont effectuées aux mêmes fins que celles pour lesquelles une provision a été créée, les crédits affectés à une provision peuvent faire l'objet d'un transfert de crédits entre programmes ou portefeuilles après autorisation du Conseil du trésor.

Au terme de la clôture d'un exercice financier, tout solde d'un crédit alloué non entièrement utilisé après imputation des dépenses portées aux comptes de l'exercice est périmé s'il n'y a pas de conditions qui en prévoient le report.

### **CRÉDIT AU NET**

La législation permet, sous certaines conditions, que le crédit autorisé pour un programme donné puisse augmenter lorsque les revenus associés au crédit au net sont supérieurs à ceux prévus. En contrepartie, lorsque les revenus sont inférieurs à ceux prévus, le montant des dépenses imputables sur le crédit du programme doit être diminué d'autant.

Les revenus associés au crédit au net correspondent au montant de revenus minimal prévu dans les modalités d'application à partir duquel une hausse de crédit est accordée.

### **CRÉDITS COMPARATIFS OU CRÉDITS 2012-2013**

Au total, les crédits comparatifs correspondent aux crédits inscrits au Budget de dépenses 2012-2013 ajustés des variations des crédits permanents.

Pour un portefeuille donné, les crédits comparatifs peuvent être ajustés des dépenses imprévues financées en 2012-2013 par un recours au Fonds de suppléance mais qui, en raison de leur caractère récurrent, ont été ajoutées au budget 2013-2014 du portefeuille.

De plus, les crédits comparatifs reflètent les changements qui ont été apportés aux structures de portefeuilles ou de programmes pour l'exercice 2013-2014.

Dans le cas des budgets de dépenses et d'investissements, les données comparatives correspondent généralement aux données qui apparaissaient au Budget de dépenses 2012-2013, sur la base des mêmes ajustements apportés pour établir les crédits comparatifs.

### **CRÉDITS DÉJÀ VOTÉS**

Les crédits déjà votés découlent de crédits portant sur plus d'un an qui ont été votés lors d'un exercice antérieur. La Loi sur l'administration publique (chapitre A-6.01) prévoit qu'un crédit peut porter sur une période de plus d'un an, sans excéder trois ans.

## CRÉDITS PERMANENTS

Contrairement aux crédits autorisés annuellement par un vote du Parlement, les crédits permanents sont autorisés par des lois particulières et n'ont pas à être votés à chaque année. De façon générale, chacune de ces lois précise que les sommes nécessaires pour les activités visées par ces lois sont payées à même le fonds général du fonds consolidé du revenu. Les crédits permanents présentés reflètent une prévision de la dépense. Ces crédits fluctueront en cours d'exercice afin de refléter la dépense réelle.

## CRÉDITS REPORTÉS

Malgré la disposition qui prévoit qu'un crédit non utilisé après imputation des dépenses portées aux comptes de l'exercice financier devient périmé, il est possible, sous certaines conditions, de reporter à l'exercice suivant le solde du crédit non utilisé à la fin de l'exercice financier.

Pour un programme donné, les crédits qui peuvent être reportés à un exercice proviennent du solde non utilisé des crédits associés à ce même programme au terme de l'exercice précédent.

De façon générale, le solde non utilisé des crédits d'un programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits du programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

Le montant prévu de report de crédits est incorporé au budget de dépenses du programme. Ce montant ne fait pas partie du crédit à voter puisqu'il provient des crédits qui ont déjà été votés.

## DÉPENSE PROBABLE

La dépense probable reflète la prévision de dépenses totales de l'exercice qui se termine. Elle tient compte des changements qui ont été apportés aux structures de portefeuilles ou de programmes pour l'exercice financier 2013-2014.

## DÉPENSES NE NÉCESSITANT PAS DE CRÉDIT

Les dépenses ne nécessitant pas de crédit regroupent l'amortissement ainsi que la consommation de biens et de services acquis lors d'exercices antérieurs.

Ces dépenses ne nécessitent pas de crédit puisqu'elles découlent de crédits utilisés antérieurement pour l'acquisition d'immobilisations ainsi que de fournitures ou de services qui seront consommés au cours du présent ou des prochains exercices financiers.

### Amortissement

Les investissements en immobilisations, incluant ceux en ressources informationnelles, sont capitalisés. L'amortissement correspond au montant imputé à la dépense de l'exercice découlant de la répartition du coût de l'immobilisation sur sa durée de vie utile.

Au Budget de dépenses 2013-2014, les dépenses ne nécessitant pas de crédit correspondent à l'amortissement.

## ÉLÉMENT

L'élément est une subdivision plus détaillée d'un programme et sert à refléter différents champs d'intervention.

## **PORTEFEUILLE**

Un portefeuille regroupe l'ensemble des programmes d'un ministère et des organismes budgétaires sous la responsabilité d'un ministre.

## **PROGRAMME**

Un programme regroupe les crédits destinés à la mise en œuvre d'un ensemble cohérent d'activités qui concourent à la réalisation d'objectifs pour lesquels il est possible de rendre compte. Le vote des crédits par les membres de l'Assemblée nationale se fait par programmes.

## **PROVISION**

Une provision est un élément de programme pour lequel la loi sur les crédits donne au Conseil du trésor le pouvoir d'autoriser le transfert d'une partie d'un crédit entre programmes ou portefeuilles pour les objets et selon les conditions, s'il y a lieu, prévus au volume **Crédits des ministères et organismes** du Budget de dépenses.

## **5. DÉFINITION DES SUPERCATÉGORIES**

Les supercatégories regroupent les catégories utilisées par les ministères pour la comptabilisation de leurs dépenses et de leurs investissements.

### **AFFECTATION À UN FONDS SPÉCIAL**

Cette supercatégorie comprend les dépenses encourues pour un fonds spécial, assumées en tout ou en partie par le ministère ou l'organisme budgétaire qui l'administre. Elle inclut, notamment, les dépenses de rémunération, de fonctionnement et le coût du service de la dette du fonds spécial.

### **CRÉANCES DOUTEUSES ET AUTRES PROVISIONS**

Cette supercatégorie comprend les dépenses découlant des variations de la provision pour créances douteuses, de la provision pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement et de la provision pour moins-values sur les prêts, les placements et les avances.

### **FONCTIONNEMENT**

Cette supercatégorie comprend les dépenses encourues dans le cadre de la réalisation des programmes des ministères et des organismes budgétaires, à l'exclusion des dépenses de rémunération, de transfert, d'affectation à un fonds spécial, des créances douteuses et autres provisions ainsi que du service de la dette. Elle inclut notamment, le coût estimatif lié à la réévaluation et aux nouvelles obligations du gouvernement relatives à la réhabilitation de terrains contaminés, de même que l'amortissement des immobilisations.

### **IMMOBILISATIONS**

Cette supercatégorie est incluse au budget d'investissements. Elle comprend les sommes encourues pour l'acquisition, la construction, le développement et l'amélioration d'immobilisations, y compris celles relatives aux ententes de partenariat public-privé. Elle comprend également les sommes relatives aux supercatégories « Rémunération », « Fonctionnement » et « Service de la dette » lorsqu'elles sont encourues pour la réalisation d'immobilisations.

## **PRÊTS, PLACEMENTS, AVANCES ET AUTRES**

Cette supercatégorie est incluse au budget d'investissements. Elle comprend les apports de capitaux et les avances consenties aux organismes et aux entreprises du gouvernement, l'acquisition d'actions ou d'obligations d'entreprises du gouvernement ou autres, de même que les prêts consentis à des municipalités, à des organismes à but non lucratif ou à des personnes physiques ou morales du secteur privé. Les avances pour l'établissement ou le fonctionnement de fonds locaux et celles accordées aux employés du gouvernement sont également incluses dans cette supercatégorie de même que les taxes de vente payées ou à payer (TVQ, TPS/TVH) et comptabilisées lors de l'acquisition de biens et services, l'inscription de stocks et les paiements pour les frais payés d'avances.

## **RÉMUNÉRATION**

Cette supercatégorie comprend les dépenses encourues dans le cadre de la réalisation des programmes des ministères et des organismes budgétaires pour la rémunération normale, les heures supplémentaires et certaines autres indemnités versées directement par le gouvernement aux employés permanents, aux employés à temps partiel et aux occasionnels, y compris les étudiants et les saisonniers. Elle comprend également les traitements et les indemnités versés aux membres de l'Assemblée nationale, aux juges et aux membres de la Sûreté du Québec. Finalement, elle comprend les avantages sociaux et les autres contributions du gouvernement à titre d'employeur, notamment, la contribution aux régimes de retraite, au régime de rentes du Québec, au fonds des services de santé, à l'assurance-emploi et au régime québécois d'assurance parentale.

## **SERVICE DE LA DETTE**

Cette supercatégorie comprend les intérêts du service de la dette directe, l'amortissement des escomptes et primes, l'amortissement des frais reportés et des gains et pertes de change non réalisés, les dépenses de change et d'autres frais associés à la gestion de la dette. Elle comprend également les intérêts sur le compte des régimes de retraite, les intérêts au titre du régime de rentes de survivants et les intérêts au titre des congés de maladie accumulés. Enfin, elle comporte les intérêts relatifs aux ententes de partenariat public-privé signées par les ministères et les organismes budgétaires.

## **TRANSFERT**

Cette supercatégorie comprend les dépenses dont le versement est effectué dans le but de fournir aux bénéficiaires un soutien financier sous différentes formes. Ces dépenses ne constituent pour le gouvernement ni des acquisitions directes de biens et de services, ni des sommes accordées en vue d'obtenir un rendement, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un placement.

## **6. DÉFINITION DES CATÉGORIES**

Les supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial » se subdivisent selon les cinq catégories suivantes :

### **CAPITAL**

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend les transferts pour l'acquisition d'immobilisations subventionnées, incluant le remboursement du principal des emprunts contractés pour des immobilisations.

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend les affectations pour l'amortissement d'une immobilisation comptabilisée dans un fonds spécial.

## **FONCTIONNEMENT**

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend les transferts pour le fonctionnement, autre que pour la rémunération, d'organismes du gouvernement, incluant des organismes des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux.

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend les affectations pour le fonctionnement, autre que la rémunération, d'un fonds spécial.

## **INTÉRÊT**

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend les transferts pour le paiement des intérêts sur des emprunts contractés pour des immobilisations, lorsque le service de la dette d'un organisme, d'une institution ou d'un établissement bénéficiaire est assumé en tout ou en partie par le gouvernement.

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend les affectations pour les intérêts et autres frais inhérents à une dette comptabilisée dans un fonds spécial.

## **RÉMUNÉRATION**

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend les transferts pour la rémunération du personnel d'organismes du gouvernement, incluant des organismes des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux. Cette catégorie comprend également la rémunération des professionnels de la santé.

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend les affectations pour la rémunération du personnel imputées sur un fonds spécial.

## **SUPPORT**

Pour la supercatégorie « Transfert », cette catégorie comprend les transferts destinés à fournir aux bénéficiaires, un soutien financier pour des fins autres que celles mentionnées aux catégories « Transfert-Rémunération », « Transfert-Fonctionnement », « Transfert-Capital » et « Transfert-Intérêt ».

Pour la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial », cette catégorie comprend les affectations destinées à fournir, aux bénéficiaires d'un programme géré au moyen d'un fonds spécial, un soutien financier sous différentes formes mais ne constituant pas pour le gouvernement une acquisition directe de biens ou de services.

---

**SOMMAIRE DU BUDGET DE DÉPENSES  
ET DES CRÉDITS**

---



## Budget de dépenses

	2013-2014	2012-2013
	Budget de dépenses	Dépense probable
	(000 \$)	
Assemblée nationale*	119 546,8	119 128,2
Personnes désignées par l'Assemblée nationale*	82 421,8	156 699,7
Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire	1 567 672,3	1 545 550,0
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 061 891,0	1 067 235,9
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	954 524,6	826 416,8**
Conseil exécutif	551 096,2	578 403,3
Culture et Communications	630 992,4	618 145,8
Développement durable, Environnement, Faune et Parcs	273 125,7	266 787,7
Éducation, Loisir et Sport	10 205 363,9	10 022 451,5
Emploi et Solidarité sociale	4 225 167,4	4 346 546,1
Enseignement supérieur, Recherche, Science et Technologie	6 336 985,7	6 215 286,6
Famille	2 474 388,1	2 397 082,0
Finances et Économie	713 099,7	771 738,0
Immigration et Communautés culturelles	327 332,9	193 365,8**
Justice	811 512,2	805 141,1
Relations internationales, Francophonie et Commerce extérieur	121 483,6	141 219,1
Ressources naturelles	405 140,4	519 970,4
Santé et Services sociaux	31 258 258,9	30 219 232,6
Sécurité publique	1 231 298,1	1 231 104,3
Transports	709 018,5	719 391,2
Travail	30 679,8	31 103,9
Économies à réaliser par les entités consolidées subventionnées	(100 000,0)	-
Crédits périmés escomptés	(200 000,0)	(150 000,0)
<b>Dépenses de programmes</b>	<b>63 791 000,0</b>	<b>62 642 000,0</b>
Service de la dette	8 600 756,8	7 916 729,8
<b>Total</b>	<b>72 391 756,8</b>	<b>70 558 729,8</b>

\* L'information portant sur les crédits et les dépenses de ce portefeuille se retrouve dans le volume « Crédits et plans de dépenses et d'investissements de l'Assemblée nationale et des personnes désignées ».

\*\* Ce portefeuille contient une ou des provisions qui permettent des transferts de crédits à d'autres portefeuilles et les dépenses qui y sont comptabilisées en 2012-2013 tiennent compte des virements à l'un ou l'autre des portefeuilles.

## Conciliation entre le budget de dépenses et les crédits

	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits totaux 2013-2014
(000 \$)				
Assemblée nationale*	119 546,8	4 836,0	12 039,5	126 750,3
Personnes désignées par l'Assemblée nationale*	82 421,8	1 980,0	6 364,7	86 806,5
Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire	1 567 672,3	3 462,4	21 245,0	1 585 454,9
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 061 891,0	18 611,3	41 073,8	1 084 353,5
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	954 524,6	4 080,0	804 770,0	1 755 214,6
Conseil exécutif	551 096,2	812,1	2 036,1	552 320,2
Culture et Communications	634 749,2	5 967,1	6 889,8	635 671,9
Développement durable, Environnement, Faune et Parcs	273 125,7	19 049,1	70 497,9	324 574,5
Éducation, Loisir et Sport	10 205 363,9	16 478,1	8 033,3	10 196 919,1
Emploi et Solidarité sociale	4 225 167,4	1 185,3	28 515,6	4 252 497,7
Enseignement supérieur, Recherche, Science et Technologie	6 336 985,7	218,2	139 480,9	6 476 248,4
Famille	2 474 388,1	7 441,1	16 807,9	2 483 754,9
Finances et Économie	9 310 099,7	(20 599,9)	6 925,4	9 337 625,0
Immigration et Communautés culturelles	327 332,9	2 786,7	16 090,0	340 636,2
Justice	811 512,2	7 407,5	24 410,0	828 514,7
Relations internationales, Francophonie et Commerce extérieur	121 483,6	4 208,6	20 309,9	137 584,9
Ressources naturelles	405 140,4	11 305,8	53 589,7	447 424,3
Santé et Services sociaux	31 258 258,9	5 356,0	21 165,2	31 274 068,1
Sécurité publique	1 231 298,1	18 311,1	66 270,2	1 279 257,2
Transports	709 018,5	18 612,3	245 811,0	936 217,2
Travail	30 679,8	250,2	3 564,1	33 993,7
<b>Total</b>	<b>72 691 756,8</b>	<b>131 759,0</b>	<b>1 615 890,0</b>	<b>74 175 887,8</b>
<b>Autres postes affectant les dépenses</b>				
Économies à réaliser par les entités consolidées subventionnées	(100 000,0)			
Crédits périmés escomptés	(200 000,0)			
<b>Budget de dépenses</b>	<b>72 391 756,8</b>			

\* L'information portant sur les crédits et les dépenses de ce portefeuille se retrouve dans le volume « Crédits et plans de dépenses et d'investissements de l'Assemblée nationale et des personnes désignées ».

## Sommaire des crédits

	2013-2014			2012-2013	
	Crédits à voter*	Crédits permanents	Crédits reportés ou crédits déjà votés**	Crédits totaux	Crédits comparatifs
	(000 \$)				
Assemblée nationale***	-	126 750,3	-	<b>126 750,3</b>	126 022,7
Personnes désignées par l'Assemblée nationale***	47 010,6	39 795,9	-	<b>86 806,5</b>	157 279,7
Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire	1 585 445,3	9,6	-	<b>1 585 454,9</b>	2 364 977,0
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 084 343,9	9,6	-	<b>1 084 353,5</b>	1 088 283,3
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	1 404 057,5	351 157,1	-	<b>1 755 214,6</b>	2 394 820,7
Conseil exécutif	551 215,1	1 105,1	-	<b>552 320,2</b>	577 065,0
Culture et Communications	635 662,3	9,6	-	<b>635 671,9</b>	625 783,5
Développement durable, Environnement, Faune et Parcs	324 464,9	109,6	-	<b>324 574,5</b>	307 093,6
Éducation, Loisir et Sport	9 339 669,4	857 249,7	-	<b>10 196 919,1</b>	10 300 553,3
Emploi et Solidarité sociale	3 967 988,1	5 509,6	279 000,0	<b>4 252 497,7</b>	4 288 522,6
Enseignement supérieur, Recherche, Science et Technologie	6 318 195,9	158 052,5	-	<b>6 476 248,4</b>	6 440 281,3
Famille	2 283 645,3	109,6	200 000,0	<b>2 483 754,9</b>	2 423 602,6
Finances et Économie	713 253,5	8 624 371,5	-	<b>9 337 625,0</b>	9 416 962,8
Immigration et Communautés culturelles	340 626,6	9,6	-	<b>340 636,2</b>	336 455,9
Justice	642 345,1	186 169,6	-	<b>828 514,7</b>	790 292,3
Relations internationales, Francophonie et Commerce extérieur	137 475,3	109,6	-	<b>137 584,9</b>	163 371,8
Ressources naturelles	442 394,7	5 029,6	-	<b>447 424,3</b>	495 443,5
Santé et Services sociaux	18 027 804,1	13 246 264,0	-	<b>31 274 068,1</b>	30 612 015,3
Sécurité publique	1 274 809,0	4 448,2	-	<b>1 279 257,2</b>	1 260 579,7
Transports	936 079,9	137,3	-	<b>936 217,2</b>	811 224,7
Travail	33 993,0	0,7	-	<b>33 993,7</b>	32 897,8
<b>Total</b>	<b>50 090 479,5</b>	<b>23 606 408,3</b>	<b>479 000,0</b>	<b>74 175 887,8</b>	<b>75 013 529,1</b>

\* Les crédits à voter incluent, outre les montants présentés ci-dessus, ceux portant sur des dépenses imputables à l'exercice financier 2014-2015 apparaissant à la page suivante.

\*\* Ces montants incluent, conformément à la Loi n° 2 sur les crédits, 2012-2013 (2012, chapitre 7), les crédits reportés de l'exercice précédent ainsi que les crédits déjà votés pour des dépenses et des investissements imputables à l'exercice financier 2013-2014.

\*\*\* L'information portant sur les crédits et les dépenses de ce portefeuille se retrouve dans le volume « Crédits et plans de dépenses et d'investissements de l'Assemblée nationale et des personnes désignées ».

## Sommaire des crédits à voter pour des dépenses imputables à l'exercice financier 2014-2015

---

	<u>2014-2015</u>
	(000 \$)
<b>Emploi et Solidarité sociale</b>	
Programme 2 - Mesures d'aide financière	279 000,0
<b>Famille</b>	
Programme 2 - Mesures d'aide à la famille	209 600,0
<b>Total</b>	<u>488 600,0</u>

---

## Sommaire des crédits 2013-2014 pouvant être reportés en 2014-2015

	Report ne requérant pas l'autorisation du Conseil du trésor	Report requérant l'autorisation du Conseil du trésor	Total
	(000 \$)		
Assemblée nationale	-	-	-
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	1 231,0	-	1 231,0
Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire	2 279,0	31 721,1	34 000,1
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	5 231,2	-	5 231,2
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	9 804,6	-	9 804,6
Conseil exécutif	2 535,8	-	2 535,8
Culture et Communications	1 588,2	-	1 588,2
Développement durable, Environnement, Faune et Parcs	6 247,9	-	6 247,9
Éducation, Loisir et Sport	3 551,9	21 500,2	25 052,1
Emploi et Solidarité sociale	14 109,7	-	14 109,7
Enseignement supérieur, Recherche, Science et Technologie	1 660,6	17 088,4	18 749,0
Famille	1 447,1	1 116,8	2 563,9
Finances et Économie	4 034,2	-	4 034,2
Immigration et Communautés culturelles	3 384,9	-	3 384,9
Justice	13 430,7	-	13 430,7
Relations internationales, Francophonie et Commerce extérieur	2 425,7	-	2 425,7
Ressources naturelles	11 138,9	-	11 138,9
Santé et Services sociaux	5 847,9	26 676,9	32 524,8
Sécurité publique	34 171,0	-	34 171,0
Transports	14 524,1	-	14 524,1
Travail	684,1	-	684,1
<b>Total</b>	<b>139 328,5</b>	<b>98 103,4</b>	<b>237 431,9</b>

## Programmes faisant l'objet d'un crédit au net\*

---

	Page
<b>Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire</b>	
Programme 7 - Régie du logement	35
<b>Agriculture, Pêcheries et Alimentation</b>	
Programme 1 - Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	42
Programme 2 - Organismes d'État	43
<b>Développement durable, Environnement, Faune et Parcs</b>	
Programme 1 - Protection de l'environnement et gestion des parcs	79
<b>Emploi et Solidarité sociale</b>	
Programme 3 - Administration	97
<b>Immigration et Communautés culturelles</b>	
Programme 1 - Immigration, intégration et communautés culturelles	138
<b>Justice</b>	
Programme 5 - Autres organismes relevant du ministre	149
<b>Ressources naturelles</b>	
Programme 1 - Gestion des ressources naturelles	160
<b>Sécurité publique</b>	
Programme 2 - Sûreté du Québec	181

---

\* Les données concernant les crédits au net sont fonction de variations de revenus et de modalités qui sont précisées dans les pages présentant chacun des portefeuilles.

---

**CRÉDITS PAR  
PORTEFEUILLES**

---



# Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire

Programmes	Budget de dépenses 2013-2014	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2013-2014	Crédits 2012-2013
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
<b>(000 \$)</b>						
1. Développement des régions et ruralité	97 592,6	-	-	-	<b>97 592,6</b>	116 505,7
2. Modernisation des infrastructures municipales	435 751,4	-	-	-	<b>435 751,4</b>	334 153,8
3. Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	624 885,7	-	-	-	<b>624 885,7</b>	617 422,1
4. Administration générale	57 039,5	3 330,2	19 010,0		<b>72 719,3</b>	69 212,4
5. Commission municipale du Québec	2 546,7	2,2	35,0		<b>2 579,5</b>	2 582,8
6. Habitation	331 872,6	-	-		<b>331 872,6</b>	1 205 583,5
7. Régie du logement	17 983,8	130,0	2 200,0		<b>20 053,8</b>	19 516,7
	<u>1 567 672,3</u>	<u>3 462,4</u>	<u>21 245,0</u>		<b>1 585 454,9</b>	2 364 977,0
Moins : Crédits permanents					<b>9,6</b>	9,6
<b>Crédits à voter</b>					<b>1 585 445,3</b>	2 364 967,4

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2013-2014	2012-2013
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	<b>50 189,5</b>	48 876,9
Fonctionnement	<b>29 253,6</b>	25 470,1
Affectation à un fonds spécial	<b>41 095,7</b>	55 016,7
Transfert	<b>1 447 133,5</b>	1 464 766,3
<b>Total</b>	<b>1 567 672,3</b>	1 594 130,0
<hr/>		
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>20 700,0</b>	20 200,0
Prêts, placements, avances et autres	<b>545,0</b>	753 009,0
<b>Total</b>	<b>21 245,0</b>	773 209,0

## Programme 1

### Développement des régions et ruralité

Élément	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
1. Soutien au développement local et régional	97 592,6	-	-	<b>97 592,6</b>	116 505,7
<b>Crédit à voter</b>				<b>97 592,6</b>	116 505,7

Ce programme offre un soutien financier au développement local et régional. Il est constitué des enveloppes budgétaires affectées au développement régional et à l'économie sociale de même qu'au soutien à la ruralité.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>				
Affectation à un fonds spécial	41 095,7		<b>41 095,7</b>	55 016,7
Transfert	56 496,9		<b>56 496,9</b>	61 489,0
	97 592,6		<b>97 592,6</b>	116 505,7

## Programme 2

### Modernisation des infrastructures municipales

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
1. Programmes d'aide financière en lien avec le Plan québécois des infrastructures	273 934,7	-	-	<b>273 934,7</b>	165 482,4
2. Autres programmes d'aide financière aux infrastructures municipales	161 816,7	-	-	<b>161 816,7</b>	168 671,4
	435 751,4	-	-	<b>435 751,4</b>	334 153,8
<b>Crédit à voter</b>				<b>435 751,4</b>	334 153,8

Ce programme procure le financement requis pour soutenir les municipalités dans le maintien des actifs, la résorption du déficit cumulé et la mise aux normes des infrastructures municipales d'eau potable. Il procure également du financement pour des travaux similaires dans les infrastructures municipales d'eaux usées et pour les réseaux de conduites d'eau potable et des eaux usées. Il permet d'apporter un soutien financier à la construction d'infrastructures municipales ciblant le développement local et régional.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2013-2014	2012-2013
	1	2		
<b>(000 \$)</b>				
Rémunération	2 780,0	-	<b>2 780,0</b>	1 780,0
Fonctionnement	484,5	-	<b>484,5</b>	484,5
Transfert	270 670,2	161 816,7	<b>432 486,9</b>	331 889,3
	273 934,7	161 816,7	<b>435 751,4</b>	334 153,8

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Transfert ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé des crédits de transfert de ce programme peut être reporté en 2014-2015 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à la partie « Transfert ».

### Programme 3

#### Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
(000 \$)					
1. Compensations tenant lieu de taxes	331 140,9	-	-	<b>331 140,9</b>	325 285,5
2. Aide financière aux municipalités	19 896,5	-	-	<b>19 896,5</b>	18 288,3
3. Mesures financières du partenariat fiscal	273 848,3	-	-	<b>273 848,3</b>	273 848,3
	<u>624 885,7</u>	-	-	<b>624 885,7</b>	<u>617 422,1</u>
<b>Crédit à voter</b>				<b>624 885,7</b>	617 422,1

Ce programme vise à allouer aux municipalités des compensations tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement, sur ceux des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que sur ceux des gouvernements étrangers. Il permet de soutenir le regroupement volontaire de municipalités et d'accorder une aide financière au milieu municipal. Il soutient les municipalités régionales de comté, notamment pour l'aménagement du territoire. Ce programme englobe également les mesures du partenariat fiscal et financier conclu avec le monde municipal.

#### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2013-2014	2012-2013
			3		
(000 \$)					
Transfert	331 140,9	19 896,5	273 848,3	<b>624 885,7</b>	617 422,1
	<u>331 140,9</u>	<u>19 896,5</u>	<u>273 848,3</u>	<b>624 885,7</b>	<u>617 422,1</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé des crédits de transfert de ce programme peut être reporté en 2014-2015 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter.

## Programme 4 Administration générale

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
1. Direction	3 926,0	-	-	<b>3 926,0</b>	3 935,0
2. Gestion*	53 113,5	3 330,2	19 010,0	<b>68 793,3</b>	65 277,4
	57 039,5	3 330,2	19 010,0	<b>72 719,3</b>	69 212,4
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (chapitre E-18)					
Élément 1				<b>9,6</b>	9,6
<b>Crédit à voter</b>				<b>72 709,7</b>	69 202,8

Ce programme vise à allouer les ressources nécessaires au bon fonctionnement de la direction du Ministère et de l'ensemble des unités administratives afin d'assurer la gestion des différents programmes, l'élaboration et la mise en oeuvre des orientations et politiques gouvernementales touchant le milieu municipal, le traitement des plaintes ainsi que le développement de l'ensemble des régions du Québec.

\* Les sommes d'argent reçues et à recevoir en remboursement des taxes de vente payées et à payer sur des crédits « Prêts, placements, avances et autres » sont retournées à ces mêmes crédits. Ces crédits peuvent être utilisés à nouveau.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2013-2014	2012-2013
	1	2		
<b>(000 \$)</b>				
Rémunération	2 202,0	29 792,0	<b>31 994,0</b>	31 531,4
Fonctionnement	757,6	22 896,5	<b>23 654,1</b>	19 954,8
Transfert	966,4	425,0	<b>1 391,4</b>	1 391,4
	3 926,0	53 113,5	<b>57 039,5</b>	52 877,6
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	-	18 465,0	<b>18 465,0</b>	18 465,0
Prêts, placements, avances et autres	-	545,0	<b>545,0</b>	-
	-	19 010,0	<b>19 010,0</b>	18 465,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 5

### Commission municipale du Québec

Élément	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2013-2014	2012-2013
(000 \$)					
1. Commission municipale du Québec	2 546,7	2,2	35,0	<b>2 579,5</b>	2 582,8
<b>Crédit à voter</b>				<b>2 579,5</b>	2 582,8

En vertu de ce programme, la Commission municipale du Québec intervient en matière d'organisation territoriale, de régulation technique, d'enquête, de tutelle, d'administration provisoire, de médiation et d'arbitrage et de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes. Ce programme lui permet aussi d'enquêter sur le manquement d'un élu municipal au code d'éthique et de déontologie de sa municipalité.

#### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2013-2014	2012-2013
		(000 \$)		
Rémunération	1 845,0		<b>1 845,0</b>	1 845,0
Fonctionnement	701,7		<b>701,7</b>	704,6
	<u>2 546,7</u>		<b>2 546,7</b>	2 549,6
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	35,0		<b>35,0</b>	35,0
	<u>35,0</u>		<b>35,0</b>	35,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 6 Habitation

Élément	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
1. Société d'habitation du Québec*	331 872,6	-	-	<b>331 872,6</b>	1 205 583,5
<b>Crédit à voter</b>				<b>331 872,6</b>	1 205 583,5

Ce programme vise à faciliter, pour les citoyennes et les citoyens du Québec, l'accès à des conditions adéquates de logement, à favoriser un habitat et un milieu de vie de qualité et à soutenir l'amélioration continue en habitation.

\* Le budget d'investissements 2012-2013 inclut, au titre de « Prêts, placements, avances et autres », le montant requis pour l'intégration des activités de Immobilière SHQ à la Société d'habitation du Québec et pour l'application de la nouvelle norme comptable concernant les paiements de transfert.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>				
Transfert	331 872,6		<b>331 872,6</b>	452 574,5
	<u>331 872,6</u>		<b>331 872,6</b>	<u>452 574,5</u>
<b>Budget d'investissements</b>				
Prêts, placements, avances et autres	-		-	753 009,0
	<u>-</u>		-	<u>753 009,0</u>

## Programme 7

### Régie du logement

Élément	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
(000 \$)					
1. Régie du logement	17 983,8	130,0	2 200,0	<b>20 053,8</b>	19 516,7
<b>Crédit à voter*</b>				<b>20 053,8</b>	19 516,7

En vertu de ce programme, la Régie du logement dispose des ressources pour décider des litiges qui lui sont soumis par une partie au bail d'un local d'habitation, pour informer les citoyens des droits et obligations découlant d'un bail et pour favoriser la conciliation entre les locataires et les locateurs. En outre, elle veille, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements et, dans ce cas, assure la protection des droits des locataires.

\* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2013-2014	2012-2013
		(000 \$)		
Rémunération	13 570,5		<b>13 570,5</b>	13 720,5
Fonctionnement	4 413,3		<b>4 413,3</b>	4 326,2
	<u>17 983,8</u>		<b>17 983,8</b>	18 046,7
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	2 200,0		<b>2 200,0</b>	1 700,0
	<u>2 200,0</u>		<b>2 200,0</b>	1 700,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Crédit au net

	<b>2013-2014</b>	2012-2013
	<b>(000 \$)</b>	
<b>Programme 7 - Régie du logement</b>		
Dépenses du programme (excluant dépenses ne nécessitant pas de crédit)	<b>17 853,8</b>	17 816,7
Moins : Revenus associés au crédit au net	<b>2 600,0</b>	2 600,0
Crédit au net	<b>15 253,8</b>	15 216,7

Ce crédit au net, qui vise à donner suite à une entente de gestion intervenue entre le ministre responsable et le Conseil du trésor, concerne les activités de la Régie du logement dont la mission consiste à décider des litiges, à informer les locataires et les locateurs de leurs droits et obligations découlant du bail et à favoriser la conciliation entre ceux-ci. Les revenus associés à ce crédit proviennent de la tarification des activités de règlement des litiges.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 2 600 000 \$.

## Crédits affectés à un fonds spécial

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Développement des régions et ruralité</b>		
Fonds de développement régional	41 095,7	55 016,7
<b>Total du portefeuille</b>	<b>41 095,7</b>	<b>55 016,7</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Support	41 095,7	55 016,7
<b>Total du portefeuille</b>	<b>41 095,7</b>	<b>55 016,7</b>

## Crédits de transfert

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Développement des régions et ruralité</b>		
Communautés rurales branchées	2 804,3	2 000,0
Économie sociale	1 650,0	1 585,0
Fonds conjoncturel de développement	1 434,0	1 434,0
Infrastructures en entrepreneuriat collectif	1 610,0	1 000,0
Politique nationale de la ruralité	38 790,5	39 595,0
Soutien aux territoires en difficulté	3 760,0	10 000,0
Villages branchés du Québec	6 448,1	5 875,0
Total du programme 1	<b>56 496,9</b>	61 489,0
<b>Programme 2 - Modernisation des infrastructures municipales</b>		
Fonds Chantiers Canada-Québec - Grands projets	12 631,7	6 929,5
Fonds Chantiers Canada-Québec - Volets Collectivités et Grandes Villes	28 347,1	19 494,2
Fonds de stimulation de l'infrastructure	9 611,2	10 819,5
Infrastructures municipales en milieu nordique	15 440,9	15 783,1
Infrastructures Québec-Municipalités	151 572,0	85 751,7
Parachèvement des programmes en infrastructures municipales	146 045,8	152 628,3
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013	27 855,3	-
Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout	36 688,6	38 106,5
Programme d'infrastructures de loisirs	3 964,3	2 116,5
Autres crédits de transfert	330,0	260,0
Total du programme 2	<b>432 486,9</b>	331 889,3
<b>Programme 3 - Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités</b>		
Aide aux municipalités reconstituées	884,5	882,3
Compensation financière pour les équipements antipollution	4 244,4	4 328,0
Compensation tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles des gouvernements des autres provinces, des gouvernements étrangers et des organisations internationales	2 962,0	2 777,6
Compensation tenant lieu de taxes sur les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation	301 065,5	296 995,3
Compensation tenant lieu de taxes sur les immeubles du gouvernement	27 113,4	25 512,6
Mesures financières du partenariat fiscal	273 848,3	273 848,3
Mise en oeuvre du plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec	1 700,0	40,0
Programme d'aide aux municipalités régionales de comté	6 000,0	6 000,0
Soutien au déficit actuariel des régimes de retraite de la Ville de Québec	1 471,6	1 444,3
Soutien au regroupement municipal	277,2	307,8
Autres crédits de transfert	5 318,8	5 285,9
Total du programme 3	<b>624 885,7</b>	617 422,1
<b>Programme 4 - Administration générale</b>		
Autres crédits de transfert	1 391,4	1 391,4
<b>Programme 6 - Habitation</b>		
Aide à l'amélioration de l'habitat	76 119,6	78 719,2
Aide au logement social, communautaire et abordable	222 659,5	340 878,9
Appui au développement de l'industrie québécoise en habitation	465,0	465,0
Fonctionnement de la Société d'habitation du Québec	32 628,5	32 511,4
Total du programme 6	<b>331 872,6</b>	452 574,5
<b>Total du portefeuille</b>	<b>1 447 133,5</b>	1 464 766,3

**Crédits de transfert (suite)****Ventilation par bénéficiaires**

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Entreprises	23 244,4	13 461,7
Entreprises et organismes d'État	32 628,5	32 511,4
Institutions d'enseignement	6 665,3	2 381,5
Municipalités	1 043 679,0	967 422,3
Organismes à but non lucratif	167 587,5	278 221,6
Personnes	173 328,8	170 767,8
<b>Total du portefeuille</b>	<b>1 447 133,5</b>	<b>1 464 766,3</b>

**Ventilation par catégories de dépenses**

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Rémunération	20 794,0	21 061,7
Fonctionnement	7 003,2	7 312,8
Capital	457 669,2	472 450,6
Intérêt	178 011,7	142 891,2
Support	783 655,4	821 050,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>1 447 133,5</b>	<b>1 464 766,3</b>

# Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Programmes	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
1. Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	433 900,7	18 238,5	40 683,0	<b>456 345,2</b>	445 180,8
2. Organismes d'État	627 990,3	372,8	390,8	<b>628 008,3</b>	643 102,5
	<u>1 061 891,0</u>	<u>18 611,3</u>	<u>41 073,8</u>	<b>1 084 353,5</b>	<u>1 088 283,3</u>
Moins : Crédits permanents				<u>9,6</u>	<u>9,6</u>
<b>Crédits à voter</b>				<b>1 084 343,9</b>	<u>1 088 273,7</u>

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2013-2014	2012-2013
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	<b>118 339,5</b>	118 339,5
Fonctionnement	<b>74 657,7</b>	70 660,7
Transfert	<b>868 893,8</b>	878 583,7
<b>Total</b>	<b>1 061 891,0</b>	<u>1 067 583,9</u>
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>37 413,8</b>	38 578,8
Prêts, placements, avances et autres	<b>3 660,0</b>	500,0
<b>Total</b>	<b>41 073,8</b>	<u>39 078,8</u>

## Programme 1

### Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2013-2014	Crédits 2012-2013
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
(000 \$)						
1. Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires, de pêche et aquacoles	289 737,6	-		-	289 737,6	285 080,4
2. Institut de technologie agroalimentaire	20 409,4	-		-	20 409,4	20 147,2
3. Santé animale et inspection des aliments	55 036,1	-		-	55 036,1	50 786,1
4. Direction et services à la gestion*	68 717,6	18 238,5		40 683,0	91 162,1	89 167,1
	433 900,7	18 238,5		40 683,0	456 345,2	445 180,8
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur l'exécutif, (chapitre E-18)						
Élément 4					9,6	9,6
<b>Crédit à voter**</b>					<b>456 335,6</b>	<b>445 171,2</b>

Ce programme a pour objet le développement du potentiel et l'amélioration des performances technologiques liés à la production, à la transformation et à la conservation des produits bioalimentaires, tout en favorisant le respect de l'environnement. Il vise également à former des personnes compétentes dans ces domaines et à assurer la sécurité des aliments.

\* Les sommes d'argent reçues et à recevoir en remboursement des taxes de vente payées et à payer sur des crédits « Prêts, placements, avances et autres » sont retournées à ces mêmes crédits. Ces crédits peuvent être utilisés à nouveau.

\*\* Comportant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2013-2014	2012-2013
	1	2	3	4		
(000 \$)						
Rémunération	46 775,5	17 098,8	20 311,2	23 690,1	107 875,6	108 000,6
Fonctionnement	9 483,1	2 503,1	15 117,6	45 027,5	72 131,3	67 915,1
Transfert	233 479,0	807,5	19 607,3	-	253 893,8	248 583,7
	289 737,6	20 409,4	55 036,1	68 717,6	433 900,7	424 499,4
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations	-	-	-	37 023,0	37 023,0	38 188,0
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-	3 660,0	3 660,0	500,0
	-	-	-	40 683,0	40 683,0	38 688,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 2 Organismes d'État

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2013-2014	Crédits 2012-2013
1. La Financière agricole du Québec	615 000,0	-	-	<b>615 000,0</b>	630 000,0
2. Commission de protection du territoire agricole du Québec	9 087,8	327,8	350,0	<b>9 110,0</b>	9 118,3
3. Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	3 902,5	45,0	40,8	<b>3 898,3</b>	3 984,2
	<u>627 990,3</u>	<u>372,8</u>	<u>390,8</u>	<b><u>628 008,3</u></b>	<u>643 102,5</u>
<b>Crédit à voter*</b>				<b>628 008,3</b>	643 102,5

Ce programme vise à favoriser une saine gestion des risques agricoles en offrant notamment une gamme d'outils financiers pour assurer la stabilité économique et financière des entreprises agricoles québécoises et faciliter l'établissement d'une relève en agriculture. Il a aussi pour objet d'appuyer la mise en marché efficace des produits agricoles et alimentaires et de préserver la vocation des sols arables.

\* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2013-2014	2012-2013
Rémunération	-	7 212,7	3 251,2	<b>10 463,9</b>	10 338,9
Fonctionnement	-	1 875,1	651,3	<b>2 526,4</b>	2 745,6
Transfert	615 000,0	-	-	<b>615 000,0</b>	630 000,0
	<u>615 000,0</u>	<u>9 087,8</u>	<u>3 902,5</u>	<b><u>627 990,3</u></b>	<u>643 084,5</u>
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	-	350,0	40,8	<b>390,8</b>	390,8
	-	<u>350,0</u>	<u>40,8</u>	<b><u>390,8</u></b>	<u>390,8</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Crédit au net

---

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments</b>		
Dépenses du programme (excluant dépenses ne nécessitant pas de crédit)	415 662,2	406 492,8
Moins : Revenus associés au crédit au net	<u>7 960,0</u>	<u>7 960,0</u>
Crédit au net	<b>407 702,2</b>	398 532,8

Ce crédit au net vise les activités du Programme d'analyse des troupeaux bovins du Québec, de Santé animale et d'inspection des aliments, du Laboratoire de diagnostics en phytoprotection et de la Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales.

- Programme d'analyse des troupeaux bovins du Québec

Ce crédit au net concerne, en partie, les activités du Programme d'analyse des troupeaux bovins du Québec. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la cotisation annuelle des adhérents au programme.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 50 000 \$.

- Santé animale et inspection des aliments

Ce crédit au net concerne les activités de la Direction générale de la santé animale et de l'inspection des aliments. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des produits et services d'inspection, d'expertises et d'analyses alimentaires, et de l'émission de permis ainsi que des services offerts par le Laboratoire de pathologie animale.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 400 000 \$ dans le cas du Laboratoire de pathologie animale, et d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 7 500 000 \$ dans le cas des autres activités de la Direction générale de la santé animale et de l'inspection des aliments.

- Laboratoire de diagnostics en phytoprotection

Ce crédit au net concerne les activités du Laboratoire de diagnostics en phytoprotection. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification pour l'analyse des échantillons de végétaux et d'insectes.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 10 000 \$.

- Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales

Ce crédit au net concerne les activités de la Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification aux usagers de la fabrique à glace aux Îles-de-la-Madeleine.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus.

---

**Crédit au net (suite)**

	<b>2013-2014</b>	2012-2013
	<b>(000 \$)</b>	
<b>Programme 2 - Organismes d'État</b>		
Dépenses du programme (excluant dépenses ne nécessitant pas de crédit)	<b>627 617,5</b>	642 711,7
Moins : Revenus associés au crédit au net	<b>770,0</b>	770,0
Crédit au net	<b>626 847,5</b>	641 941,7

Ce crédit au net vise les activités de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

- Commission de protection du territoire agricole du Québec

Ce crédit au net concerne les activités de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des tarifs pour le traitement des demandes, des déclarations, des attestations et des permis.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 700 000 \$.

- Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Ce crédit au net concerne les activités de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des services offerts par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, ainsi que des tarifs pour les affaires entendues en séance publique, l'homologation de convention et l'approbation de règlement.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 70 000 \$.

## Crédits de transfert

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments</b>		
Aide à la recherche et au transfert technologique	15 159,7	15 676,7
Amélioration de la santé animale	15 132,3	15 132,3
Appui à la formation	5 444,5	5 444,5
Appui au développement des entreprises des pêches et aquacoles	12 503,0	10 503,0
Appui au développement en région	35 379,6	28 610,0
Appui au secteur de la transformation	11 357,6	9 057,6
Prime-Vert	32 374,2	40 101,4
Remboursement des taxes foncières et de compensations aux exploitations agricoles	125 307,9	122 823,2
Traçabilité des aliments	500,0	500,0
Autres crédits de transfert	735,0	735,0
<b>Total du programme 1</b>	<b>253 893,8</b>	<b>248 583,7</b>
<b>Programme 2 - Organismes d'État</b>		
La Financière agricole du Québec	615 000,0	630 000,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>868 893,8</b>	<b>878 583,7</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Entreprises	784 769,2	795 812,2
Entreprises et organismes d'État	57 000,0	57 000,0
Institutions d'enseignement	7 846,6	7 602,2
Organismes à but non lucratif	19 278,0	18 169,3
<b>Total du portefeuille</b>	<b>868 893,8</b>	<b>878 583,7</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Rémunération	44 796,7	44 796,7
Fonctionnement	12 500,0	12 500,0
Capital	16 499,7	24 226,9
Intérêt	150,6	150,6
Support	794 946,8	796 909,5
<b>Total du portefeuille</b>	<b>868 893,8</b>	<b>878 583,7</b>

# Conseil du trésor et Administration gouvernementale

Programmes	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
1. Secrétariat du Conseil du trésor	94 553,5	3 500,0	8 625,0	<b>99 678,5</b>	94 311,0
2. Fonctions gouvernementales	248 385,5	480,0	20 745,0	<b>268 650,5</b>	947 009,2
3. Commission de la fonction publique	4 056,5	100,0	300,0	<b>4 256,5</b>	4 456,5
4. Régimes de retraite et d'assurances	346 605,3	-	-	<b>346 605,3</b>	346 605,3
5. Fonds de suppléance	260 923,8	-	775 100,0	<b>1 036 023,8</b>	1 002 438,7
	954 524,6	4 080,0	804 770,0	<b>1 755 214,6</b>	2 394 820,7
Moins : Crédits permanents				<b>351 157,1</b>	351 157,1
<b>Crédits à voter</b>				<b>1 404 057,5</b>	2 043 663,6

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2013-2014	2012-2013
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	<b>393 916,6</b>	380 876,6
Fonctionnement	<b>536 435,8</b>	513 496,1
Affectation à un fonds spécial	<b>475,0</b>	475,0
Transfert	<b>23 697,2</b>	24 950,4
<b>Total</b>	<b>954 524,6</b>	919 798,1
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>27 500,0</b>	27 500,0
Prêts, placements, avances et autres	<b>777 270,0</b>	1 450 828,7
<b>Total</b>	<b>804 770,0</b>	1 478 328,7

## Programme 1

### Secrétariat du Conseil du trésor

Élément	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
(000 \$)					
1. Soutien au Conseil du trésor*	94 553,5	3 500,0	8 625,0	<b>99 678,5</b>	94 311,0
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (chapitre E-18)					
Élément 1				<b>9,6</b>	9,6
<b>Crédit à voter</b>				<b>99 668,9</b>	94 301,4

Ce programme vise à soutenir le Conseil du trésor dans son rôle de conseiller du gouvernement en matière d'utilisation des ressources financières, humaines, matérielles et informationnelles ainsi qu'en matière de gestion axée sur les résultats. De plus, il encadre la gestion des technologies de l'information et des communications dans la prestation des services gouvernementaux.

\* Les sommes d'argent reçues et à recevoir en remboursement des taxes de vente payées et à payer sur des crédits « Prêts, placements, avances et autres » sont retournées à ces mêmes crédits. Ces crédits peuvent être utilisés à nouveau.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2013-2014	2012-2013
(000 \$)				
Rémunération	49 073,3		<b>49 073,3</b>	44 233,3
Fonctionnement	44 394,8		<b>44 394,8</b>	44 320,2
Transfert	1 085,4		<b>1 085,4</b>	2 338,6
	<u>94 553,5</u>		<b>94 553,5</b>	90 892,1
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	6 500,0		<b>6 500,0</b>	6 500,0
Prêts, placements, avances et autres	2 125,0		<b>2 125,0</b>	125,0
	<u>8 625,0</u>		<b>8 625,0</b>	6 625,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 2

### Fonctions gouvernementales

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
1. Soutien aux opérations gouvernementales	233 392,4	480,0	-	<b>232 912,4</b>	226 563,6
2. Fonds dédié aux sinistres	475,0	-	-	<b>475,0</b>	475,0
3. Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction	14 518,1	-	45,0	<b>14 563,1</b>	14 563,1
4. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets reliés au domaine des technologies de l'information*	-	-	20 600,0	<b>20 600,0</b>	22 607,5
5. Provision pour transférer entre programmes ou portefeuilles, conformément aux modalités de gestion approuvées par le Conseil du trésor, toute partie d'un crédit correspondant à la valeur d'échange convenue lors de la cession d'un bien entre ministères et organismes*	-	-	100,0	<b>100,0</b>	100,0

Suite à la page 48

Ce programme vise à offrir des services aux citoyens, aux entreprises ainsi qu'aux organismes publics.

\* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			Sous- total
			3	4	5	
<b>(000 \$)</b>						
Rémunération	13 625,5	-	3 971,6	-	-	17 597,1
Fonctionnement	219 766,9	-	10 546,5	-	-	230 313,4
Affectation à un fonds spécial	-	475,0	-	-	-	475,0
	233 392,4	475,0	14 518,1	-	-	248 385,5
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations	-	-	-	20 600,0	100,0	20 700,0
Prêts, placements, avances et autres	-	-	45,0	-	-	45,0
	-	-	45,0	20 600,0	100,0	20 745,0

## Programme 2 (suite)

### Fonctions gouvernementales

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2013-2014	Crédits 2012-2013
6. Provision pour passif environnemental*	-	-	-	-	682 700,0
	248 385,5	480,0	20 745,0	268 650,5	947 009,2
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur les commissions d'enquête, (chapitre C-37)					
Élément 3				8 960,0	8 960,0
<b>Crédit à voter</b>				<b>259 690,5</b>	938 049,2

\* Un montant de 682 700 000 \$ était prévu en 2012-2013 relativement à la révision au 31 mars 2011 de la provision pour le passif environnemental à l'égard de la réhabilitation des sites contaminés sous la responsabilité du gouvernement. Ce montant n'est plus requis en 2013-2014.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2013-2014	2012-2013
			(000 \$)		
Rémunération	17 597,1	-		17 597,1	9 197,1
Fonctionnement	230 313,4	-		230 313,4	233 892,1
Affectation à un fonds spécial	475,0	-		475,0	475,0
	248 385,5	-		248 385,5	243 564,2
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	20 700,0	-		20 700,0	20 700,0
Prêts, placements, avances et autres	45,0	-		45,0	682 745,0
	20 745,0	-		20 745,0	703 445,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de l'élément 1 de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à cet élément. Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de cet élément sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 3

### Commission de la fonction publique

Élément	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
1. Commission de la fonction publique	4 056,5	100,0	300,0	<b>4 256,5</b>	4 456,5
<b>Crédit à voter</b>				<b>4 256,5</b>	4 456,5

Ce programme regroupe les dépenses de la Commission afin de lui permettre de vérifier et d'enquêter en matière de gestion des ressources humaines, d'entendre les recours prévus par la loi, de certifier les moyens d'évaluation, de donner des avis, d'émettre des recommandations aux autorités compétentes et d'en faire rapport directement à l'Assemblée nationale.

#### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2013-2014	2012-2013
		<b>(000 \$)</b>		
Rémunération	3 152,7		<b>3 152,7</b>	3 352,7
Fonctionnement	903,8		<b>903,8</b>	903,8
	4 056,5		<b>4 056,5</b>	4 256,5
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	300,0		<b>300,0</b>	300,0
	300,0		<b>300,0</b>	300,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 4 Régimes de retraite et d'assurances

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
1. Régime de retraite des fonctionnaires	21 778,0	-	-	<b>21 778,0</b>	21 778,0
2. Régime de retraite de certains enseignants	19 263,0	-	-	<b>19 263,0</b>	19 263,0
3. Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	184 851,0	-	-	<b>184 851,0</b>	184 851,0
4. Assurance collective sur la vie des employés publics	4 429,8	-	-	<b>4 429,8</b>	4 429,8
5. Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels	12 790,0	-	-	<b>12 790,0</b>	12 790,0
6. Régime de retraite des juges	13 871,0	-	-	<b>13 871,0</b>	13 871,0

Suite à la page 51

Ce programme vise à fournir les contributions du gouvernement à certains régimes de retraite et d'assurances.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments				Sous- total
			3	4	5	6	
<b>(000 \$)</b>							
Rémunération	21 778,0	-	184 851,0	1 081,0	12 790,0	13 871,0	234 371,0
Transfert	-	19 263,0	-	3 348,8	-	-	22 611,8
	21 778,0	19 263,0	184 851,0	4 429,8	12 790,0	13 871,0	256 982,8

## Programme 4 (suite)

### Régimes de retraite et d'assurances

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2013-2014	2012-2013
(000 \$)					
7. Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec	18 190,0	-	-	<b>18 190,0</b>	18 190,0
8. Régime de retraite du personnel d'encadrement	71 432,5	-	-	<b>71 432,5</b>	71 432,5
	<u>346 605,3</u>	-	-	<b>346 605,3</b>	346 605,3
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires, (chapitre R-12)					
Élément 1				<b>21 778,0</b>	21 778,0
Loi sur le régime de retraite de certains enseignants, (chapitre R-9.1)					
Élément 2				<b>19 263,0</b>	19 263,0
Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, (chapitre R-10)					
Élément 3				<b>184 851,0</b>	184 851,0
Loi accordant une pension à la veuve de M. Pierre Laporte, (1970, chapitre 6)					
Élément 4				<b>12,0</b>	12,0
Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, (chapitre R-9.2)					
Élément 5				<b>12 790,0</b>	12 790,0
Loi sur les tribunaux judiciaires, (chapitre T-16)					
Élément 6				<b>13 871,0</b>	13 871,0
Loi sur la police, (chapitre P-13.1)					
Élément 7				<b>18 190,0</b>	18 190,0
Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, (chapitre R-12.1)					
Élément 8				<b>71 432,5</b>	71 432,5
<b>Crédit à voter</b>				<b>4 417,8</b>	4 417,8

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	7	Éléments 8	2013-2014	2012-2013
(000 \$)					
Rémunération	234 371,0	18 190,0	71 432,5	<b>323 993,5</b>	323 993,5
Transfert	22 611,8	-	-	<b>22 611,8</b>	22 611,8
	<u>256 982,8</u>	<u>18 190,0</u>	<u>71 432,5</u>	<b>346 605,3</b>	346 605,3

## Programme 5 Fonds de suppléance

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
1. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit aux programmes des ministères et organismes à condition que le montant ainsi ajouté ne dépasse pas 25 % du crédit ainsi augmenté*	260 823,8	-	-	<b>260 823,8</b>	234 380,0
2. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit applicable à la rémunération*	100,0	-	-	<b>100,0</b>	100,0
3. Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, à des besoins de liquidités temporaires des ministères et organismes à condition que le montant ainsi ajouté soit remboursé à même leur enveloppe de crédits avant la fin de l'exercice financier 2013-2014*	-	-	775 000,0	<b>775 000,0</b>	767 858,7
4. Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, au financement des infrastructures*	-	-	100,0	<b>100,0</b>	100,0
	260 923,8	-	775 100,0	<b>1 036 023,8</b>	1 002 438,7
<b>Crédit à voter</b>				<b>1 036 023,8</b>	1 002 438,7

Ce programme vise à pourvoir aux dépenses imprévues qui peuvent survenir dans l'administration des programmes gouvernementaux. Il vise également à combler temporairement des manques de liquidités des ministères et organismes.

\* Le solde non utilisé de tout montant transféré à partir du présent crédit est remboursé et peut être utilisé à nouveau, le tout aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments		2013-2014	2012-2013
			3	4		
<b>(000 \$)</b>						
Rémunération	-	100,0	-	-	<b>100,0</b>	100,0
Fonctionnement	260 823,8	-	-	-	<b>260 823,8</b>	234 380,0
	260 823,8	100,0	-	-	<b>260 923,8</b>	234 480,0
<b>Budget d'investissements</b>						
Prêts, placements, avances et autres	-	-	775 000,0	100,0	<b>775 100,0</b>	767 958,7
	-	-	775 000,0	100,0	<b>775 100,0</b>	767 958,7

## Crédits affectés à un fonds spécial

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
<b>Programme 2 - Fonctions gouvernementales</b>		
Fonds relatif à certains sinistres	475,0	475,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>475,0</b>	<b>475,0</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Fonctionnement	20,0	20,0
Intérêt	455,0	455,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>475,0</b>	<b>475,0</b>

## Crédits de transfert

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Secrétariat du Conseil du trésor</b>		
Appui au passage à la société de l'information	800,0	2 053,2
Autres crédits de transfert	285,4	285,4
Total du programme 1	1 085,4	2 338,6
<b>Programme 4 - Régimes de retraite et d'assurances</b>		
Assurance collective sur la vie des employés publics	3 348,8	3 348,8
Régime de retraite de certains enseignants	19 263,0	19 263,0
Total du programme 4	22 611,8	22 611,8
<b>Total du portefeuille</b>	<b>23 697,2</b>	<b>24 950,4</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Établissements de santé et de services sociaux	1 781,8	1 781,8
Institutions d'enseignement	20 830,0	21 240,6
Organismes à but non lucratif	1 085,4	1 928,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>23 697,2</b>	<b>24 950,4</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Rémunération	22 611,8	22 611,8
Support	1 085,4	2 338,6
<b>Total du portefeuille</b>	<b>23 697,2</b>	<b>24 950,4</b>

# Conseil exécutif

Programmes	Budget de dépenses	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
	2013-2014			2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	748,9	-	-	<b>748,9</b>	748,9
2. Services de soutien auprès de la première ministre et du Conseil exécutif	60 136,3	530,6	1 118,0	<b>60 723,7</b>	63 103,0
3. Affaires intergouvernementales canadiennes	15 302,9	110,8	162,2	<b>15 354,3</b>	13 880,3
4. Affaires autochtones	230 959,2	53,2	28,8	<b>230 934,8</b>	241 728,9
5. Jeunesse	53 541,4	13,9	25,1	<b>53 552,6</b>	53 379,1
6. Institutions démocratiques et Participation citoyenne	9 619,9	98,0	692,0	<b>10 213,9</b>	7 605,5
7. Promotion et développement de la région métropolitaine	118 543,2	-	-	<b>118 543,2</b>	131 034,2
8. Promotion et développement de la Capitale-Nationale	62 244,4	5,6	10,0	<b>62 248,8</b>	65 585,1
9. Développement nordique	-	-	-	-	-
	551 096,2	812,1	2 036,1	<b>552 320,2</b>	577 065,0
Moins : Crédits permanents				<b>1 105,1</b>	1 186,1
<b>Crédits à voter</b>				<b>551 215,1</b>	575 878,9

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2013-2014	2012-2013
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	<b>62 428,8</b>	62 071,7
Fonctionnement	<b>30 566,9</b>	31 538,6
Affectation à un fonds spécial	<b>2 980,2</b>	2 959,0
Transfert	<b>454 120,3</b>	478 241,1
Créances douteuses et autres provisions	<b>1 000,0</b>	1 390,6
<b>Total</b>	<b>551 096,2</b>	576 201,0
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>1 579,6</b>	1 549,6
Prêts, placements, avances et autres	<b>456,5</b>	106,5
<b>Total</b>	<b>2 036,1</b>	1 656,1

## Programme 1

### Cabinet du lieutenant-gouverneur

Élément	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2013-2014	2012-2013
(000 \$)					
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	748,9	-	-	<b>748,9</b>	748,9
<b>Crédit à voter</b>				<b>748,9</b>	748,9

Ce programme vise à permettre au lieutenant-gouverneur d'assumer les fonctions qui lui sont dévolues par la loi.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2013-2014	2012-2013
		(000 \$)		
Rémunération	634,3		<b>634,3</b>	634,3
Fonctionnement	114,6		<b>114,6</b>	114,6
	748,9		<b>748,9</b>	748,9

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter. Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 2

### Services de soutien auprès de la première ministre et du Conseil exécutif

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2013-2014	Crédits 2012-2013
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
<b>(000 \$)</b>						
1. Cabinet de la première ministre	4 943,3	-		-	<b>4 943,3</b>	4 943,3
2. Secrétariat général et greffe du Conseil exécutif	10 324,1	-		-	<b>10 324,1</b>	10 998,6
3. Direction générale de l'administration*	17 839,2	530,6		1 118,0	<b>18 426,6</b>	18 262,0
4. Indemnités de l'exécutif	1 066,7	-		-	<b>1 066,7</b>	1 066,7
5. Secrétariat à la communication gouvernementale	15 446,4	-		-	<b>15 446,4</b>	16 049,9

Suite à la page 58

Ce programme vise à fournir à la première ministre, au Conseil exécutif et à ses comités, les ressources humaines et techniques requises dans l'accomplissement de leurs fonctions.

\* Les sommes d'argent reçues et à recevoir en remboursement des taxes de vente payées et à payer sur des crédits « Prêts, placements, avances et autres » sont retournées à ces mêmes crédits. Ces crédits peuvent être utilisés à nouveau.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			Sous- total
			3	4	5	
<b>(000 \$)</b>						
Rémunération	3 855,6	8 796,0	9 835,1	1 066,7	15 193,7	38 747,1
Fonctionnement	643,2	1 263,1	8 004,1	-	252,7	10 163,1
Transfert	444,5	265,0	-	-	-	709,5
	<u>4 943,3</u>	<u>10 324,1</u>	<u>17 839,2</u>	<u>1 066,7</u>	<u>15 446,4</u>	<u>49 619,7</u>
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations	-	-	761,5	-	-	761,5
Prêts, placements, avances et autres	-	-	356,5	-	-	356,5
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>1 118,0</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>1 118,0</u>

**Programme 2 (suite)****Services de soutien auprès de la première ministre et du Conseil exécutif**

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
(000 \$)					
6. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de communications gouvernementales*	10 516,6	-	-	<b>10 516,6</b>	11 782,5
	<u>60 136,3</u>	<u>530,6</u>	<u>1 118,0</u>	<b>60 723,7</b>	<u>63 103,0</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (chapitre E-18)					
Élément 1				<b>9,6</b>	9,6
Élément 4				<b>1 066,7</b>	1 066,7
<b>Crédit à voter</b>				<b>59 647,4</b>	62 026,7

\* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision et de ceux déjà inscrits pour de tels projets dans les programmes des autres portefeuilles peut être remboursé à la présente provision avec le droit de l'utiliser à nouveau selon les conditions déterminées par le Conseil du trésor.

**Ventilation par supercatégories**

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2013-2014	2012-2013
(000 \$)					
Rémunération	38 747,1	-		<b>38 747,1</b>	39 873,3
Fonctionnement	10 163,1	10 516,6		<b>20 679,7</b>	22 282,8
Transfert	709,5	-		<b>709,5</b>	709,5
	<u>49 619,7</u>	<u>10 516,6</u>		<b>60 136,3</b>	<u>62 865,6</u>
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	761,5	-		<b>761,5</b>	761,5
Prêts, placements, avances et autres	356,5	-		<b>356,5</b>	6,5
	<u>1 118,0</u>	<u>-</u>		<b>1 118,0</b>	<u>768,0</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2, 3 et 5 de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 3

### Affaires intergouvernementales canadiennes

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2013-2014	2012-2013
(000 \$)					
1. Cabinet du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et à la Gouvernance souverainiste	968,7	10,2	15,0	973,5	973,5
2. Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes	6 100,6	100,6	147,2	6 147,2	5 406,2
3. Représentation du Québec au Canada	2 281,7	-	-	2 281,7	2 281,7
4. Coopération intergouvernementale et francophonie	5 951,9	-	-	5 951,9	5 218,9
	<u>15 302,9</u>	<u>110,8</u>	<u>162,2</u>	<u>15 354,3</u>	<u>13 880,3</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (chapitre E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
<b>Crédit à voter</b>				<u>15 344,7</u>	<u>13 870,7</u>

Ce programme vise à permettre la défense et la promotion des compétences et des intérêts du Québec dans ses relations avec les autres gouvernements au Canada.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments		2013-2014	2012-2013
			3	4		
(000 \$)						
Rémunération	600,0	3 098,5	1 440,7	775,0	5 914,2	6 061,8
Fonctionnement	296,0	1 522,1	841,0	88,7	2 747,8	2 856,2
Transfert	72,7	1 480,0	-	5 088,2	6 640,9	4 910,9
	<u>968,7</u>	<u>6 100,6</u>	<u>2 281,7</u>	<u>5 951,9</u>	<u>15 302,9</u>	<u>13 828,9</u>
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations	15,0	47,2	-	-	62,2	62,2
Prêts, placements, avances et autres	-	100,0	-	-	100,0	100,0
	<u>15,0</u>	<u>147,2</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>162,2</u>	<u>162,2</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 4 Affaires autochtones

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2013-2014	Crédits 2012-2013
1. Cabinet de la ministre déléguée aux Affaires autochtones	881,3	10,0	12,0	883,3	883,3
2. Secrétariat aux affaires autochtones	230 077,9	43,2	16,8	230 051,5	240 845,6
	230 959,2	53,2	28,8	230 934,8	241 728,9
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (chapitre E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
<b>Crédit à voter</b>				<b>230 925,2</b>	<b>241 719,3</b>

Ce programme vise à assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière d'affaires autochtones.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2013-2014	2012-2013
	1	2		
	(000 \$)			
Rémunération	580,0	3 248,3	3 828,3	3 828,3
Fonctionnement	228,6	2 622,0	2 850,6	2 864,6
Transfert	72,7	223 207,6	223 280,3	233 760,4
Créances douteuses et autres provisions	-	1 000,0	1 000,0	1 300,0
	881,3	230 077,9	230 959,2	241 753,3
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	12,0	16,8	28,8	28,8
	12,0	16,8	28,8	28,8

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 5 Jeunesse

Élément	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
1. Secrétariat à la jeunesse	53 541,4	13,9	25,1	<b>53 552,6</b>	53 379,1
<b>Crédit à voter</b>				<b>53 552,6</b>	53 379,1

Ce programme vise à assurer la cohérence des politiques et initiatives en matière de jeunesse et à coordonner des dossiers à portée interministérielle, notamment par la Stratégie d'action jeunesse du gouvernement du Québec.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2013-2014	2012-2013
		<b>(000 \$)</b>		
Rémunération	1 910,6		<b>1 910,6</b>	1 910,6
Fonctionnement	1 163,3		<b>1 163,3</b>	1 177,0
Transfert	50 467,5		<b>50 467,5</b>	50 280,3
	<u>53 541,4</u>		<b>53 541,4</b>	53 367,9
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	25,1		<b>25,1</b>	25,1
	<u>25,1</u>		<b>25,1</b>	25,1

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 6

### Institutions démocratiques et Participation citoyenne

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
1. Cabinet du ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne	1 404,6	10,0	15,0	<b>1 409,6</b>	-
2. Commission d'accès à l'information	5 751,5	78,0	662,0	<b>6 335,5</b>	6 295,8
3. Institutions démocratiques et Participation citoyenne	1 029,0	10,0	15,0	<b>1 034,0</b>	828,8
4. Accès à l'information et protection des renseignements personnels	584,8	-	-	<b>584,8</b>	480,9
5. Laïcité et identité	850,0	-	-	<b>850,0</b>	-
	<u>9 619,9</u>	<u>98,0</u>	<u>692,0</u>	<b>10 213,9</b>	7 605,5
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (chapitre E-18)					
Élément 1				<b>9,6</b>	-
<b>Crédit à voter</b>				<b>10 204,3</b>	7 605,5

Ce programme vise à permettre l'élaboration et la mise en oeuvre des orientations gouvernementales en matière d'institutions démocratiques, d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels ainsi qu'en matière de laïcité, de citoyenneté et d'identité. Ce programme vise également à assurer la surveillance et le contrôle de l'application de la législation en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			2013-2014	2012-2013
			3	4	5		
<b>(000 \$)</b>							
Rémunération	785,0	4 583,2	933,7	475,9	500,0	<b>7 277,8</b>	5 646,9
Fonctionnement	419,6	1 168,3	95,3	58,9	350,0	<b>2 092,1</b>	1 324,6
Transfert	200,0	-	-	50,0	-	<b>250,0</b>	50,0
	<u>1 404,6</u>	<u>5 751,5</u>	<u>1 029,0</u>	<u>584,8</u>	<u>850,0</u>	<b>9 619,9</b>	7 021,5
<b>Budget d'investissements</b>							
Immobilisations	15,0	662,0	15,0	-	-	<b>692,0</b>	662,0
	<u>15,0</u>	<u>662,0</u>	<u>15,0</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<b>692,0</b>	662,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 7

### Promotion et développement de la région métropolitaine

Élément	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
(000 \$)					
1. Secrétariat à la région métropolitaine	118 543,2	-	-	<b>118 543,2</b>	131 034,2
<b>Crédit à voter</b>				<b>118 543,2</b>	131 034,2

Ce programme vise à susciter et à soutenir l'essor économique, culturel et social de la région métropolitaine de Montréal en assurant la cohérence des politiques et la coordination des actions gouvernementales sur ce territoire, en appuyant des initiatives et des projets structurants et en poursuivant des activités de concertation avec les principaux partenaires qui interviennent sur ce territoire.

#### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2013-2014	2012-2013
		(000 \$)		
Rémunération	2 171,9		<b>2 171,9</b>	2 171,9
Fonctionnement	374,9		<b>374,9</b>	374,9
Transfert	115 996,4		<b>115 996,4</b>	128 487,4
	<u>118 543,2</u>		<b>118 543,2</b>	<u>131 034,2</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Transfert ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de cet élément sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 8

### Promotion et développement de la Capitale-Nationale

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2013-2014	2012-2013
(000 \$)					
1. Secrétariat à la Capitale-Nationale	44 185,6	5,6	10,0	<b>44 190,0</b>	46 023,5
2. Commission de la capitale nationale du Québec	18 058,8	-	-	<b>18 058,8</b>	19 561,6
	62 244,4	5,6	10,0	<b>62 248,8</b>	65 585,1
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (chapitre A-6.001)					
Élément 1				-	90,6
<b>Crédit à voter</b>				<b>62 248,8</b>	65 494,5

Ce programme a pour objet le soutien et la promotion de la région de la Capitale Nationale en renforçant le rôle de Québec comme capitale nationale, en contribuant à la mise en valeur de ses sites, ses monuments et ses activités, en responsabilisant les milieux locaux et régionaux dans la prise en main de leur développement économique, social et culturel.

#### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2013-2014	2012-2013
	1	2		
(000 \$)				
Rémunération	1 944,6	-	<b>1 944,6</b>	1 944,6
Fonctionnement	543,9	-	<b>543,9</b>	543,9
Affectation à un fonds spécial	2 980,2	-	<b>2 980,2</b>	2 959,0
Transfert	38 716,9	18 058,8	<b>56 775,7</b>	60 042,6
Créances douteuses et autres provisions	-	-	-	90,6
	44 185,6	18 058,8	<b>62 244,4</b>	65 580,7
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	10,0	-	<b>10,0</b>	10,0
	10,0	-	<b>10,0</b>	10,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 9 Développement nordique

Élément	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
1. Secrétariat au développement nordique*	-	-	-	-	-
<b>Crédit à voter</b>				-	-

Ce programme vise à coordonner les actions de développement du Nord québécois de façon durable et intégrée. Il facilite la concertation entre les partenaires et veille à la cohérence des actions gouvernementales sur ce territoire tout en accompagnant les communautés nordiques touchées par le développement.

\* Le Secrétariat sera financé à même le Fonds du Plan Nord et, par conséquent, ne nécessite pas de crédits au Budget de dépenses 2013-2014.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2013-2014	2012-2013
		<b>(000 \$)</b>		
Fonctionnement	-		-	-
	-		-	-

## Crédits affectés à un fonds spécial

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
<b>Programme 8 - Promotion et développement de la Capitale-Nationale</b>		
Fonds de développement régional	2 980,2	2 959,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>2 980,2</b>	<b>2 959,0</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Support	2 980,2	2 959,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>2 980,2</b>	<b>2 959,0</b>

## Crédits de transfert

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
<b>Programme 2 - Services de soutien auprès de la première ministre et du Conseil exécutif</b>		
Mission gouvernementale auprès de l'ÉNAP	175,0	175,0
Autres crédits de transfert	534,5	534,5
Total du programme 2	709,5	709,5
<b>Programme 3 - Affaires intergouvernementales canadiennes</b>		
Appui à la francophonie canadienne	1 348,8	1 348,8
Centre de la francophonie des Amériques	2 850,4	2 100,4
Coopération intergouvernementale	889,0	889,0
Soutien à la recherche	1 480,0	500,0
Autres crédits de transfert	72,7	72,7
Total du programme 3	6 640,9	4 910,9
<b>Programme 4 - Affaires autochtones</b>		
Entente avec les Inuits (Sanarrutik)	21 430,4	21 066,7
Entente avec les Naskapis	2 000,1	1 945,6
Ententes avec la nation crie	115 163,0	129 182,0
Financement global de l'Administration régionale Kativik	49 137,9	53 739,4
Financement global des villages nordiques	14 086,6	15 031,1
Fonds de développement pour les autochtones	3 714,1	4 477,9
Fonds d'initiatives autochtones	16 325,5	6 895,0
Organismes autochtones	1 350,0	1 350,0
Autres crédits de transfert	72,7	72,7
Total du programme 4	223 280,3	233 760,4
<b>Programme 5 - Jeunesse</b>		
Stratégie d'action jeunesse et autres crédits de transfert	50 467,5	50 280,3
<b>Programme 6 - Institutions démocratiques et Participation citoyenne</b>		
Soutien en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels	50,0	50,0
Autres crédits de transfert	200,0	-
Total du programme 6	250,0	50,0
<b>Programme 7 - Promotion et développement de la région métropolitaine</b>		
Activités régionales de l'île de Montréal et de Laval	18 151,6	17 684,0
Équipements scientifiques - Société de gestion Marie-Victorin	11 538,6	11 855,0
Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole	17 000,0	16 952,8
Grand Montréal Bleu	302,6	304,5
Soutien à la Ville de Montréal pour son rôle de métropole	17 200,0	25 000,0
Soutien au déficit actuariel des régimes de retraite de la Ville de Montréal	22 103,6	21 691,1
Soutien au développement économique de Montréal	24 000,0	35 000,0
Autres crédits de transfert	5 700,0	-
Total du programme 7	115 996,4	128 487,4

## Crédits de transfert (suite)

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
<b>Programme 8 - Promotion et développement de la Capitale-Nationale</b>		
Aide à la Ville de Québec	25 000,0	26 800,0
Centres locaux de développement de la région de la Capitale-Nationale	6 048,4	5 897,2
Commission de la capitale nationale du Québec	18 058,8	19 561,6
Fonds de développement économique de la région de la Capitale-Nationale	5 709,0	5 828,7
Politique nationale de la ruralité	1 959,5	1 955,1
Total du programme 8	56 775,7	60 042,6
<b>Total du portefeuille</b>	<b>454 120,3</b>	<b>478 241,1</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Entreprises	13 243,6	13 309,3
Entreprises et organismes d'État	20 960,5	21 712,0
Établissements de santé et de services sociaux	247,1	245,4
Institutions d'enseignement	12 515,1	12 792,2
Municipalités	294 919,2	314 492,6
Organismes à but non lucratif	112 222,7	115 680,7
Personnes	12,1	8,9
<b>Total du portefeuille</b>	<b>454 120,3</b>	<b>478 241,1</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Rémunération	3 397,3	3 421,9
Fonctionnement	6 785,3	7 497,6
Capital	34 827,4	36 146,6
Intérêt	24 661,4	25 283,8
Support	384 448,9	405 891,2
<b>Total du portefeuille</b>	<b>454 120,3</b>	<b>478 241,1</b>

# Culture et Communications

Programmes	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
1. Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Conseil du patrimoine culturel du Québec	62 675,8	5 967,1	6 889,8	<b>63 598,5</b>	59 203,6
2. Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	572 073,4	-	-	<b>572 073,4</b>	566 579,9
	634 749,2	5 967,1	6 889,8	<b>635 671,9</b>	625 783,5
Moins : Crédits permanents				<b>9,6</b>	9,6
<b>Crédits à voter</b>				<b>635 662,3</b>	625 773,9

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2013-2014	2012-2013
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	<b>28 716,6</b>	28 966,6
Fonctionnement	<b>30 202,4</b>	25 419,5
Transfert	<b>571 676,9</b>	566 183,4
Créances douteuses et autres provisions	<b>396,5</b>	396,5
<b>Sous-total</b>	<b>630 992,4</b>	620 966,0
Service de la dette	<b>3 756,8</b>	4 729,8
<b>Total</b>	<b>634 749,2</b>	625 695,8
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>6 054,8</b>	6 054,8
Prêts, placements, avances et autres	<b>835,0</b>	-
<b>Total</b>	<b>6 889,8</b>	6 054,8

## Programme 1

### Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Conseil du patrimoine culturel du Québec

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2013-2014	Crédits 2012-2013
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
(000 \$)						
1. Gestion interne et soutien*	59 667,4	5 927,1		6 854,0	<b>60 594,3</b>	56 175,1
2. Centre de conservation du Québec	2 418,9	40,0		35,8	<b>2 414,7</b>	2 429,6
3. Conseil du patrimoine culturel du Québec	589,5	-		-	<b>589,5</b>	598,9
	<u>62 675,8</u>	<u>5 967,1</u>		<u>6 889,8</u>	<b>63 598,5</b>	<u>59 203,6</u>
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur l'exécutif, (chapitre E-18)						
Élément 1					<b>9,6</b>	9,6
<b>Crédit à voter</b>					<b>63 588,9</b>	59 194,0

Ce programme vise à développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec, à élaborer et gérer les politiques, les orientations et les programmes en matière de culture et de communications. Il vise aussi à assurer les services de soutien à la gestion. Ce programme a également pour but d'assurer la restauration de biens culturels, ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière. Enfin, par l'action du Conseil du patrimoine culturel du Québec, ce programme permet de fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois.

\* Les sommes d'argent reçues et à recevoir en remboursement des taxes de vente payées et à payer sur des crédits « Prêts, placements, avances et autres » sont retournées à ces mêmes crédits. Ces crédits peuvent être utilisés à nouveau.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2013-2014	2012-2013
			3		
(000 \$)					
Rémunération	26 892,0	1 434,2	390,4	<b>28 716,6</b>	28 966,6
Fonctionnement	29 018,6	984,7	199,1	<b>30 202,4</b>	25 419,5
Service de la dette	3 756,8	-	-	<b>3 756,8</b>	4 729,8
	<u>59 667,4</u>	<u>2 418,9</u>	<u>589,5</u>	<b>62 675,8</b>	<u>59 115,9</u>
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	6 019,0	35,8	-	<b>6 054,8</b>	6 054,8
Prêts, placements, avances et autres	835,0	-	-	<b>835,0</b>	-
	<u>6 854,0</u>	<u>35,8</u>	<u>-</u>	<b>6 889,8</b>	<u>6 054,8</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Service de la dette » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 2

### Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2013-2014	Crédits 2012-2013
1. Action culturelle et communications	166 644,4	-	-	<b>166 644,4</b>	166 031,0
2. Musées nationaux	67 127,3	-	-	<b>67 127,3</b>	68 785,3
3. Société de la Place des Arts de Montréal et Société du Grand Théâtre de Québec	19 993,4	-	-	<b>19 993,4</b>	18 138,4
4. Société de développement des entreprises culturelles	64 193,7	-	-	<b>64 193,7</b>	62 569,3
5. Société de télédiffusion du Québec	59 760,8	-	-	<b>59 760,8</b>	58 463,5
6. Conseil des arts et des lettres du Québec	86 674,2	-	-	<b>86 674,2</b>	86 574,2

Suite à la page 72

Ce programme vise à soutenir les activités suivantes : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants et partenaires, organismes, institutions, municipalités ou entreprises; promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux des musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises, de même que favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique; il vise aussi à favoriser l'enseignement des arts d'interprétation par l'intermédiaire du réseau des conservatoires.

#### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			6	Sous- total
			3	4	5		
			(000 \$)				
Transfert	166 644,4	67 127,3	19 993,4	63 797,2	59 760,8	86 674,2	463 997,3
Créances douteuses et autres provisions	-	-	-	396,5	-	-	396,5
	166 644,4	67 127,3	19 993,4	64 193,7	59 760,8	86 674,2	464 393,8

**Programme 2 (suite)**

**Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État**

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
7. Bibliothèque et Archives nationales du Québec	78 474,1	-	-	<b>78 474,1</b>	76 683,0
8. Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	29 205,5	-	-	<b>29 205,5</b>	29 335,2
	572 073,4	-	-	<b>572 073,4</b>	566 579,9
<b>Crédit à voter</b>				<b>572 073,4</b>	566 579,9

**Ventilation par supercatégories**

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments 8	2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
Transfert	463 997,3	78 474,1	29 205,5	<b>571 676,9</b>	566 183,4
Créances douteuses et autres provisions	396,5	-	-	<b>396,5</b>	396,5
	464 393,8	78 474,1	29 205,5	<b>572 073,4</b>	566 579,9

## Crédits de transfert

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
<b>Programme 2 - Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État</b>		
Aide au fonctionnement	50 817,0	51 217,0
Aide aux immobilisations	94 763,3	85 816,3
Aide aux initiatives de partenariat	13 062,1	13 330,2
Aide aux projets	907,1	4 930,1
Autres interventions particulières en culture et en communications	7 094,9	10 737,4
Bibliothèque et Archives nationales du Québec - fonctionnement	77 469,8	75 678,7
Bibliothèque et Archives nationales du Québec - programmes d'aide	1 004,3	1 004,3
Conseil des arts et des lettres du Québec - fonctionnement	5 879,6	5 779,6
Conseil des arts et des lettres du Québec - programmes d'aide	80 794,6	80 794,6
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	29 205,5	29 335,2
Musée d'Art contemporain de Montréal	9 817,8	10 175,7
Musée de la Civilisation	24 320,0	25 005,6
Musée des beaux-arts de Montréal	18 322,8	19 085,1
Musée national des beaux-arts du Québec	14 666,7	14 518,9
Société de développement des entreprises culturelles - fonctionnement	7 326,0	6 951,6
Société de développement des entreprises culturelles - programmes d'aide	56 471,2	55 221,2
Société de la Place des Arts de Montréal	14 602,4	13 389,9
Société de télédiffusion du Québec	59 760,8	58 463,5
Société du Grand Théâtre de Québec	5 391,0	4 748,5
Total du programme 2	571 676,9	566 183,4
<b>Total du portefeuille</b>	<b>571 676,9</b>	<b>566 183,4</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Entreprises	46 687,5	45 919,1
Entreprises et organismes d'État	248 439,6	246 933,7
Institutions d'enseignement	1 492,3	2 307,2
Municipalités	61 888,5	60 316,2
Organismes à but non lucratif	199 615,2	197 123,5
Personnes	13 553,8	13 583,7
<b>Total du portefeuille</b>	<b>571 676,9</b>	<b>566 183,4</b>

## Crédits de transfert (suite)

### Ventilation par catégories de dépenses

---

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Rémunération	121 169,5	121 555,7
Fonctionnement	65 114,0	69 912,5
Capital	108 504,4	96 220,7
Intérêt	52 387,9	46 147,5
Support	224 501,1	232 347,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>571 676,9</b>	<b>566 183,4</b>

---

# Développement durable, Environnement, Faune et Parcs

Programmes	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
1. Protection de l'environnement et gestion des parcs	267 855,7	19 016,0	70 447,9	<b>319 287,6</b>	301 794,3
2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 270,0	33,1	50,0	<b>5 286,9</b>	5 299,3
	<u>273 125,7</u>	<u>19 049,1</u>	<u>70 497,9</u>	<b>324 574,5</b>	307 093,6
Moins : Crédits permanents				<b>109,6</b>	109,6
<b>Crédits à voter</b>				<b>324 464,9</b>	306 984,0

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2013-2014	2012-2013
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	<b>135 052,6</b>	135 713,1
Fonctionnement	<b>83 827,8</b>	88 740,1
Transfert	<b>54 145,3</b>	52 765,4
Créances douteuses et autres provisions	<b>100,0</b>	100,0
<b>Total</b>	<b>273 125,7</b>	277 318,6
<hr/>		
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>61 417,2</b>	47 917,2
Prêts, placements, avances et autres	<b>9 080,7</b>	10,0
<b>Total</b>	<b>70 497,9</b>	47 927,2

## Programme 1 Protection de l'environnement et gestion des parcs

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2013-2014	Crédits 2012-2013
1. Politiques environnementales	21 991,6	-	56,8	<b>22 048,4</b>	24 512,7
2. Développement durable, gestion des parcs, évaluations et suivi de l'environnement	66 285,0	-	8 923,6	<b>75 208,6</b>	75 659,8
3. Analyse et expertise régionales	25 760,0	-	3 498,9	<b>29 258,9</b>	27 309,8
4. Centre de contrôle environnemental du Québec	19 143,5	-	1 263,0	<b>20 406,5</b>	19 840,1
5. Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec	3 670,3	-	725,0	<b>4 395,3</b>	6 295,3
6. Centre d'expertise hydrique du Québec	11 601,5	-	34 676,7	<b>46 278,2</b>	33 985,0

Suite à la page 77

Ce programme vise à assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement et de la faune par l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et de programmes ayant comme objectifs la prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol, la restauration des sites contaminés, la protection et la mise en valeur des milieux de vie, des écosystèmes et des ressources. Il permet également d'assurer le développement du réseau des parcs à des fins de conservation, d'éducation ou de pratiques récréatives dans la perspective de développement durable. Ce programme vise aussi à assurer l'exploitation et la pérennité des barrages publics ainsi que la gestion foncière du domaine hydrique de l'État et la sécurité des barrages du Québec.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments				Sous- total
			3	4	5	6	
			(000 \$)				
Rémunération	10 189,3	13 670,4	13 962,6	16 991,2	3 670,3	8 650,4	67 134,2
Fonctionnement	1 351,7	20 242,2	863,6	2 152,3	-	2 906,1	27 515,9
Transfert	10 450,6	32 372,4	10 933,8	-	-	45,0	53 801,8
Créances douteuses et autres provisions	-	-	-	-	-	-	-
	21 991,6	66 285,0	25 760,0	19 143,5	3 670,3	11 601,5	148 451,9
<b>Budget d'investissements</b>							
Immobilisations	56,8	8 923,6	3 498,9	1 263,0	725,0	34 676,7	49 144,0
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-	-	-	-	-
	56,8	8 923,6	3 498,9	1 263,0	725,0	34 676,7	49 144,0

## Programme 1 (suite)

### Protection de l'environnement et gestion des parcs

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2013-2014	Crédits 2012-2013
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
<b>(000 \$)</b>						
7. Direction	5 580,8	-		37,2	<b>5 618,0</b>	5 779,6
8. Services à la gestion*	49 138,0	14 157,4		14 206,7	<b>49 187,3</b>	40 649,4
9. Protection et mise en valeur de la ressource faunique	64 685,0	4 858,6		7 060,0	<b>66 886,4</b>	67 762,6
	<u>267 855,7</u>	<u>19 016,0</u>		<u>70 447,9</u>	<b>319 287,6</b>	<u>301 794,3</u>
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur l'exécutif, (chapitre E-18)						
Élément 7					<b>9,6</b>	9,6
Loi sur l'administration financière, (chapitre A-6.001)						
Élément 8					<b>25,0</b>	25,0
Élément 9					<b>75,0</b>	75,0
<b>Crédit à voter**</b>					<b>319 178,0</b>	<u>301 684,7</u>

\* Les sommes d'argent reçues et à recevoir en remboursement des taxes de vente payées et à payer sur des crédits « Prêts, placements, avances et autres » sont retournées à ces mêmes crédits. Ces crédits peuvent être utilisés à nouveau.

\*\* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments		2013-2014	2012-2013
			8	9		
<b>(000 \$)</b>						
Rémunération	67 134,2	4 502,9	18 022,9	41 615,3	<b>131 275,3</b>	131 935,8
Fonctionnement	27 515,9	847,9	31 076,6	22 894,7	<b>82 335,1</b>	87 243,9
Transfert	53 801,8	230,0	13,5	100,0	<b>54 145,3</b>	52 765,4
Créances douteuses et autres provisions	-	-	25,0	75,0	<b>100,0</b>	100,0
	<u>148 451,9</u>	<u>5 580,8</u>	<u>49 138,0</u>	<u>64 685,0</u>	<b>267 855,7</b>	<u>272 045,1</u>
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations	49 144,0	37,2	5 136,0	7 050,0	<b>61 367,2</b>	47 867,2
Prêts, placements, avances et autres	-	-	9 070,7	10,0	<b>9 080,7</b>	10,0
	<u>49 144,0</u>	<u>37,2</u>	<u>14 206,7</u>	<u>7 060,0</u>	<b>70 447,9</b>	<u>47 877,2</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8 et 9 de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance. De plus, le solde non utilisé des crédits de l'élément 6 peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 600 000 \$, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements », afin de donner suite à une entente de gestion intervenue entre le ministre responsable et le Conseil du trésor.

## Programme 2 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Élément	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2013-2014	2012-2013
(000 \$)					
1. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 270,0	33,1	50,0	<b>5 286,9</b>	5 299,3
<b>Crédit à voter</b>				<b>5 286,9</b>	5 299,3

Ce programme vise à assurer la tenue de séances de consultation et d'information de la population prévues dans le processus d'examen et d'évaluation des impacts des projets de développement sur l'environnement et la tenue d'enquêtes et de consultations sur toute question relative à l'environnement.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2013-2014	2012-2013
		(000 \$)		
Rémunération	3 777,3		<b>3 777,3</b>	3 777,3
Fonctionnement	1 492,7		<b>1 492,7</b>	1 496,2
	<u>5 270,0</u>		<b>5 270,0</b>	5 273,5
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	50,0		<b>50,0</b>	50,0
	<u>50,0</u>		<b>50,0</b>	50,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Crédit au net

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Protection de l'environnement et gestion des parcs</b>		
Dépenses du programme (excluant dépenses ne nécessitant pas de crédit)	<b>248 839,7</b>	253 917,1
Moins : Revenus associés au crédit au net	<b>30 260,0</b>	30 260,0
Crédit au net	<b>218 579,7</b>	223 657,1

Ce crédit au net vise des activités du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec, du Centre d'expertise hydrique du Québec, de la Protection de l'environnement et gestion des parcs, de la Protection et mise en valeur de la ressource faunique et de la Remise en état des habitats fauniques.

### - Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ)

Ce crédit au net concerne certaines activités du CEAEQ dont la mission est de garantir la disponibilité, la qualité et la continuité de l'expertise et de l'information analytique pour les besoins de protection de l'environnement et de conservation des ressources. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification des services d'accréditation et d'agrément dans le cadre de l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) et de ses règlements.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus du CEAEQ donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 350 000 \$.

### - Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ)

Ce crédit au net concerne certaines activités du CEHQ dont la mission est de gérer le régime hydrique du Québec avec une préoccupation de sécurité, d'équité et de développement durable. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des activités d'émission des droits et autorisations en matière de sécurité des barrages, des activités de vente et de location de lots de grève et des produits et services reliés à la gestion des barrages publics et des données hydrométriques.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus du CEHQ donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 2 000 000 \$.

### - Protection de l'environnement et gestion des parcs

Ce crédit au net concerne les activités réalisées par le Ministère dont la mission est d'assurer la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité pour améliorer la qualité des milieux de vie des citoyens. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification d'activités menant à la délivrance d'approbation, d'autorisation et d'accréditation ainsi qu'à la perception de droits découlant des lois et règlements dont l'application relève du Ministre (excluant les revenus associés aux crédits au net votés pour le CEAEQ et le CEHQ, de même que les revenus perçus en application d'un arrêté ministériel pris en vertu de l'article 31.0.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement).

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus concernés donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 1 400 000 \$.

### - Protection et mise en valeur de la ressource faunique

Ce crédit au net concerne les activités de protection et de mise en valeur de la ressource faunique. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la vente des permis de chasse, de pêche et de piégeage.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent à 85 % des revenus qui excèdent 26 500 000 \$.

### - Remise en état des habitats fauniques

Ce crédit au net concerne les activités relatives à la remise en état d'un habitat faunique lorsqu'un tiers est reconnu coupable d'avoir commis une infraction. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des frais réclamés aux contrevenants qui ont refusé d'entreprendre les travaux de remise en état, lesquels ont été exécutés par le Ministère.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 10 000 \$.

## Crédits de transfert

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Protection de l'environnement et gestion des parcs</b>		
Assainissement de l'air	1 759,4	1 759,4
Parcs en milieu nordique	3 100,0	3 100,0
Programme ClimatSol	4 569,7	2 191,6
Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines	1 750,0	3 825,0
Programme de réhabilitation des terrains contaminés	6 364,1	6 779,9
Programme de sensibilisation aux algues bleu-vert	1 000,0	-
Programme national pour le développement d'un réseau privé d'aires protégées	380,0	380,0
Programme partenaires pour la nature	2 128,6	4 350,0
Programmes d'interactions communautaires sur le Saint-Laurent	300,0	300,0
Société des établissements de plein air du Québec	26 101,4	22 722,4
Soutien aux organismes de bassin versant	5 200,0	5 200,0
Autres crédits de transfert	1 492,1	2 157,1
Total du programme 1	54 145,3	52 765,4
<b>Total du portefeuille</b>	<b>54 145,3</b>	<b>52 765,4</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	26 101,4	22 722,4
Institutions d'enseignement	1 750,0	4 325,0
Municipalités	12 823,2	10 860,9
Organismes à but non lucratif	13 470,7	14 857,1
<b>Total du portefeuille</b>	<b>54 145,3</b>	<b>52 765,4</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Capital	22 341,4	20 226,0
Intérêt	10 136,8	9 219,1
Support	21 667,1	23 320,3
<b>Total du portefeuille</b>	<b>54 145,3</b>	<b>52 765,4</b>

# Éducation, Loisir et Sport

Programmes	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2013-2014	Crédits 2012-2013
	(000 \$)				
1. Administration	138 023,7	16 478,1	8 033,3	<b>129 578,9</b>	128 948,7
2. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	9 141 354,8	-	-	<b>9 141 354,8</b>	9 250 619,2
3. Développement du loisir et du sport	68 745,3	-	-	<b>68 745,3</b>	63 745,3
4. Régimes de retraite	857 240,1	-	-	<b>857 240,1</b>	857 240,1
	<u>10 205 363,9</u>	<u>16 478,1</u>	<u>8 033,3</u>	<b>10 196 919,1</b>	<u>10 300 553,3</u>
Moins : Crédits permanents				<b>857 249,7</b>	857 249,7
<b>Crédits à voter</b>				<b>9 339 669,4</b>	9 443 303,6

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Rémunération	<b>65 819,0</b>	65 819,0
Fonctionnement	<b>69 066,6</b>	69 404,6
Transfert	<b>10 070 478,3</b>	9 927 026,6
<b>Total</b>	<b>10 205 363,9</b>	10 062 250,2
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>7 065,1</b>	7 065,1
Prêts, placements, avances et autres	<b>968,2</b>	247 716,1
<b>Total</b>	<b>8 033,3</b>	254 781,2

## Programme 1 Administration

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2013-2014	Crédits 2012-2013
1. Direction	4 529,8	29,8	19,0	<b>4 519,0</b>	4 528,4
2. Administration*	87 276,0	16 158,8	7 663,0	<b>78 780,2</b>	77 995,9
3. Développement pédagogique et soutien aux élèves	15 717,7	129,9	127,5	<b>15 715,3</b>	15 781,1
4. Soutien aux réseaux	14 991,2	118,6	121,1	<b>14 993,7</b>	15 026,5
5. Services aux anglophones, aux autochtones et aux communautés	3 813,3	20,0	18,5	<b>3 811,8</b>	3 815,9
6. Politiques et orientations	6 984,4	7,7	74,2	<b>7 050,9</b>	7 077,2

Suite à la page 83

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère et à soutenir l'action du réseau d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire en lui fournissant les services nécessaires à l'exercice de sa mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement du loisir et du sport et d'un organisme de consultation du domaine de l'enseignement privé.

\* Les sommes d'argent reçues et à recevoir en remboursement des taxes de vente payées et à payer sur des crédits « Prêts, placements, avances et autres » sont retournées à ces mêmes crédits. Ces crédits peuvent être utilisés à nouveau.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments				Sous- total
			3	4	5	6	
			(000 \$)				
Rémunération	3 251,7	28 822,7	10 523,1	12 626,7	3 106,2	4 447,5	62 777,9
Fonctionnement	870,0	55 923,3	5 194,6	2 364,5	707,1	2 536,9	67 596,4
Transfert	408,1	2 530,0	-	-	-	-	2 938,1
	<u>4 529,8</u>	<u>87 276,0</u>	<u>15 717,7</u>	<u>14 991,2</u>	<u>3 813,3</u>	<u>6 984,4</u>	<u>133 312,4</u>
<b>Budget d'investissements</b>							
Immobilisations	19,0	6 694,8	127,5	121,1	18,5	74,2	7 055,1
Prêts, placements, avances et autres	-	968,2	-	-	-	-	968,2
	<u>19,0</u>	<u>7 663,0</u>	<u>127,5</u>	<u>121,1</u>	<u>18,5</u>	<u>74,2</u>	<u>8 023,3</u>

## Programme 1 (suite)

### Administration

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2013-2014	Crédits 2012-2013
7. Loisirs et sports	4 711,3	13,3	10,0	4 708,0	4 723,7
	138 023,7	16 478,1	8 033,3	129 578,9	128 948,7
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (chapitre E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
<b>Crédit à voter</b>				<b>129 569,3</b>	128 939,1

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments	2013-2014	2012-2013
			(000 \$)		
Rémunération	62 777,9	3 041,1		65 819,0	65 819,0
Fonctionnement	67 596,4	1 470,2		69 066,6	69 404,6
Transfert	2 938,1	200,0		3 138,1	3 138,1
	133 312,4	4 711,3		138 023,7	138 361,7
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	7 055,1	10,0		7 065,1	7 065,1
Prêts, placements, avances et autres	968,2	-		968,2	-
	8 023,3	10,0		8 033,3	7 065,1

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 2

### Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
1. Commissions scolaires	7 215 557,8	-	-	<b>7 215 557,8</b>	7 127 361,1
2. Commissions scolaires à statut particulier	273 994,4	-	-	<b>273 994,4</b>	267 050,2
3. Service de la dette des commissions scolaires	716 675,7	-	-	<b>716 675,7</b>	698 936,3
4. Enseignement privé	479 940,0	-	-	<b>479 940,0</b>	473 872,9
5. Soutien à des partenaires en éducation	45 996,1	-	-	<b>45 996,1</b>	50 866,1
6. Aide au transport scolaire	352 132,9	-	-	<b>352 132,9</b>	327 758,6

Suite à la page 85

Ce programme vise à rendre accessibles aux élèves, jeunes et adultes, les services d'enseignement en fournissant aux commissions scolaires, aux établissements privés subventionnés et à divers organismes les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement. Il inclut également les subventions pour le transport scolaire.

#### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments				Sous- total
			3	4	5	6	
<b>(000 \$)</b>							
Transfert	7 215 557,8	273 994,4	716 675,7	479 940,0	45 996,1	352 132,9	9 084 296,9
	<u>7 215 557,8</u>	<u>273 994,4</u>	<u>716 675,7</u>	<u>479 940,0</u>	<u>45 996,1</u>	<u>352 132,9</u>	<u>9 084 296,9</u>
<b>Budget d'investissements</b>							
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-	-	-	-	-
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>

## Programme 2 (suite)

### Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
7. Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit requis pour l'harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations*	57 057,9	-	-	<b>57 057,9</b>	304 774,0
	<u>9 141 354,8</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<b>9 141 354,8</b>	<u>9 250 619,2</u>
<b>Crédit à voter</b>				<b>9 141 354,8</b>	9 250 619,2

\* Le budget d'investissements 2012-2013 inclut, au titre de « Prêts, placements, avances et autres », les montants requis pour pourvoir en crédits des dépenses inscrites au cours des années antérieures.

#### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments	2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
Transfert	9 084 296,9	57 057,9		<b>9 141 354,8</b>	9 002 903,1
	<u>9 084 296,9</u>	<u>57 057,9</u>		<b>9 141 354,8</b>	<u>9 002 903,1</u>
<b>Budget d'investissements</b>					
Prêts, placements, avances et autres	-	-		-	247 716,1
	<u>-</u>	<u>-</u>		<u>-</u>	<u>247 716,1</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé des crédits de transfert de l'élément 3 de ce programme peut être reporté en 2014-2015 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à cet élément.

### Programme 3

#### Développement du loisir et du sport

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
1. Promotion du loisir et de l'action bénévole	38 094,9	-	-	<b>38 094,9</b>	36 594,9
2. Promotion du sport et de la sécurité et recherche	30 650,4	-	-	<b>30 650,4</b>	27 150,4
	<u>68 745,3</u>	-	-	<b>68 745,3</b>	<u>63 745,3</u>
<b>Crédit à voter</b>				<b>68 745,3</b>	63 745,3

Ce programme vise à promouvoir et favoriser les activités de loisir et de sport par un soutien aux organismes du milieu et à des clientèles spécifiques. Il a également pour objectif d'appuyer l'action bénévole tout en ayant une préoccupation particulière en matière de sécurité dans la pratique d'activités récréatives et sportives.

#### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2013-2014	2012-2013
	1	2		
<b>(000 \$)</b>				
Transfert	38 094,9	30 650,4	<b>68 745,3</b>	63 745,3
	<u>38 094,9</u>	<u>30 650,4</u>	<b>68 745,3</b>	<u>63 745,3</u>

## Programme 4

### Régimes de retraite

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2013-2014	2012-2013
(000 \$)					
1. Régime de retraite des enseignants	112 165,0	-	-	<b>112 165,0</b>	112 165,0
2. Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	617 865,2	-	-	<b>617 865,2</b>	617 865,2
3. Régime de retraite du personnel d'encadrement	127 209,9	-	-	<b>127 209,9</b>	127 209,9
	<u>857 240,1</u>	-	-	<b>857 240,1</b>	857 240,1
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur le régime de retraite des enseignants, (chapitre R-11)					
Élément 1				<b>112 165,0</b>	112 165,0
Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, (chapitre R-10)					
Élément 2				<b>617 865,2</b>	617 865,2
Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, (chapitre R-12.1)					
Élément 3				<b>127 209,9</b>	127 209,9
<b>Crédit à voter</b>				<b>-</b>	<b>-</b>

Ce programme regroupe le régime de retraite des enseignants, le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et le régime de retraite du personnel d'encadrement applicable au personnel du réseau.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments			2013-2014	2012-2013
	1	2	3		
(000 \$)					
Transfert	112 165,0	617 865,2	127 209,9	<b>857 240,1</b>	857 240,1
	<u>112 165,0</u>	<u>617 865,2</u>	<u>127 209,9</u>	<b>857 240,1</b>	857 240,1

## Crédits de transfert

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Administration</b>		
Autres crédits de transfert	3 138,1	3 138,1
<b>Programme 2 - Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire</b>		
Comités patronaux de négociation	8 044,1	6 466,1
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire public	7 481 508,1	7 387 945,2
Enseignement privé	479 940,0	473 872,9
Harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations	57 057,9	57 057,9
Programme d'action communautaire	18 301,6	18 301,6
Service de la dette des commissions scolaires	716 675,7	698 936,3
Transport scolaire	352 132,9	327 758,6
Autres crédits de transfert	27 694,5	32 564,5
Total du programme 2	9 141 354,8	9 002 903,1
<b>Programme 3 - Développement du loisir et du sport</b>		
Équipe Québec	5 000,0	5 000,0
Kino-Québec	2 575,0	2 575,0
Promotion du loisir	15 257,0	13 757,0
Promotion du sport	19 885,4	19 385,4
Soutien aux organismes multidisciplinaires	22 837,9	22 837,9
Autres crédits de transfert	3 190,0	190,0
Total du programme 3	68 745,3	63 745,3
<b>Programme 4 - Régimes de retraite</b>		
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	617 865,2	617 865,2
Régime de retraite des enseignants	112 165,0	112 165,0
Régime de retraite du personnel d'encadrement	127 209,9	127 209,9
Total du programme 4	857 240,1	857 240,1
<b>Total du portefeuille</b>	<b>10 070 478,3</b>	<b>9 927 026,6</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Établissements de santé et de services sociaux	2 575,0	2 575,0
Institutions d'enseignement	9 944 554,7	9 802 811,0
Organismes à but non lucratif	118 348,6	116 640,6
Personnes	5 000,0	5 000,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>10 070 478,3</b>	<b>9 927 026,6</b>

**Crédits de transfert (suite)****Ventilation par catégories de dépenses**

	<b>2013-2014</b>	<b>2012-2013</b>
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	<b>8 164 753,1</b>	7 944 185,3
Fonctionnement	<b>615 045,8</b>	731 098,7
Capital	<b>549 765,4</b>	501 279,2
Intérêt	<b>262 857,5</b>	298 489,2
Support	<b>478 056,5</b>	451 974,2
<b>Total du portefeuille</b>	<b>10 070 478,3</b>	9 927 026,6



# Emploi et Solidarité sociale

Programmes	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
1. Mesures d'aide à l'emploi	817 398,7	-	-	<b>817 398,7</b>	846 134,8
2. Mesures d'aide financière	2 955 770,4	-	1 640,0	<b>2 957 410,4</b>	2 976 462,2
3. Administration	440 436,3	1 165,3	26 840,6	<b>466 111,6</b>	455 424,2
4. Condition féminine	11 562,0	20,0	35,0	<b>11 577,0</b>	10 501,4
	<u>4 225 167,4</u>	<u>1 185,3</u>	<u>28 515,6</u>	<b>4 252 497,7</b>	<u>4 288 522,6</u>
Moins :					
Crédits permanents				<b>5 509,6</b>	5 509,6
Autres crédits déjà votés				<b>279 000,0</b>	279 000,0
<b>Crédits à voter*</b>				<b>3 967 988,1</b>	4 004 013,0

\* Le crédit à voter pour le programme 2 inclut, outre le montant présenté ci-haut, celui portant sur des dépenses imputables à l'exercice financier 2014-2015 apparaissant à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2013-2014	2012-2013
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	<b>288 839,4</b>	300 294,6
Fonctionnement	<b>142 146,6</b>	152 179,4
Affectation à un fonds spécial	<b>753 949,0</b>	779 159,8
Transfert	<b>3 034 732,4</b>	3 049 779,5
Créances douteuses et autres provisions	<b>5 500,0</b>	5 500,0
<b>Total</b>	<b>4 225 167,4</b>	4 286 913,3

  

Budget d'investissements	2013-2014	2012-2013
Immobilisations	<b>1 144,6</b>	1 144,6
Prêts, placements, avances et autres	<b>27 371,0</b>	1 650,0
<b>Total</b>	<b>28 515,6</b>	2 794,6

## Programme 1 Mesures d'aide à l'emploi

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
1. Mesures d'aide à l'emploi	701 398,7	-	-	<b>701 398,7</b>	724 134,8
2. Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la mise en oeuvre du Pacte pour l'emploi*	116 000,0	-	-	<b>116 000,0</b>	116 000,0
3. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de création d'emplois pour étudiants	-	-	-	-	6 000,0
	817 398,7	-	-	<b>817 398,7</b>	846 134,8
<b>Crédit à voter</b>				<b>817 398,7</b>	846 134,8

Ce programme vise à pourvoir au financement des mesures d'aide à l'emploi. Emploi-Québec est le service public d'emploi du Québec responsable de l'information sur le marché du travail, du placement et des mesures actives d'emploi liées à la politique active du marché du travail aux niveaux national, régional, local et sectoriel. Il est également responsable de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre (chapitre D-8.3) et de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre (chapitre F-5). De plus, ce programme privilégie la mobilisation et l'engagement réciproque de l'ensemble des acteurs concernés par le fonctionnement du marché du travail par le biais du Pacte pour l'emploi.

\* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2013-2014	2012-2013
			3		
<b>(000 \$)</b>					
Rémunération	-	9 000,0	-	<b>9 000,0</b>	15 000,0
Affectation à un fonds spécial	701 398,7	-	-	<b>701 398,7</b>	724 134,8
Transfert	-	107 000,0	-	<b>107 000,0</b>	107 000,0
	701 398,7	116 000,0	-	<b>817 398,7</b>	846 134,8

## Programme 2

### Mesures d'aide financière

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2013-2014	Crédits 2012-2013
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
(000 \$)						
1. Aide aux personnes et aux familles	2 896 609,9	-		1 640,0	<b>2 898 249,9</b>	2 917 386,7
2. Action communautaire	8 004,5	-		-	<b>8 004,5</b>	9 065,5
3. Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	26 212,0	-		-	<b>26 212,0</b>	25 066,0
4. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la création de projets favorisant la conversion des prestations d'aide financière en mesure d'aide à l'emploi*	24 944,0	-		-	<b>24 944,0</b>	24 944,0
	<u>2 955 770,4</u>	<u>-</u>		<u>1 640,0</u>	<b><u>2 957 410,4</u></b>	<u>2 976 462,2</u>
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur l'administration financière, (chapitre A-6.001)						
Élément 1						
					<b>5 500,0</b>	5 500,0
Crédits déjà votés						
Loi n° 2 sur les crédits, 2012-2013 (2012, chapitre 7); Loi n° 2 sur les crédits, 2011-2012 (2011, chapitre 4)						
					<b>279 000,0</b>	279 000,0
<b>Crédit à voter**</b>					<b>2 672 910,4</b>	2 691 962,2

Ce programme vise à rendre accessible à toutes les personnes, qui en font la demande et qui en démontrent le besoin, des services de soutien financier par l'entremise du réseau d'Emploi-Québec. Plus précisément, il permet à des personnes de recevoir une aide financière de dernier recours égale à la différence entre leurs ressources et leurs besoins essentiels qui leur sont reconnus. Il permet aussi, par le biais du programme Alternative jeunesse, de soutenir les jeunes adultes sur base volontaire qui requièrent une aide financière pour assurer leur subsistance afin de les encourager à réaliser des activités leur permettant d'acquérir ou de recouvrer leur autonomie personnelle, sociale et professionnelle. Les programmes d'aide et d'accompagnement social permettent aux prestataires de recevoir un soutien et un accompagnement personnalisés dans le but d'une préparation adéquate pour participer à une mesure ou à un programme d'aide à l'emploi. En outre, ce programme contribue au financement des organismes communautaires en lien avec leur mission globale et il accorde à l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris les sommes requises pour soutenir les activités traditionnelles des membres de cette communauté. Il vise également à pourvoir en crédits le Fonds québécois d'initiatives sociales et permet la conversion des prestations d'aide financière en mesures d'aide à l'emploi.

\* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

\*\* Le crédit à voter pour ce programme inclut, outre le montant présenté ci-haut, celui portant sur des dépenses imputables à l'exercice financier 2014-2015 apparaissant à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2013-2014	2012-2013
	1	2	3	4		
(000 \$)						
Affectation à un fonds spécial	25 892,8	3 690,2	-	-	<b>29 583,0</b>	30 157,7
Transfert	2 865 217,1	4 314,3	26 212,0	24 944,0	<b>2 920 687,4</b>	2 939 164,5
Créances douteuses et autres provisions	5 500,0	-	-	-	<b>5 500,0</b>	5 500,0
	<u>2 896 609,9</u>	<u>8 004,5</u>	<u>26 212,0</u>	<u>24 944,0</u>	<b><u>2 955 770,4</u></b>	<u>2 974 822,2</u>
<b>Budget d'investissements</b>						
Prêts, placements, avances et autres	1 640,0	-	-	-	<b>1 640,0</b>	1 640,0
	<u>1 640,0</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<b><u>1 640,0</u></b>	<u>1 640,0</u>

## Programme 3 Administration

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2013-2014	Crédits 2012-2013
1. Direction	8 060,6	-	-	<b>8 060,6</b>	8 671,2
2. Services à la gestion*	157 103,9	1 165,3	26 840,6	<b>182 779,2</b>	163 796,2
3. Centre de recouvrement	6 763,8	-	-	<b>6 763,8</b>	6 980,5
4. Relations avec les citoyens	14 905,4	-	-	<b>14 905,4</b>	15 155,0
5. Administration des mesures d'aide à l'emploi et d'aide financière	247 001,7	-	-	<b>247 001,7</b>	254 002,4

Suite à la page 95

Ce programme vise l'administration des mesures d'aide à l'emploi, de la Commission des partenaires du marché du travail, des mesures d'aide financière, du Régime québécois d'assurance parentale ainsi que le développement des politiques d'emploi, de sécurité du revenu et d'assurance parentale. Il vise également à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières essentielles à la gestion des programmes. De plus, il permet de verser au fonds du Tribunal administratif du Québec les sommes requises pour soutenir les causes reliées au Ministère. Également, ce programme vise à pourvoir au financement des activités de planification et de coordination ministérielles et de services aux citoyennes et citoyens. Il contribue au financement du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

\* Les sommes d'argent reçues et à recevoir en remboursement des taxes de vente payées et à payer sur des crédits « Prêts, placements, avances et autres » sont retournées à ces mêmes crédits. Ces crédits peuvent être utilisés à nouveau.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			Sous- total
			3	4	5	
			(000 \$)			
Rémunération	6 375,1	48 094,0	5 330,5	8 228,6	201 539,1	269 567,3
Fonctionnement	1 235,5	89 383,8	1 433,3	1 335,6	45 462,6	138 850,8
Affectation à un fonds spécial	-	17 626,1	-	5 341,2	-	22 967,3
Transfert	450,0	2 000,0	-	-	-	2 450,0
	8 060,6	157 103,9	6 763,8	14 905,4	247 001,7	433 835,4

### Budget d'investissements

Immobilisations	-	1 109,6	-	-	-	1 109,6
Prêts, placements, avances et autres	-	25 731,0	-	-	-	25 731,0
	-	26 840,6	-	-	-	26 840,6

## Programme 3 (suite)

### Administration

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
6. Politiques, analyse stratégique et action communautaire	6 600,9	-	-	<b>6 600,9</b>	6 818,9
	440 436,3	1 165,3	26 840,6	<b>466 111,6</b>	455 424,2
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (chapitre E-18)					
Élément 1				<b>9,6</b>	9,6
<b>Crédit à voter*</b>				<b>466 102,0</b>	455 414,6

\* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
Rémunération	269 567,3	5 973,1		<b>275 540,4</b>	280 804,5
Fonctionnement	138 850,8	602,8		<b>139 453,6</b>	149 273,1
Affectation à un fonds spécial	22 967,3	-		<b>22 967,3</b>	24 867,3
Transfert	2 450,0	25,0		<b>2 475,0</b>	525,0
	433 835,4	6 600,9		<b>440 436,3</b>	455 469,9

### Budget d'investissements

Immobilisations	1 109,6	-		<b>1 109,6</b>	1 109,6
Prêts, placements, avances et autres	25 731,0	-		<b>25 731,0</b>	10,0
	26 840,6	-		<b>26 840,6</b>	1 119,6

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2, 4, 5 et 6 de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance. De plus, le solde non utilisé des crédits de l'élément 3 peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$ afin de donner suite à une entente de gestion intervenue entre la ministre responsable et le Conseil du trésor.

## Programme 4 Condition féminine

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
1. Conseil du statut de la femme	3 968,5	15,0	25,0	<b>3 978,5</b>	4 178,2
2. Secrétariat à la condition féminine	7 593,5	5,0	10,0	<b>7 598,5</b>	6 323,2
	<u>11 562,0</u>	<u>20,0</u>	<u>35,0</u>	<b><u>11 577,0</u></b>	<u>10 501,4</u>
<b>Crédit à voter</b>				<b>11 577,0</b>	10 501,4

Ce programme vise à promouvoir l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes. Il vise également à assurer la coordination et le développement des politiques et activités gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2013-2014	2012-2013
	1	2		
<b>(000 \$)</b>				
Rémunération	2 772,0	1 527,0	<b>4 299,0</b>	4 490,1
Fonctionnement	1 196,5	1 496,5	<b>2 693,0</b>	2 906,3
Transfert	-	4 570,0	<b>4 570,0</b>	3 090,0
	<u>3 968,5</u>	<u>7 593,5</u>	<b><u>11 562,0</u></b>	<u>10 486,4</u>
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	25,0	10,0	<b>35,0</b>	35,0
	<u>25,0</u>	<u>10,0</u>	<b><u>35,0</u></b>	<u>35,0</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Crédit au net

	<b>2013-2014</b>	2012-2013
	<b>(000 \$)</b>	
<b>Programme 3 - Administration</b>		
Dépenses du programme (excluant dépenses ne nécessitant pas de crédit)	<b>439 271,0</b>	454 304,6
Moins : Revenus associés au crédit au net	<b>1 000,0</b>	1 000,0
Crédit au net	<b>438 271,0</b>	453 304,6

Les revenus associés à ce crédit au net proviennent des revenus de recouvrement du Ministère notamment de l'aide financière de dernier recours et du recouvrement des sommes dues par les garants défallants.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent à 10 % des revenus compris entre 1 000 000 \$ et 67 000 000 \$ et d'un montant équivalent à 5 % des revenus qui excèdent 67 000 000 \$, sans excéder 80 000 000 \$.

**Crédits à voter pour des dépenses imputables  
à l'exercice financier 2014-2015**

---

	2014-2015 (000 \$)
<b>Budget de dépenses</b>	
<b>Programme 2 - Mesures d'aide financière</b>	
<b>Élément 1 - Aide aux personnes et aux familles</b>	
Transfert	275 000,0
<b>Élément 3 - Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris</b>	
Transfert	4 000,0
Total du programme	<u>279 000,0</u>
<b>Total du portefeuille</b>	<u>279 000,0</u>

---

Ces crédits ont pour objet de permettre le versement, avant le 1er avril 2014, de prestations imputables à l'exercice financier 2014-2015.

## Crédits affectés à un fonds spécial

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Mesures d'aide à l'emploi</b>		
Fonds de développement du marché du travail	701 398,7	724 134,8
<b>Programme 2 - Mesures d'aide financière</b>		
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	3 690,2	4 251,2
Fonds québécois d'initiatives sociales	25 892,8	25 906,5
Total du programme 2	29 583,0	30 157,7
<b>Programme 3 - Administration</b>		
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	17 626,1	19 526,1
Fonds du Tribunal administratif du Québec	5 341,2	5 341,2
Total du programme 3	22 967,3	24 867,3
<b>Total du portefeuille</b>	<b>753 949,0</b>	<b>779 159,8</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Rémunération	4 104,2	4 104,2
Fonctionnement	2 510,0	2 637,0
Capital	15 420,1	17 126,1
Intérêt	933,0	1 000,0
Support	730 981,7	754 292,5
<b>Total du portefeuille</b>	<b>753 949,0</b>	<b>779 159,8</b>

## Crédits de transfert

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Mesures d'aide à l'emploi</b>		
Pacte pour l'emploi	107 000,0	107 000,0
<b>Programme 2 - Mesures d'aide financière</b>		
Action communautaire	3 708,3	3 708,3
Aide aux personnes et aux familles	2 890 161,1	2 909 284,2
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	26 212,0	25 066,0
Programme de soutien aux initiatives sociales et communautaires	606,0	1 106,0
Total du programme 2	<u>2 920 687,4</u>	<u>2 939 164,5</u>
<b>Programme 3 - Administration</b>		
Autres crédits de transfert	2 475,0	525,0
<b>Programme 4 - Condition féminine</b>		
Égalité entre les femmes et les hommes	3 170,0	1 690,0
Programme « À égalité pour décider »	1 000,0	1 000,0
Tables de concertation en matière de condition féminine	360,0	360,0
Autres crédits de transfert	40,0	40,0
Total du programme 4	<u>4 570,0</u>	<u>3 090,0</u>
<b>Total du portefeuille</b>	<u>3 034 732,4</u>	<u>3 049 779,5</u>

## Ventilation par bénéficiaires

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Entreprises	41 225,5	42 225,5
Entreprises et organismes d'État	4 211,5	2 223,2
Organismes à but non lucratif	22 789,3	21 859,3
Personnes	2 966 506,1	2 983 471,5
<b>Total du portefeuille</b>	<u>3 034 732,4</u>	<u>3 049 779,5</u>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Rémunération	1 309,0	1 309,0
Fonctionnement	902,5	914,2
Support	3 032 520,9	3 047 556,3
<b>Total du portefeuille</b>	<u>3 034 732,4</u>	<u>3 049 779,5</u>

# Enseignement supérieur, Recherche, Science et Technologie

Programmes	Budget de dépenses	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2013-2014	Crédits 2012-2013
	2013-2014			2013-2014	2012-2013
				<b>(000 \$)</b>	
1. Administration	59 816,9	218,2	880,9	<b>60 479,6</b>	60 399,8
2. Organismes dédiés à des programmes de formations spécialisés	26 837,7	-	-	<b>26 837,7</b>	26 020,0
3. Aide financière aux études	615 421,4	-	138 600,0	<b>754 021,4</b>	707 403,0
4. Enseignement supérieur	5 179 976,9	-	-	<b>5 179 976,9</b>	5 128 467,3
5. Soutien à la science, à la recherche et à l'innovation	137 563,0	-	-	<b>137 563,0</b>	169 493,2
6. Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation	165 326,9	-	-	<b>165 326,9</b>	196 455,1
7. Régimes de retraite	152 042,9	-	-	<b>152 042,9</b>	152 042,9
	<u>6 336 985,7</u>	<u>218,2</u>	<u>139 480,9</u>	<b><u>6 476 248,4</u></b>	<u>6 440 281,3</u>
Moins : Crédits permanents				<b>158 052,5</b>	158 052,5
<b>Crédits à voter</b>				<b>6 318 195,9</b>	6 282 228,8

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2013-2014	2012-2013
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	<b>46 817,7</b>	46 817,7
Fonctionnement	<b>8 768,3</b>	8 897,4
Affectation à un fonds spécial	<b>25 000,0</b>	20 000,0
Transfert	<b>6 250 399,7</b>	6 209 981,2
Créances douteuses et autres provisions	<b>6 000,0</b>	6 000,0
<b>Total</b>	<b>6 336 985,7</b>	6 291 696,3
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>456,8</b>	456,8
Prêts, placements, avances et autres	<b>139 024,1</b>	148 128,2
<b>Total</b>	<b>139 480,9</b>	148 585,0

## Programme 1 Administration

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2013-2014	Crédits 2012-2013
1. Direction	9 734,3	12,6	76,7	<b>9 798,4</b>	9 834,4
2. Administration de l'enseignement supérieur	10 812,9	35,0	61,9	<b>10 839,8</b>	10 895,3
3. Administration et aide financière aux études*	26 170,0	138,9	702,3	<b>26 733,4</b>	26 518,9
4. Administration de la recherche, de la science et de la technologie	7 891,9	-	-	<b>7 891,9</b>	7 891,9
5. Conseil supérieur de l'éducation	2 737,2	15,2	20,0	<b>2 742,0</b>	2 762,8

Suite à la page 103

Ce programme vise à assurer l'administration des programmes confiés au Ministère et à soutenir l'action des réseaux d'enseignement en leur fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement de l'aide financière aux études et des organismes de consultation et d'évaluation du domaine de l'éducation de même que le soutien administratif du volet recherche, science et technologie.

\* Les sommes d'argent reçues et à recevoir en remboursement des taxes de vente payées et à payer sur des crédits « Prêts, placements, avances et autres » sont retournées à ces mêmes crédits. Ces crédits peuvent être utilisés à nouveau.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			Sous- total
			3	4	5	
			(000 \$)			
Rémunération	7 626,7	9 158,4	18 510,3	7 096,3	2 213,2	44 604,9
Fonctionnement	1 916,8	1 654,5	3 030,7	795,6	524,0	7 921,6
Transfert	190,8	-	4 629,0	-	-	4 819,8
	9 734,3	10 812,9	26 170,0	7 891,9	2 737,2	57 346,3
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations	76,7	61,9	278,2	-	20,0	436,8
Prêts, placements, avances et autres	-	-	424,1	-	-	424,1
	76,7	61,9	702,3	-	20,0	860,9

## Programme 1 (suite)

### Administration

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2013-2014	Crédits 2012-2013
6. Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	2 470,6	16,5	20,0	2 474,1	2 496,5
	59 816,9	218,2	880,9	60 479,6	60 399,8
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (chapitre E-18)					
Élément 1				9,6	9,6
<b>Crédit à voter</b>				<b>60 470,0</b>	<b>60 390,2</b>

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2013-2014	2012-2013
			(000 \$)		
Rémunération	44 604,9	1 920,9		46 525,8	46 525,8
Fonctionnement	7 921,6	549,7		8 471,3	8 597,4
Transfert	4 819,8	-		4 819,8	4 819,8
	57 346,3	2 470,6		59 816,9	59 943,0
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	436,8	20,0		456,8	456,8
Prêts, placements, avances et autres	424,1	-		424,1	-
	860,9	20,0		880,9	456,8

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 2

### Organismes dédiés à des programmes de formations spécialisés

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
1. Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	25 837,7	-	-	<b>25 837,7</b>	25 020,0
2. Institut national des mines	1 000,0	-	-	<b>1 000,0</b>	1 000,0
	<u>26 837,7</u>	-	-	<b><u>26 837,7</u></b>	<u>26 020,0</u>
<b>Crédit à voter</b>				<b>26 837,7</b>	26 020,0

Ce programme vise à offrir des activités de formation professionnelle, technique et universitaire dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. De plus, il soutient la recherche et fournit de l'aide technique et des services dans ces domaines. Il a également pour objectifs de réaliser des activités de coordination des différents acteurs du secteur minier, d'estimer les besoins de formation et d'accroître la diversification de l'offre de formation dans le secteur des mines.

#### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2013-2014	2012-2013
	1	2		
<b>(000 \$)</b>				
Transfert	25 837,7	1 000,0	<b>26 837,7</b>	26 020,0
	<u>25 837,7</u>	<u>1 000,0</u>	<b><u>26 837,7</u></b>	<u>26 020,0</u>

### Programme 3

#### Aide financière aux études

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2013-2014	Crédits 2012-2013
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
<b>(000 \$)</b>						
1. Bourses consécutives aux prêts	549 733,2	-		-	<b>549 733,2</b>	493 143,2
2. Intérêts et remboursements aux banques	51 145,8	-		138 600,0	<b>189 745,8</b>	200 345,8
3. Autres bourses	14 542,4	-		-	<b>14 542,4</b>	13 914,0
	<u>615 421,4</u>	<u>-</u>		<u>138 600,0</u>	<b>754 021,4</b>	<u>707 403,0</u>
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur l'administration financière, (chapitre A-6.001)						
Élément 2					<b>6 000,0</b>	6 000,0
<b>Crédit à voter</b>					<b>748 021,4</b>	<u>701 403,0</u>

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux études secondaires en formation professionnelle et aux études postsecondaires à temps plein ou à temps partiel. Il fournit un soutien financier aux personnes dont les ressources financières sont jugées insuffisantes.

#### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
Transfert	549 733,2	45 145,8	14 542,4	<b>609 421,4</b>	562 803,0
Créances douteuses et autres provisions	-	6 000,0	-	<b>6 000,0</b>	6 000,0
	<u>549 733,2</u>	<u>51 145,8</u>	<u>14 542,4</u>	<b>615 421,4</b>	<u>568 803,0</u>
<b>Budget d'investissements</b>					
Prêts, placements, avances et autres	-	138 600,0	-	<b>138 600,0</b>	138 600,0
	<u>-</u>	<u>138 600,0</u>	<u>-</u>	<b>138 600,0</b>	<u>138 600,0</u>

## Programme 4

### Enseignement supérieur

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2013-2014	Crédits 2012-2013
1. Cégeps	1 734 314,4	-	-	<b>1 734 314,4</b>	1 712 353,5
2. Universités	2 724 517,2	-	-	<b>2 724 517,2</b>	2 693 841,1
3. Enseignement privé au collégial	109 848,7	-	-	<b>109 848,7</b>	108 222,1
4. Service de la dette des cégeps	219 445,9	-	-	<b>219 445,9</b>	214 786,3
5. Service de la dette des universités	350 170,1	-	-	<b>350 170,1</b>	343 055,5
6. Soutien à des partenaires en éducation	1 455,5	-	-	<b>1 455,5</b>	6 455,5

Suite à la page 107

Ce programme vise à rendre accessibles les services d'enseignement aux étudiantes et aux étudiants des collèges et des universités, en fournissant aux établissements les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments				Sous- total
			3	4	5	6	
			(000 \$)				
Affectation à un fonds spécial	-	25 000,0	-	-	-	-	25 000,0
Transfert	1 734 314,4	2 699 517,2	109 848,7	219 445,9	350 170,1	1 455,5	5 114 751,8
	1 734 314,4	2 724 517,2	109 848,7	219 445,9	350 170,1	1 455,5	5 139 751,8
<b>Budget d'investissements</b>							
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-

## Programme 4 (suite)

### Enseignement supérieur

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
7. Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit requis pour l'harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations*	40 225,1	-	-	<b>40 225,1</b>	49 753,3
	<u>5 179 976,9</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u><b>5 179 976,9</b></u>	<u>5 128 467,3</u>
<b>Crédit à voter</b>				<b>5 179 976,9</b>	5 128 467,3

\* Le budget d'investissements 2012-2013 inclut, au titre de « Prêts, placements, avances et autres », le montant requis pour pourvoir en crédits des dépenses inscrites au cours des années antérieures.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	7	Éléments	2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
Affectation à un fonds spécial	25 000,0	-		<b>25 000,0</b>	20 000,0
Transfert	<u>5 114 751,8</u>	<u>40 225,1</u>		<u><b>5 154 976,9</b></u>	<u>5 098 939,1</u>
	<u>5 139 751,8</u>	<u>40 225,1</u>		<u><b>5 179 976,9</b></u>	<u>5 118 939,1</u>
<b>Budget d'investissements</b>					
Prêts, placements, avances et autres	<u>-</u>	<u>-</u>		<u>-</u>	<u>9 528,2</u>
	<u>-</u>	<u>-</u>		<u>-</u>	<u>9 528,2</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé des crédits de transfert des éléments 4 et 5 de ce programme peut être reporté en 2014-2015 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments.

## Programme 5

### Soutien à la science, à la recherche et à l'innovation

Élément	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
1. Soutien à la science, à la recherche et à l'innovation	137 563,0	-	-	<b>137 563,0</b>	169 493,2
<b>Crédit à voter</b>				<b>137 563,0</b>	169 493,2

Ce programme vise à susciter et soutenir la recherche et l'innovation dans une perspective de développement scientifique et de développement durable. Plus spécifiquement, ce programme vise à intensifier le développement de la recherche et l'innovation ainsi que le transfert de la valorisation des résultats de recherche tout en favorisant la concertation et la mobilisation des acteurs scientifiques et des milieux socioéconomiques.

#### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2013-2014	2012-2013
		<b>(000 \$)</b>		
Transfert	137 563,0		<b>137 563,0</b>	169 493,2
	137 563,0		<b>137 563,0</b>	169 493,2

## Programme 6

### Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2013-2014	Crédits 2012-2013
1. Fonds de recherche du Québec - Santé	69 761,4	-	-	<b>69 761,4</b>	79 755,0
2. Fonds de recherche du Québec - Société et culture	42 813,0	-	-	<b>42 813,0</b>	49 074,6
3. Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies	35 238,6	-	-	<b>35 238,6</b>	50 108,6
4. Centre de recherche industrielle du Québec	16 925,0	-	-	<b>16 925,0</b>	16 925,0
5. Commission de l'éthique en science et en technologie	588,9	-	-	<b>588,9</b>	591,9
	<u>165 326,9</u>	-	-	<u><b>165 326,9</b></u>	<u>196 455,1</u>
<b>Crédit à voter</b>				<b>165 326,9</b>	196 455,1

Ce programme vise principalement le financement des fonds subventionnaires dont la mission est de promouvoir et d'appuyer le financement de la recherche, la formation de chercheurs et la diffusion de la connaissance. De plus, il est constitué des enveloppes affectées au Centre de recherche industrielle du Québec, pour soutenir son offre de services spécialisés en matière de recherche industrielle et d'innovation auprès des entreprises, et à la Commission de l'éthique en science et en technologie.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			2013-2014	2012-2013
			3	4	5		
			(000 \$)				
Rémunération	-	-	-	-	291,9	<b>291,9</b>	291,9
Fonctionnement	-	-	-	-	297,0	<b>297,0</b>	300,0
Transfert	69 761,4	42 813,0	35 238,6	16 925,0	-	<b>164 738,0</b>	195 863,2
	<u>69 761,4</u>	<u>42 813,0</u>	<u>35 238,6</u>	<u>16 925,0</u>	<u>588,9</u>	<u><b>165 326,9</b></u>	<u>196 455,1</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de l'élément 5 de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à cet élément. Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de cet élément sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance ou par des virements en provenance des autres éléments du même programme.

## Programme 7

### Régimes de retraite

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
(000 \$)					
1. Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	126 084,0	-	-	<b>126 084,0</b>	126 084,0
2. Régime de retraite du personnel d'encadrement	25 958,9	-	-	<b>25 958,9</b>	25 958,9
	<u>152 042,9</u>	-	-	<b>152 042,9</b>	152 042,9
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, (chapitre R-10)					
Élément 1				<b>126 084,0</b>	126 084,0
Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, (chapitre R-12.1)					
Élément 2				<b>25 958,9</b>	25 958,9
<b>Crédit à voter</b>				-	-

Ce programme regroupe le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et le régime de retraite du personnel d'encadrement applicable au personnel des réseaux.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2013-2014	2012-2013
	1	2		
(000 \$)				
Transfert	126 084,0	25 958,9	<b>152 042,9</b>	152 042,9
	<u>126 084,0</u>	<u>25 958,9</u>	<b>152 042,9</b>	152 042,9

**Crédits affectés à un fonds spécial**

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
<b>Programme 4 - Enseignement supérieur</b>		
Fonds pour l'excellence et la performance universitaires	25 000,0	20 000,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>25 000,0</b>	<b>20 000,0</b>

**Ventilation par catégories de dépenses**

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Rémunération	20 525,0	16 420,0
Fonctionnement	4 475,0	3 580,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>25 000,0</b>	<b>20 000,0</b>

## Crédits de transfert

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Administration</b>		
Autres crédits de transfert	4 819,8	4 819,8
<b>Programme 2 - Organismes dédiés à des programmes de formations spécialisés</b>		
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	25 837,7	25 020,0
Institut national des mines	1 000,0	1 000,0
Total du programme 2	26 837,7	26 020,0
<b>Programme 3 - Aide financière aux études</b>		
Bourses consécutives aux prêts	549 733,2	493 143,2
Intérêts et remboursements aux banques	45 145,8	55 745,8
Autres crédits de transfert	14 542,4	13 914,0
Total du programme 3	609 421,4	562 803,0
<b>Programme 4 - Enseignement supérieur</b>		
Cégeps	1 734 314,4	1 712 353,5
Enseignement privé au collégial	109 848,7	108 222,1
Harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations	40 225,1	40 225,1
Service de la dette des cégeps	219 445,9	214 786,3
Service de la dette des universités	350 170,1	343 055,5
Universités	2 699 517,2	2 673 841,1
Autres crédits de transfert	1 455,5	6 455,5
Total du programme 4	5 154 976,9	5 098 939,1
<b>Programme 5 - Soutien à la science, à la recherche et à l'innovation</b>		
Appui à l'innovation	2 978,9	4 500,0
Mesures de soutien à la recherche - autres	97 195,1	107 347,1
NovaScience	4 026,7	4 758,2
Soutien à la valorisation des résultats de la recherche	33 362,3	52 887,9
Total du programme 5	137 563,0	169 493,2
<b>Programme 6 - Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation</b>		
Centre de recherche industrielle du Québec	16 925,0	16 925,0
Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies	35 238,6	50 108,6
Fonds de recherche du Québec - Santé	69 761,4	79 755,0
Fonds de recherche du Québec - Société et Culture	42 813,0	49 074,6
Total du programme 6	164 738,0	195 863,2
<b>Programme 7 - Régimes de retraite</b>		
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	126 084,0	126 084,0
Régime de retraite du personnel d'encadrement	25 958,9	25 958,9
Total du programme 7	152 042,9	152 042,9
<b>Total du portefeuille</b>	<b>6 250 399,7</b>	<b>6 209 981,2</b>

**Crédits de transfert (suite)****Ventilation par bénéficiaires**

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Entreprises	4 728,9	4 871,2
Entreprises et organismes d'État	53 697,7	53 005,2
Établissements de santé et de services sociaux	23 811,8	31 151,8
Institutions d'enseignement	5 424 227,7	5 368 164,6
Organismes à but non lucratif	88 933,1	132 401,7
Personnes	655 000,5	620 386,7
<b>Total du portefeuille</b>	<b>6 250 399,7</b>	<b>6 209 981,2</b>

**Ventilation par catégories de dépenses**

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Rémunération	3 894 621,8	3 856 328,0
Fonctionnement	830 234,4	818 878,5
Capital	498 941,0	455 932,9
Intérêt	209 979,5	226 178,1
Support	816 623,0	852 663,7
<b>Total du portefeuille</b>	<b>6 250 399,7</b>	<b>6 209 981,2</b>



# Famille

Programmes	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2013-2014	Crédits 2012-2013
	(000 \$)				
1. Planification, recherche et administration	57 958,0	7 441,1	15 807,9	<b>66 324,8</b>	64 671,9
2. Mesures d'aide à la famille	2 416 430,1	-	1 000,0	<b>2 417 430,1</b>	2 358 930,7
	<u>2 474 388,1</u>	<u>7 441,1</u>	<u>16 807,9</u>	<b>2 483 754,9</b>	2 423 602,6
Moins :					
Crédits permanents				<b>109,6</b>	109,6
Autres crédits déjà votés				<b>200 000,0</b>	230 000,0
<b>Crédits à voter*</b>				<b>2 283 645,3</b>	2 193 493,0

\* Le crédit à voter pour le programme 2 inclut, outre le montant présenté ci-haut, celui portant sur des dépenses imputables à l'exercice financier 2014-2015 apparaissant à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Rémunération	<b>30 265,4</b>	30 265,4
Fonctionnement	<b>25 422,9</b>	25 558,2
Transfert	<b>2 418 599,8</b>	2 359 271,0
Créances douteuses et autres provisions	<b>100,0</b>	100,0
<b>Total</b>	<b>2 474 388,1</b>	2 415 194,6
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>14 955,9</b>	14 955,9
Prêts, placements, avances et autres	<b>1 852,0</b>	1 002,0
<b>Total</b>	<b>16 807,9</b>	15 957,9

## Programme 1 Planification, recherche et administration

Élément	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
1. Planification, recherche et administration*	57 958,0	7 441,1	15 807,9	<b>66 324,8</b>	64 671,9
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (chapitre E-18)					
Élément 1				<b>9,6</b>	9,6
<b>Crédit à voter</b>				<b>66 315,2</b>	64 662,3

Ce programme vise à assurer la réalisation de recherches ainsi que l'élaboration et l'évaluation de politiques favorables à l'épanouissement et au mieux-être des familles et des enfants, en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux. De plus, ce programme vise à planifier, à diriger et à coordonner les activités administratives essentielles à la gestion des programmes du Ministère.

\* Les sommes d'argent reçues et à recevoir en remboursement des taxes de vente payées et à payer sur des crédits « Prêts, placements, avances et autres » sont retournées à ces mêmes crédits. Ces crédits peuvent être utilisés à nouveau.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>				
Rémunération	30 265,4		<b>30 265,4</b>	30 265,4
Fonctionnement	23 522,3		<b>23 522,3</b>	23 623,2
Transfert	4 170,3		<b>4 170,3</b>	3 375,3
	<u>57 958,0</u>		<b>57 958,0</b>	57 263,9
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	14 955,9		<b>14 955,9</b>	14 955,9
Prêts, placements, avances et autres	852,0		<b>852,0</b>	2,0
	<u>15 807,9</u>		<b>15 807,9</b>	14 957,9

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 2 Mesures d'aide à la famille

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2013-2014	Crédits 2012-2013
1. Gestion des services à la famille	17 319,6	-	-	17 319,6	17 354,0
2. Soutien financier aux centres de la petite enfance et aux autres services de garde	2 247 695,4	-	1 000,0	2 248 695,4	2 193 692,0
3. Subvention pour le financement des infrastructures des centres de la petite enfance	37 229,3	-	-	37 229,3	34 491,9
4. Régime de retraite à l'intention d'employés oeuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance	62 646,2	-	-	62 646,2	61 853,2
5. Soutien aux enfants	32 083,6	-	-	32 083,6	32 083,6

Suite à la page 118

Ce programme permet de favoriser l'accès à des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité. Il a également comme objectif le financement des infrastructures des centres de la petite enfance ainsi que du régime de retraite à l'intention du personnel oeuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance. De plus, ce programme accorde à des organismes communautaires oeuvrant auprès des familles, le financement en lien avec leur mission globale ainsi que le financement des services de haltes-garderies communautaires. Il assure également le soutien aux municipalités et aux municipalités régionales de comté qui désirent mettre en place des politiques familiales municipales. Enfin, il finance l'administration du programme de Soutien aux enfants offert sous forme d'un crédit d'impôt remboursable.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			Sous- total
			3	4	5	
			(000 \$)			
Fonctionnement	1 900,6	-	-	-	-	1 900,6
Transfert	15 419,0	2 247 595,4	37 229,3	62 646,2	32 083,6	2 394 973,5
Créances douteuses et autres provisions	-	100,0	-	-	-	100,0
	17 319,6	2 247 695,4	37 229,3	62 646,2	32 083,6	2 396 974,1
<b>Budget d'investissements</b>						
Prêts, placements, avances et autres	-	1 000,0	-	-	-	1 000,0
	-	1 000,0	-	-	-	1 000,0

## Programme 2 (suite) Mesures d'aide à la famille

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
6. Organismes communautaires	19 456,0	-	-	<b>19 456,0</b>	19 456,0
	2 416 430,1	-	1 000,0	<b>2 417 430,1</b>	2 358 930,7
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (chapitre A-6.001)					
Élément 2				<b>100,0</b>	100,0
Crédits déjà votés					
Loi n° 2 sur les crédits, 2012-2013 (2012, chapitre 7); Loi n° 2 sur les crédits, 2011-2012 (2011, chapitre 4)					
				<b>200 000,0</b>	230 000,0
<b>Crédit à voter*</b>				<b>2 217 330,1</b>	2 128 830,7

\* Le crédit à voter pour ce programme inclut, outre le montant présenté ci-haut, celui portant sur des dépenses imputables à l'exercice financier 2014-2015 apparaissant à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
Fonctionnement	1 900,6	-		<b>1 900,6</b>	1 935,0
Transfert	2 394 973,5	19 456,0		<b>2 414 429,5</b>	2 355 895,7
Créances douteuses et autres provisions	100,0	-		<b>100,0</b>	100,0
	2 396 974,1	19 456,0		<b>2 416 430,1</b>	2 357 930,7
<b>Budget d'investissements</b>					
Prêts, placements, avances et autres	1 000,0	-		<b>1 000,0</b>	1 000,0
	1 000,0	-		<b>1 000,0</b>	1 000,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de l'élément 1 de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à cet élément, en excluant la partie « Transfert ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de cet élément sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance. De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé des crédits de transfert de l'élément 3 peut être reporté en 2014-2015 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à cet élément.

---

**Crédits à voter pour des dépenses imputables  
à l'exercice financier 2014-2015**

---

**2014-2015  
(000 \$)****Budget de dépenses**

---

**Programme 2 - Mesures d'aide à la famille****Élément 2 - Soutien financier aux centres de la petite enfance et aux autres services de  
garde**

Transfert

209 600,0

**Total du portefeuille**

---

209 600,0

---

Ces crédits ont pour objet de permettre le versement, avant le 1er avril 2014, de prestations imputables à l'exercice financier 2014-2015.

## Crédits de transfert

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Planification, recherche et administration</b>		
Plan d'action égalité - Conciliation travail famille	2 325,0	1 900,0
Autres crédits de transfert	1 845,3	1 475,3
Total du programme 1	4 170,3	3 375,3
<b>Programme 2 - Mesures d'aide à la famille</b>		
Administration du soutien aux enfants par la Régie des rentes du Québec	31 983,6	31 983,6
Allocation familiale et allocation pour enfant handicapé	100,0	100,0
Amélioration de la qualité des services de garde	2 400,0	2 400,0
Autres mesures pour les responsables d'un service de garde en milieu familial	5 875,0	5 875,0
Haltes-garderies	3 850,0	3 850,0
Organismes communautaires - famille	19 456,0	19 456,0
Régime de retraite à l'intention d'employés oeuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance	62 646,2	61 853,2
Subvention annuelle des garderies	454 890,4	444 056,9
Subvention de la garde en milieu familial	677 829,9	658 599,1
Subvention des centres de la petite enfance	1 112 375,1	1 087 436,0
Subvention pour le financement des infrastructures des centres de la petite enfance	37 229,3	34 491,9
Subventions de développement et d'investissements	2 500,0	2 500,0
Autres crédits de transfert	3 294,0	3 294,0
Total du programme 2	2 414 429,5	2 355 895,7
<b>Total du portefeuille</b>	<b>2 418 599,8</b>	<b>2 359 271,0</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Entreprises	455 095,4	444 159,4
Entreprises et organismes d'État	32 416,9	32 264,9
Institutions d'enseignement	243,5	88,2
Municipalités	999,5	982,1
Organismes à but non lucratif	1 929 744,5	1 881 676,4
Personnes	100,0	100,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>2 418 599,8</b>	<b>2 359 271,0</b>

**Crédits de transfert (suite)****Ventilation par catégories de dépenses**

	<b>2013-2014</b>	<b>2012-2013</b>
	<b>(000 \$)</b>	
Fonctionnement	<b>32 053,6</b>	32 133,6
Capital	<b>24 747,4</b>	22 767,1
Intérêt	<b>14 981,9</b>	14 144,8
Support	<b>2 346 816,9</b>	2 290 225,5
<b>Total du portefeuille</b>	<b>2 418 599,8</b>	2 359 271,0



# Finances et Économie

Programmes	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
1. Direction du Ministère	75 393,8	3 220,1	6 305,4	<b>78 479,1</b>	784 747,2
2. Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement	99 149,6	180,0	480,0	<b>99 449,6</b>	111 605,0
3. Service de la dette	8 597 000,0	(24 000,0)	-	<b>8 621 000,0</b>	7 933 000,0
4. Soutien technique et financier au développement économique	178 739,8	-	140,0	<b>178 879,8</b>	208 748,5
5. Interventions relatives au Fonds du développement économique	229 680,0	-	-	<b>229 680,0</b>	243 108,7
6. Promotion et développement du tourisme	130 136,5	-	-	<b>130 136,5</b>	135 753,4
	<u>9 310 099,7</u>	<u>(20 599,9)</u>	<u>6 925,4</u>	<b>9 337 625,0</b>	<u>9 416 962,8</u>
Moins : Crédits permanents				<b>8 624 371,5</b>	7 937 371,5
<b>Crédits à voter</b>				<b>713 253,5</b>	1 479 591,3

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2013-2014	2012-2013
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	<b>106 208,1</b>	110 999,8
Fonctionnement	<b>63 502,8</b>	63 296,2
Affectation à un fonds spécial	<b>151 360,3</b>	178 470,9
Transfert	<b>255 062,5</b>	294 786,0
Créances douteuses et autres provisions	<b>136 966,0</b>	126 170,0
<b>Sous-total</b>	<b>713 099,7</b>	773 722,9
Service de la dette	<b>8 597 000,0</b>	7 912 000,0
<b>Total</b>	<b>9 310 099,7</b>	8 685 722,9

  

Budget d'investissements	2013-2014	2012-2013
Immobilisations	<b>4 140,4</b>	5 035,0
Prêts, placements, avances et autres	<b>2 785,0</b>	708 810,0
<b>Total</b>	<b>6 925,4</b>	713 845,0

## Programme 1

### Direction du Ministère

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2013-2014	2012-2013
(000 \$)					
1. Direction et services à la gestion*	61 954,3	3 220,1	6 305,4	<b>65 039,6</b>	62 522,5
2. Institut de la statistique du Québec	13 439,5	-	-	<b>13 439,5</b>	13 589,7
3. Société de financement des infrastructures locales du Québec**	-	-	-	-	708 635,0
	75 393,8	3 220,1	6 305,4	<b>78 479,1</b>	784 747,2
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (chapitre E-18)					
Élément 1				<b>19,2</b>	19,2
<b>Crédit à voter</b>				<b>78 459,9</b>	784 728,0

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination, d'affaires publiques et de soutien à la gestion. Il vise aussi à fournir des informations statistiques sur la situation du Québec et à assurer le financement des infrastructures.

\* Les sommes d'argent reçues et à recevoir en remboursement des taxes de vente payées et à payer sur des crédits « Prêts, placements, avances et autres » sont retournées à ces mêmes crédits. Ces crédits peuvent être utilisés à nouveau.

\*\* Le budget d'investissements 2012-2013 inclut, au titre de « Prêts, placements, avances et autres », le montant requis à accorder à la Société de financement des infrastructures locales du Québec afin de pourvoir aux engagements pris au cours des exercices antérieurs auprès des municipalités. En effet, pour l'application de la nouvelle norme comptable concernant les paiements de transfert, l'aide financière allouée par la Société doit être inscrite selon le degré d'avancement des travaux des infrastructures locales.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2013-2014		2012-2013	
(000 \$)							
Rémunération	27 416,1	-	-	<b>27 416,1</b>		27 145,3	
Fonctionnement	33 003,1	-	-	<b>33 003,1</b>		32 432,2	
Transfert	1 535,1	13 439,5	-	<b>14 974,6</b>		15 259,8	
	61 954,3	13 439,5	-	<b>75 393,8</b>		74 837,3	
<b>Budget d'investissements</b>							
Immobilisations	3 660,4	-	-	<b>3 660,4</b>		4 395,0	
Prêts, placements, avances et autres	2 645,0	-	-	<b>2 645,0</b>		708 670,0	
	6 305,4	-	-	<b>6 305,4</b>		713 065,0	

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 2

### Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2013-2014	Crédits 2012-2013
1. Politiques budgétaires et fiscales, analyses des politiques économiques et institutions financières	16 987,5	-	-	<b>16 987,5</b>	16 262,5
2. Financement, gestion de la dette et opérations financières	6 372,0	-	195,0	<b>6 567,0</b>	7 002,0
3. Frais de services bancaires	6 342,7	-	-	<b>6 342,7</b>	6 342,7
4. Contrôleur des finances et comptabilité gouvernementale	14 065,9	180,0	285,0	<b>14 170,9</b>	13 910,9
5. Affaires fiscales et financières et recherches institutionnelles	11 635,1	-	-	<b>11 635,1</b>	10 760,2

Suite à la page 126

Ce programme vise à assurer la direction des activités financières et comptables du gouvernement, l'élaboration des orientations en matière fiscale et budgétaire et la réalisation d'analyses économiques.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			Sous- total
			3	4	5	
			(000 \$)			
Rémunération	14 682,5	6 053,5	-	13 053,9	-	33 789,9
Fonctionnement	2 305,0	318,5	6 342,7	1 012,0	5 772,6	15 750,8
Affectation à un fonds spécial	-	-	-	-	337,5	337,5
Transfert	-	-	-	-	5 525,0	5 525,0
	<u>16 987,5</u>	<u>6 372,0</u>	<u>6 342,7</u>	<u>14 065,9</u>	<u>11 635,1</u>	<u>55 403,2</u>
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations	-	195,0	-	285,0	-	480,0
	-	<u>195,0</u>	-	<u>285,0</u>	-	<u>480,0</u>

**Programme 2 (suite)****Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement**

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
6. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour des initiatives concernant les revenus*	43 746,4	-	-	<b>43 746,4</b>	57 326,7
	<u>99 149,6</u>	<u>180,0</u>	<u>480,0</u>	<b>99 449,6</b>	<u>111 605,0</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (chapitre A-6.001)					
Élément 3				<b>6 342,7</b>	6 342,7
<b>Crédit à voter</b>				<b>93 106,9</b>	<u>105 262,3</u>

\* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

**Ventilation par supercatégories**

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
Rémunération	33 789,9	17 355,4		<b>51 145,3</b>	56 207,8
Fonctionnement	15 750,8	8 115,2		<b>23 866,0</b>	25 358,2
Affectation à un fonds spécial	337,5	-		<b>337,5</b>	337,5
Transfert	5 525,0	18 275,8		<b>23 800,8</b>	29 511,5
	<u>55 403,2</u>	<u>43 746,4</u>		<b>99 149,6</b>	<u>111 415,0</u>
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	480,0	-		<b>480,0</b>	640,0
	<u>480,0</u>	<u>-</u>		<b>480,0</b>	<u>640,0</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2, 4 et 5 de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant les parties « Affectation à un fonds spécial », « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 3

### Service de la dette

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2013-2014	2012-2013
(000 \$)					
1. Service de la dette directe	5 331 000,0	-	-	<b>5 331 000,0</b>	4 923 000,0
2. Intérêts sur le compte des régimes de retraite	3 287 000,0	-	-	<b>3 287 000,0</b>	3 008 000,0
3. Intérêts sur le régime de rentes de conjoints survivants	3 000,0	-	-	<b>3 000,0</b>	2 000,0
4. Intérêts sur l'obligation relative aux congés de maladie accumulés*	(24 000,0)	(24 000,0)	-	-	-
	<u>8 597 000,0</u>	<u>(24 000,0)</u>	<u>-</u>	<b>8 621 000,0</b>	<u>7 933 000,0</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (chapitre A-6.001)					
Élément 1				<b>5 331 000,0</b>	4 923 000,0
Voir lois ci-dessous**					
Élément 2				<b>3 287 000,0</b>	3 008 000,0
<b>Crédit à voter</b>				<b>3 000,0</b>	2 000,0

Ce programme vise à pourvoir au paiement des intérêts sur la dette directe, à la dépense d'intérêts sur le compte des régimes de retraite, à la dépense d'intérêts sur l'obligation relative aux congés de maladie accumulés et à la dépense d'intérêts sur le régime de rentes de conjoints survivants.

\* Les intérêts sur cette obligation incluent des revenus de placement. Un budget de dépenses négatif signifie que les revenus de placement sont supérieurs à la dépense anticipée.

\*\* Les crédits permanents réfèrent aux lois suivantes : Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires, (chapitre R-12), Loi sur le régime de retraite de certains enseignants, (chapitre R-9.1), Loi sur le régime de retraite des enseignants, (chapitre R-11), Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, (chapitre R-10), Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale, (chapitre C-52.1), Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, (chapitre R-9.2), Loi sur les tribunaux judiciaires, (chapitre T-16), Loi sur la police, (chapitre P-13.1) et Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, (chapitre R-12.1).

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments				2013-2014	2012-2013
	1	2	3	4		
(000 \$)						
Service de la dette	5 331 000,0	3 287 000,0	3 000,0	(24 000,0)	<b>8 597 000,0</b>	7 912 000,0
	<u>5 331 000,0</u>	<u>3 287 000,0</u>	<u>3 000,0</u>	<u>(24 000,0)</u>	<b>8 597 000,0</b>	<u>7 912 000,0</u>

## Programme 4

### Soutien technique et financier au développement économique

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
(000 \$)					
1. Développement des politiques économiques et aide à l'entrepreneuriat	27 612,3	-	-	<b>27 612,3</b>	25 035,2
2. Développement des secteurs industriels stratégiques	44 172,6	-	-	<b>44 172,6</b>	57 937,9
3. Développement des entreprises et affaires territoriales	100 358,4	-	140,0	<b>100 498,4</b>	119 759,9
4. Développement des projets économiques majeurs et sociétés d'État	6 496,5	-	-	<b>6 496,5</b>	5 915,5
5. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de développement économique local et régional*	100,0	-	-	<b>100,0</b>	100,0
	178 739,8	-	140,0	<b>178 879,8</b>	208 748,5
<b>Crédit à voter</b>				<b>178 879,8</b>	208 748,5

Ce programme vise à susciter et soutenir le développement économique et régional ainsi que les secteurs industriels stratégiques dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable. Plus précisément, ce programme procure le financement pour favoriser le développement et la compétitivité des entreprises, le renouvellement de la base entrepreneuriale afin d'appuyer la diversification et la consolidation des régions par les entreprises québécoises. De plus, il vise à favoriser la concertation et la mobilisation des acteurs économiques.

\* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

#### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			2013-2014	2012-2013
			3	4	5		
(000 \$)							
Rémunération	4 860,5	4 804,8	14 151,5	3 829,9	-	<b>27 646,7</b>	27 646,7
Fonctionnement	1 322,6	1 159,3	2 444,2	1 707,6	-	<b>6 633,7</b>	5 505,8
Transfert	21 429,2	38 208,5	83 762,7	959,0	100,0	<b>144 459,4</b>	175 456,0
	27 612,3	44 172,6	100 358,4	6 496,5	100,0	<b>178 739,8</b>	208 608,5
<b>Budget d'investissements</b>							
Prêts, placements, avances et autres	-	-	140,0	-	-	<b>140,0</b>	140,0
	-	-	140,0	-	-	<b>140,0</b>	140,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2, 3 et 4 de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 5

### Interventions relatives au Fonds du développement économique

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
1. Mandats gouvernementaux et autres programmes	169 573,0	-	-	<b>169 573,0</b>	135 804,0
2. Programme ESSOR	60 007,0	-	-	<b>60 007,0</b>	107 204,7
3. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation d'interventions de développement économique*	100,0	-	-	<b>100,0</b>	100,0
	229 680,0	-	-	<b>229 680,0</b>	243 108,7
<b>Crédit à voter</b>				<b>229 680,0</b>	243 108,7

Ce programme est affecté à l'administration et au versement de toute aide financière prévue par un programme élaboré ou désigné par le gouvernement et de toute aide financière accordée par le Fonds du développement économique dans l'exécution d'un mandat que le gouvernement lui confie. Le Fonds a été institué au sein du Ministère et son administration a été confiée à Investissement Québec.

\* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
Affectation à un fonds spécial	51 141,0	41 473,0	100,0	<b>92 714,0</b>	116 938,7
Créances douteuses et autres provisions	118 432,0	18 534,0	-	<b>136 966,0</b>	126 170,0
	169 573,0	60 007,0	100,0	<b>229 680,0</b>	243 108,7

## Programme 6

### Promotion et développement du tourisme

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
(000 \$)					
1. Tourisme Québec	58 308,8	-	-	<b>58 308,8</b>	61 194,7
2. Société du Centre des congrès de Québec	13 489,2	-	-	<b>13 489,2</b>	14 510,7
3. Société du Palais des congrès de Montréal	38 771,0	-	-	<b>38 771,0</b>	41 666,1
4. Régie des installations olympiques	19 567,5	-	-	<b>19 567,5</b>	18 381,9
	<u>130 136,5</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<b>130 136,5</b>	<u>135 753,4</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (chapitre E-18)					
Élément 1				<b>9,6</b>	9,6
<b>Crédit à voter</b>				<b>130 126,9</b>	<u>135 743,8</u>

Ce programme vise à favoriser l'essor de l'industrie touristique du Québec en orientant et concertant l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme, en suscitant et soutenant le développement de l'offre, en assurant la promotion du Québec ainsi qu'en aménageant et exploitant des installations publiques à caractère touristique.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments		2013-2014	2012-2013
			3	4		
(000 \$)						
Affectation à un fonds spécial	58 308,8	-	-	-	<b>58 308,8</b>	61 194,7
Transfert	-	13 489,2	38 771,0	19 567,5	<b>71 827,7</b>	74 558,7
	<u>58 308,8</u>	<u>13 489,2</u>	<u>38 771,0</u>	<u>19 567,5</u>	<b>130 136,5</b>	<u>135 753,4</u>

## Crédits affectés à un fonds spécial

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
<b>Programme 2 - Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement</b>		
Fonds du centre financier de Montréal	337,5	337,5
<b>Programme 5 - Interventions relatives au Fonds du développement économique</b>		
Fonds du développement économique	92 714,0	116 938,7
<b>Programme 6 - Promotion et développement du tourisme</b>		
Fonds de partenariat touristique	58 308,8	61 194,7
<b>Total du portefeuille</b>	<b>151 360,3</b>	<b>178 470,9</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Rémunération	14 174,1	14 515,2
Fonctionnement	10 019,2	10 514,5
Capital	2 343,2	3 392,7
Intérêt	425,5	425,5
Support	124 398,3	149 623,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>151 360,3</b>	<b>178 470,9</b>

## Crédits de transfert

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Direction du Ministère</b>		
Institut de la statistique du Québec	13 439,5	13 589,7
Autres crédits de transfert	1 535,1	1 670,1
Total du programme 1	<u>14 974,6</u>	<u>15 259,8</u>
<b>Programme 2 - Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement</b>		
Lutte contre l'évasion fiscale et le travail au noir	18 275,8	24 461,5
Autres crédits de transfert	5 525,0	5 050,0
Total du programme 2	<u>23 800,8</u>	<u>29 511,5</u>
<b>Programme 4 - Soutien technique et financier au développement économique</b>		
Appui à l'innovation	6 800,0	22 040,8
Appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence	17 228,2	21 829,0
Appui au redressement et à la rétention d'entreprises stratégiques et aux territoires en difficulté	6 459,0	7 621,4
Projets mobilisateurs : Avion écologique, Autobus électrique, Écolo TIC et autres	33 995,3	49 500,0
Soutien à l'entrepreneuriat	20 614,2	18 022,2
Soutien aux centres locaux de développement	56 482,7	54 777,6
Autres crédits de transfert	2 880,0	1 665,0
Total du programme 4	<u>144 459,4</u>	<u>175 456,0</u>
<b>Programme 6 - Promotion et développement du tourisme</b>		
Régie des installations olympiques	19 567,5	18 381,9
Société du Centre des congrès de Québec	13 489,2	14 510,7
Société du Palais des congrès de Montréal	38 771,0	41 666,1
Total du programme 6	<u>71 827,7</u>	<u>74 558,7</u>
<b>Total du portefeuille</b>	<u>255 062,5</u>	<u>294 786,0</u>

## Ventilation par bénéficiaires

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Entreprises	47 284,3	78 196,0
Entreprises et organismes d'État	95 171,8	101 405,4
Établissements de santé et de services sociaux	1 500,0	-
Institutions d'enseignement	2 724,7	4 432,8
Municipalités	64 579,7	65 615,1
Organismes à but non lucratif	43 802,0	45 136,7
<b>Total du portefeuille</b>	<u>255 062,5</u>	<u>294 786,0</u>

**Crédits de transfert (suite)****Ventilation par catégories de dépenses**

	<b>2013-2014</b>	<b>2012-2013</b>
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	<b>39 629,6</b>	37 145,6
Fonctionnement	<b>16 017,1</b>	22 585,5
Capital	<b>14 563,2</b>	13 951,0
Intérêt	<b>15 057,3</b>	14 466,3
Support	<b>169 795,3</b>	206 637,6
<b>Total du portefeuille</b>	<b>255 062,5</b>	294 786,0



# Immigration et Communautés culturelles

Programmes	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
1. Immigration, intégration et communautés culturelles	298 346,3	2 551,7	15 886,0	<b>311 680,6</b>	308 629,3
2. Charte de la langue française	28 986,6	235,0	204,0	<b>28 955,6</b>	27 826,6
	327 332,9	2 786,7	16 090,0	<b>340 636,2</b>	336 455,9
Moins : Crédits permanents				<b>9,6</b>	9,6
<b>Crédits à voter</b>				<b>340 626,6</b>	336 446,3

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2013-2014	2012-2013
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	<b>77 954,8</b>	75 997,9
Fonctionnement	<b>203 862,6</b>	205 609,2
Transfert	<b>45 515,5</b>	45 545,5
<b>Total</b>	<b>327 332,9</b>	327 152,6
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>12 004,0</b>	12 004,0
Prêts, placements, avances et autres	<b>4 086,0</b>	86,0
<b>Total</b>	<b>16 090,0</b>	12 090,0

## Programme 1 Immigration, intégration et communautés culturelles

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2013-2014	Crédits 2012-2013
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
(000 \$)						
1. Immigration	4 422,0	-	-	-	4 422,0	5 103,0
2. Francisation	68 076,0	-	-	-	68 076,0	67 604,0
3. Intégration, régionalisation et relations interculturelles	44 182,6	-	-	-	44 182,6	44 384,6
4. Direction, information et services centralisés*	15 916,2	2 551,7		15 886,0	29 250,5	25 788,2
5. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants**	165 749,5	-		-	165 749,5	165 749,5
	298 346,3	2 551,7		15 886,0	311 680,6	308 629,3
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur l'exécutif, (chapitre E-18)						
Élément 4					9,6	9,6
<b>Crédit à voter***</b>					<b>311 671,0</b>	<b>308 619,7</b>

Ce programme vise à assurer le recrutement, la sélection et l'intégration linguistique, sociale et économique des immigrants, de même qu'à favoriser une société ouverte au pluralisme et propice au rapprochement interculturel.

\* Les sommes d'argent reçues et à recevoir en remboursement des taxes de vente payées et à payer sur des crédits « Prêts, placements, avances et autres » sont retournées à ces mêmes crédits. Ces crédits peuvent être utilisés à nouveau.

\*\* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

\*\*\* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					2013-2014	2012-2013
	1	2	3	4	5		
(000 \$)							
Rémunération	3 932,0	31 229,1	14 046,5	9 649,6	-	58 857,2	58 780,2
Fonctionnement	490,0	20 846,9	5 054,5	5 936,6	165 749,5	198 077,5	199 473,2
Transfert	-	16 000,0	25 081,6	330,0	-	41 411,6	41 041,6
	4 422,0	68 076,0	44 182,6	15 916,2	165 749,5	298 346,3	299 295,0
<b>Budget d'investissements</b>							
Immobilisations	-	-	-	11 800,0	-	11 800,0	11 800,0
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-	4 086,0	-	4 086,0	86,0
	-	-	-	15 886,0	-	15 886,0	11 886,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2, 3 et 4 de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 2

### Charte de la langue française

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2013-2014	2012-2013
(000 \$)					
1. Coordination de la politique linguistique	1 689,6	6,0	5,0	<b>1 688,6</b>	1 690,7
2. Office québécois de la langue française	24 743,3	215,0	190,0	<b>24 718,3</b>	23 334,1
3. Conseil supérieur de la langue française	1 405,7	14,0	9,0	<b>1 400,7</b>	1 446,1
4. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation d'activités de promotion de la langue française*	1 148,0	-	-	<b>1 148,0</b>	1 355,7
	28 986,6	235,0	204,0	<b>28 955,6</b>	27 826,6
<b>Crédit à voter</b>				<b>28 955,6</b>	27 826,6

Ce programme vise à assurer la diffusion, le développement, la qualité, le respect et la promotion du français dans tous les secteurs d'activité. Il vise également à assurer la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique.

\* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments		2013-2014	2012-2013
			3	4		
(000 \$)						
Rémunération	1 207,0	17 032,4	858,2	-	<b>19 097,6</b>	17 217,7
Fonctionnement	184,0	4 632,1	531,0	438,0	<b>5 785,1</b>	6 136,0
Transfert	298,6	3 078,8	16,5	710,0	<b>4 103,9</b>	4 503,9
	1 689,6	24 743,3	1 405,7	1 148,0	<b>28 986,6</b>	27 857,6
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations	5,0	190,0	9,0	-	<b>204,0</b>	204,0
	5,0	190,0	9,0	-	<b>204,0</b>	204,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2 et 3 de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Crédit au net

---

	<u>2013-2014</u>	<u>2012-2013</u>
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Immigration, intégration et communautés culturelles</b>		
Dépenses du programme (excluant dépenses ne nécessitant pas de crédit et provision)	<b>130 045,1</b>	130 993,8
Moins : Revenus associés au crédit au net	<u><b>4 500,0</b></u>	<u>4 500,0</u>
Crédit au net	<b>125 545,1</b>	126 493,8

Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification de l'analyse des dossiers relatifs à la sélection des immigrants.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus compris entre 4 500 000 \$ et 49 000 000 \$ et d'un montant équivalent à 50 % des revenus qui excèdent 49 000 000 \$.

---

## Crédits de transfert

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Immigration, intégration et communautés culturelles</b>		
Programme Accès aux ordres professionnels	800,0	1 200,0
Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants	16 000,0	15 800,0
Programme Mobilisation-Diversité	6 800,0	6 900,0
Programme Réussir l'intégration	16 170,0	15 500,0
Programme Soutien à la mission	1 311,6	1 311,6
Autres crédits de transfert	330,0	330,0
Total du programme 1	41 411,6	41 041,6
<b>Programme 2 - Charte de la langue française</b>		
Promotion et diffusion de la langue française	1 087,4	1 087,4
Réussir ensemble en français	2 950,0	3 350,0
Autres crédits de transfert	66,5	66,5
Total du programme 2	4 103,9	4 503,9
<b>Total du portefeuille</b>	<b>45 515,5</b>	<b>45 545,5</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Entreprises	1 700,0	2 100,0
Entreprises et organismes d'État	50,0	50,0
Institutions d'enseignement	323,8	323,8
Municipalités	2 130,0	2 130,0
Organismes à but non lucratif	22 972,4	22 652,4
Personnes	18 339,3	18 289,3
<b>Total du portefeuille</b>	<b>45 515,5</b>	<b>45 545,5</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Support	45 515,5	45 545,5
<b>Total du portefeuille</b>	<b>45 515,5</b>	<b>45 545,5</b>



# Justice

Programmes	Budget de dépenses	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2013-2014	Crédits 2012-2013
	2013-2014			2013-2014	2012-2013
				<b>(000 \$)</b>	
1. Activité judiciaire	107 934,3	-	747,8	<b>108 682,1</b>	105 307,4
2. Administration de la justice	286 882,3	6 529,6	20 696,5	<b>301 049,2</b>	283 978,5
3. Justice administrative	12 213,8	-	3,0	<b>12 216,8</b>	11 986,2
4. Accessibilité à la justice	167 374,0	-	-	<b>167 374,0</b>	162 329,6
5. Autres organismes relevant du ministre	23 577,5	162,8	822,0	<b>24 236,7</b>	23 881,7
6. Poursuites criminelles et pénales	116 328,8	715,1	2 140,7	<b>117 754,4</b>	106 107,4
7. Indemnisation et reconnaissance	97 201,5	-	-	<b>97 201,5</b>	96 701,5
	811 512,2	7 407,5	24 410,0	<b>828 514,7</b>	790 292,3
Moins : Crédits permanents				<b>186 169,6</b>	183 037,7
<b>Crédits à voter</b>				<b>642 345,1</b>	607 254,6

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2013-2014	2012-2013
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	<b>357 134,7</b>	335 136,1
Fonctionnement	<b>182 287,0</b>	182 573,3
Affectation à un fonds spécial	<b>14 489,1</b>	11 539,6
Transfert	<b>252 601,4</b>	244 432,0
Créances douteuses et autres provisions	<b>5 000,0</b>	5 000,0
<b>Total</b>	<b>811 512,2</b>	778 681,0
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>21 236,9</b>	20 934,9
Prêts, placements, avances et autres	<b>3 173,1</b>	43,1
<b>Total</b>	<b>24 410,0</b>	20 978,0

## Programme 1

### Activité judiciaire

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2013-2014	Crédits 2012-2013
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
<b>(000 \$)</b>						
1. Magistrature	78 416,1	-		617,5	<b>79 033,6</b>	76 236,4
2. Déontologie judiciaire et perfectionnement des juges	2 252,5	-		-	<b>2 252,5</b>	2 221,5
3. Soutien à la magistrature	27 061,9	-		130,3	<b>27 192,2</b>	26 645,7
4. Comité sur la rémunération des juges	203,8	-		-	<b>203,8</b>	203,8
	<u>107 934,3</u>	<u>-</u>		<u>747,8</u>	<b>108 682,1</b>	<u>105 307,4</u>
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur les tribunaux judiciaires, (chapitre T-16)						
Élément 1					<b>75 717,5</b>	73 034,6
Élément 2					<b>2 252,5</b>	2 221,5
Élément 4					<b>203,8</b>	203,8
<b>Crédit à voter</b>					<b>30 508,3</b>	29 847,5

Ce programme permet aux tribunaux des diverses juridictions d'exercer le pouvoir judiciaire et les diverses fonctions juridictionnelles qui y sont rattachées, soit de rendre jugement ou de favoriser le règlement de litiges au moyen de la conciliation judiciaire. Il comprend les activités reliées aux règles déontologiques applicables à la magistrature, au perfectionnement des juges et au soutien administratif nécessaire. Il vise également le comité mandaté pour évaluer le traitement, le régime de retraite et les autres avantages sociaux des juges de la Cour du Québec, des juges des cours municipales et des juges de paix magistrats ainsi qu'à formuler des recommandations au gouvernement.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments		2013-2014	2012-2013
			3	4		
<b>(000 \$)</b>						
Rémunération	74 374,5	303,9	25 023,6	-	<b>99 702,0</b>	96 372,9
Fonctionnement	4 041,6	1 948,6	2 038,3	203,8	<b>8 232,3</b>	8 186,7
	<u>78 416,1</u>	<u>2 252,5</u>	<u>27 061,9</u>	<u>203,8</u>	<b>107 934,3</b>	<u>104 559,6</u>
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations	617,5	-	130,3	-	<b>747,8</b>	747,8
	<u>617,5</u>	<u>-</u>	<u>130,3</u>	<u>-</u>	<b>747,8</b>	<u>747,8</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1 et 3 de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.



### Programme 3 Justice administrative

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
1. Contribution du ministère de la Justice au fonds du Tribunal administratif du Québec	11 750,6	-	-	<b>11 750,6</b>	11 529,5
2. Conseil de la justice administrative	463,2	-	3,0	<b>466,2</b>	456,7
	<u>12 213,8</u>	-	<u>3,0</u>	<b>12 216,8</b>	<u>11 986,2</u>
<b>Crédit à voter</b>				<b>12 216,8</b>	11 986,2

Ce programme vise à assurer la part du Ministère au financement du Tribunal administratif du Québec. Celui-ci a pour fonction, dans les cas prévus par la Loi sur la justice administrative (chapitre J-3), de statuer sur les recours exercés relatifs à des décisions rendues par une autorité administrative gouvernementale ou une autorité décentralisée. De plus, ce programme inclut le financement du Conseil de la justice administrative, organisme à vocation déontologique intervenant à l'égard des membres des différents tribunaux administratifs.

#### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
Rémunération	-	224,6		<b>224,6</b>	213,4
Fonctionnement	-	238,6		<b>238,6</b>	240,3
Affectation à un fonds spécial	11 750,6	-		<b>11 750,6</b>	11 529,5
	<u>11 750,6</u>	<u>463,2</u>		<b>12 213,8</b>	<u>11 983,2</u>
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	-	3,0		<b>3,0</b>	3,0
	-	<u>3,0</u>		<b>3,0</b>	<u>3,0</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 4

### Accessibilité à la justice

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
1. Commission des services juridiques	163 955,6	-	-	<b>163 955,6</b>	156 308,6
2. Fonds d'aide aux recours collectifs	690,0	-	-	<b>690,0</b>	692,6
3. Autres mesures d'accessibilité à la justice	2 728,4	-	-	<b>2 728,4</b>	5 328,4
	<u>167 374,0</u>	-	-	<b>167 374,0</b>	<u>162 329,6</u>
<b>Crédit à voter</b>				<b>167 374,0</b>	162 329,6

Ce programme vise à assurer aux justiciables une accessibilité à la justice par le biais de l'aide juridique offerte aux personnes financièrement défavorisées ainsi qu'aux enfants et aux familles aux prises avec certains problèmes sociaux ayant un rapport avec la justice, de l'aide aux recours collectifs de même que par certaines autres mesures visant l'accessibilité à la justice notamment en matière de médiation familiale.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2013-2014	2012-2013
			3		
<b>(000 \$)</b>					
Rémunération	-	-	-	-	420,6
Fonctionnement	-	-	-	-	4 907,8
Affectation à un fonds spécial	-	-	2 728,4	<b>2 728,4</b>	-
Transfert	163 955,6	690,0	-	<b>164 645,6</b>	157 001,2
	<u>163 955,6</u>	<u>690,0</u>	<u>2 728,4</u>	<b>167 374,0</b>	<u>162 329,6</u>

## Programme 5

### Autres organismes relevant du ministre

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
1. Office de la protection du consommateur	8 260,1	75,0	501,0	<b>8 686,1</b>	8 654,8
2. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	15 317,4	87,8	321,0	<b>15 550,6</b>	15 226,9
	23 577,5	162,8	822,0	<b>24 236,7</b>	23 881,7
<b>Crédit à voter*</b>				<b>24 236,7</b>	23 881,7

Ce programme comprend deux organismes budgétaires à savoir, l'Office de la protection du consommateur qui vise à assurer la protection des droits des citoyens en regard de l'application de la Loi sur la protection du consommateur (chapitre P-40.1) et la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse qui veille au respect de la Charte des droits et libertés de la personne (chapitre C-12).

\* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
Rémunération	6 465,4	11 847,1		<b>18 312,5</b>	17 898,1
Fonctionnement	1 643,7	3 470,3		<b>5 114,0</b>	5 140,4
Transfert	151,0	-		<b>151,0</b>	151,0
	8 260,1	15 317,4		<b>23 577,5</b>	23 189,5
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	500,0	318,0		<b>818,0</b>	851,0
Prêts, placements, avances et autres	1,0	3,0		<b>4,0</b>	4,0
	501,0	321,0		<b>822,0</b>	855,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 6

### Poursuites criminelles et pénales

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2013-2014	Crédits 2012-2013
1. Directeur des poursuites criminelles et pénales	116 328,8	715,1	2 140,7	<b>117 754,4</b>	105 807,4
2. Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales	-	-	-	-	300,0
	<u>116 328,8</u>	<u>715,1</u>	<u>2 140,7</u>	<b>117 754,4</b>	<u>106 107,4</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur le processus de détermination de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales et sur leur régime de négociation collective, (chapitre P-27.1)					
Élément 2				-	300,0
<b>Crédit à voter</b>				<b>117 754,4</b>	<b>105 807,4</b>

Ce programme permet le financement des activités du Directeur des poursuites criminelles et pénales. Ce dernier dirige pour l'État les poursuites criminelles et pénales au Québec. Le programme couvre également le financement du comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales dont le mandat est d'évaluer, tous les quatre ans, la rémunération et certaines conditions de travail à incidences pécuniaires des procureurs aux poursuites criminelles et pénales.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2013-2014	2012-2013
Rémunération	89 630,4	-		<b>89 630,4</b>	83 303,3
Fonctionnement	26 698,4	-		<b>26 698,4</b>	21 639,7
	<u>116 328,8</u>	<u>-</u>		<b>116 328,8</b>	<u>104 943,0</u>
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	2 140,7	-		<b>2 140,7</b>	1 838,7
	<u>2 140,7</u>	<u>-</u>		<b>2 140,7</b>	<u>1 838,7</u>

Le solde non utilisé des crédits de l'élément 1 de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à cet élément, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de cet élément sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 7 Indemnisation et reconnaissance

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
1. Indemnisation des victimes d'actes criminels	96 049,1	-	-	<b>96 049,1</b>	95 549,1
2. Loi sur le civisme	1 152,4	-	-	<b>1 152,4</b>	1 152,4
	<u>97 201,5</u>	-	-	<b>97 201,5</b>	96 701,5
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels, (chapitre I-6)					
Élément 1				<b>96 049,1</b>	95 549,1
Loi visant à favoriser le civisme, (chapitre C-20)					
Élément 2				<b>1 152,4</b>	1 152,4
<b>Crédit à voter</b>				-	-

Ce programme vise à assurer une compensation financière aux personnes ayant été blessées en accomplissant un acte de civisme ainsi qu'aux victimes d'actes criminels. Il vise également à reconnaître les personnes ayant accompli un acte de civisme.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2013-2014	2012-2013
	1	2		
<b>(000 \$)</b>				
Fonctionnement	11 900,0	215,0	<b>12 115,0</b>	12 115,0
Transfert	84 149,1	937,4	<b>85 086,5</b>	84 586,5
	<u>96 049,1</u>	<u>1 152,4</u>	<b>97 201,5</b>	96 701,5

## Crédit au net

	<b>2013-2014</b>	2012-2013
	<b>(000 \$)</b>	
<b>Programme 5 - Autres organismes relevant du ministre</b>		
Dépenses du programme (excluant dépenses ne nécessitant pas de crédit)	<b>23 414,7</b>	23 026,7
Moins : Revenus associés au crédit au net	<b>400,0</b>	400,0
Crédit au net	<b>23 014,7</b>	22 626,7

Ce crédit au net vise les activités de l'Office de la protection du consommateur. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification applicable aux droits et permis exigés des vendeurs itinérants, des prêteurs d'argent, des studios de santé, des agences de recouvrement de créances, des agences de voyages et des commerçants (garanties supplémentaires et certificats d'exemption).

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 400 000 \$.

## Crédits affectés à un fonds spécial

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
<b>Programme 2 - Administration de la justice</b>		
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	10,1	10,1
<b>Programme 3 - Justice administrative</b>		
Fonds du Tribunal administratif du Québec	11 750,6	11 529,5
<b>Programme 4 - Accessibilité à la justice</b>		
Fonds Accès Justice	2 728,4	-
<b>Total du portefeuille</b>	<b>14 489,1</b>	<b>11 539,6</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Rémunération	8 976,0	8 334,3
Fonctionnement	5 337,1	3 029,3
Capital	176,0	176,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>14 489,1</b>	<b>11 539,6</b>

## Crédits de transfert

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
<b>Programme 2 - Administration de la justice</b>		
Autres crédits de transfert	2 718,3	2 693,3
<b>Programme 4 - Accessibilité à la justice</b>		
Aide juridique	59 736,6	57 055,3
Commission des services juridiques	104 219,0	99 253,3
Fonds d'aide aux recours collectifs - aide aux bénéficiaires	273,2	273,2
Fonds d'aide aux recours collectifs - fonctionnement	416,8	419,4
Total du programme 4	164 645,6	157 001,2
<b>Programme 5 - Autres organismes relevant du ministre</b>		
Bourse d'études	1,0	1,0
Projets et partenariats stratégiques	150,0	150,0
Total du programme 5	151,0	151,0
<b>Programme 7 - Indemnisation et reconnaissance</b>		
Actes de civisme	937,4	937,4
Indemnisation des victimes d'actes criminels	84 149,1	83 649,1
Total du programme 7	85 086,5	84 586,5
<b>Total du portefeuille</b>	<b>252 601,4</b>	<b>244 432,0</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	104 635,8	99 672,7
Organismes à but non lucratif	2 868,3	2 843,3
Personnes	145 097,3	141 916,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>252 601,4</b>	<b>244 432,0</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Rémunération	84 499,3	83 696,4
Fonctionnement	19 489,7	15 329,5
Capital	346,8	346,8
Support	148 265,6	145 059,3
<b>Total du portefeuille</b>	<b>252 601,4</b>	<b>244 432,0</b>



# Relations internationales, Francophonie et Commerce extérieur

Programme	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
				<b>(000 \$)</b>	
1. Affaires internationales	121 483,6	4 208,6	20 309,9	<b>137 584,9</b>	163 371,8
Moins :					
Crédits permanents				<b>109,6</b>	109,6
<b>Crédit à voter</b>				<b>137 475,3</b>	163 262,2

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2013-2014	2012-2013
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	<b>53 233,7</b>	53 748,3
Fonctionnement	<b>32 062,9</b>	44 915,9
Transfert	<b>36 187,0</b>	49 831,2
<b>Total</b>	<b>121 483,6</b>	148 495,4
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>18 085,0</b>	18 085,0
Prêts, placements, avances et autres	<b>2 224,9</b>	1 000,0
<b>Total</b>	<b>20 309,9</b>	19 085,0

## Programme 1

### Affaires internationales

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2013-2014	Crédits 2012-2013
1. Politiques et affaires francophones et multilatérales	20 412,0	-	-	<b>20 412,0</b>	24 454,3
2. Représentation du Québec à l'étranger	42 365,7	3 117,0	17 535,0	<b>56 783,7</b>	64 284,5
3. Affaires bilatérales	16 232,6	-	-	<b>16 232,6</b>	19 963,9
4. Commerce extérieur	22 829,4	-	-	<b>22 829,4</b>	30 345,6
5. Protocole, missions et administration*	19 523,0	1 091,6	2 774,9	<b>21 206,3</b>	20 481,4

Suite à la page 155

Ce programme vise à planifier, organiser et diriger l'action du gouvernement du Québec à l'étranger ainsi que celle de ses ministères et organismes.

\* Les sommes d'argent reçues et à recevoir en remboursement des taxes de vente payées et à payer sur des crédits « Prêts, placements, avances et autres » sont retournées à ces mêmes crédits. Ces crédits peuvent être utilisés à nouveau.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			Sous- total
			3	4	5	
			(000 \$)			
Rémunération	6 760,1	25 330,8	5 029,4	4 794,3	11 319,1	53 233,7
Fonctionnement	1 691,7	17 034,9	1 291,9	3 719,6	8 203,9	31 942,0
Transfert	11 960,2	-	9 911,3	14 315,5	-	36 187,0
	20 412,0	42 365,7	16 232,6	22 829,4	19 523,0	121 362,7
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations	-	16 535,0	-	-	1 550,0	18 085,0
Prêts, placements, avances et autres	-	1 000,0	-	-	1 224,9	2 224,9
	-	17 535,0	-	-	2 774,9	20 309,9

## Programme 1 (suite)

### Affaires internationales

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2013-2014	Crédits 2012-2013
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
<b>(000 \$)</b>						
6. Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de la Politique internationale du Québec*	120,9	-		-	<b>120,9</b>	3 842,1
	<u>121 483,6</u>	<u>4 208,6</u>		<u>20 309,9</u>	<b>137 584,9</b>	<u>163 371,8</u>
Moins :						
Crédits permanents						
Loi sur l'exécutif, (chapitre E-18)						
Élément 1					<b>109,6</b>	109,6
<b>Crédit à voter</b>					<b>137 475,3</b>	<u>163 262,2</u>

\* Le solde des crédits transférés à partir de cette provision pourra y être retourné et faire l'objet d'une nouvelle utilisation aux conditions déterminées par le Conseil du trésor.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
Rémunération	53 233,7	-		<b>53 233,7</b>	53 748,3
Fonctionnement	31 942,0	120,9		<b>32 062,9</b>	44 915,9
Transfert	36 187,0	-		<b>36 187,0</b>	49 831,2
	<u>121 362,7</u>	<u>120,9</u>		<b>121 483,6</b>	<u>148 495,4</u>
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	18 085,0	-		<b>18 085,0</b>	18 085,0
Prêts, placements, avances et autres	2 224,9	-		<b>2 224,9</b>	1 000,0
	<u>20 309,9</u>	<u>-</u>		<b>20 309,9</b>	<u>19 085,0</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1, 2, 3, 4 et 5 de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Crédits de transfert

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Affaires internationales</b>		
Appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence	499,1	499,1
Exportation	13 816,4	20 077,0
Organismes de la Francophonie	7 015,7	10 435,1
Organismes voués à la jeunesse	4 556,6	6 317,9
Programmes de coopération	1 681,6	1 931,6
Québec sans frontières et autres	2 624,5	3 174,5
Soutien à l'implantation d'organisations internationales	3 815,8	3 921,7
Subventions dans le cadre des affaires bilatérales	1 048,6	2 098,6
Autres crédits de transfert	1 128,7	1 375,7
Total du programme 1	<b>36 187,0</b>	49 831,2
<b>Total du portefeuille</b>	<b>36 187,0</b>	49 831,2

## Ventilation par bénéficiaires

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Entreprises	8 884,1	14 450,6
Institutions d'enseignement	795,0	885,0
Organismes à but non lucratif	25 432,7	33 335,5
Personnes	1 075,2	1 160,1
<b>Total du portefeuille</b>	<b>36 187,0</b>	49 831,2

## Ventilation par catégories de dépenses

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Rémunération	887,7	893,8
Fonctionnement	1 053,3	1 058,5
Support	34 246,0	47 878,9
<b>Total du portefeuille</b>	<b>36 187,0</b>	49 831,2

# Ressources naturelles

Programme	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
				<b>(000 \$)</b>	
1. Gestion des ressources naturelles	405 140,4	11 305,8	53 589,7	<b>447 424,3</b>	495 443,5
Moins :					
Crédits permanents				<b>5 029,6</b>	5 029,6
<b>Crédit à voter</b>				<b>442 394,7</b>	490 413,9

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2013-2014	2012-2013
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	<b>130 574,1</b>	137 076,4
Fonctionnement	<b>74 132,7</b>	80 288,0
Affectation à un fonds spécial	<b>182 905,4</b>	241 620,2
Transfert	<b>17 528,2</b>	24 175,0
<b>Total</b>	<b>405 140,4</b>	483 159,6
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>23 489,3</b>	23 489,3
Prêts, placements, avances et autres	<b>30 100,4</b>	100,4
<b>Total</b>	<b>53 589,7</b>	23 589,7

## Programme 1

### Gestion des ressources naturelles

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2013-2014	Crédits 2012-2013
1. Forestier en chef	6 709,9	271,7	124,0	<b>6 562,2</b>	6 829,8
2. Ressources forestières	171 076,0	-	-	<b>171 076,0</b>	202 229,3
3. Ressources minérales	14 763,7	1 015,6	1 575,0	<b>15 323,1</b>	17 105,1
4. Ressources énergétiques	14 546,3	716,6	585,0	<b>14 414,7</b>	27 401,5
5. Direction du Ministère et administration*	58 820,6	7 477,5	45 545,7	<b>96 888,8</b>	82 540,6

Suite à la page 159

Ce programme vise à assurer le développement, la protection, la connaissance et la mise en valeur des ressources forestières, minières et énergétiques dans une perspective de développement durable et de gestion intégrée.

\* Les sommes d'argent reçues et à recevoir en remboursement des taxes de vente payées et à payer sur des crédits « Prêts, placements, avances et autres » sont retournées à ces mêmes crédits. Ces crédits peuvent être utilisés à nouveau.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			Sous- total
			3	4	5	
			(000 \$)			
Rémunération	4 874,2	-	9 430,3	5 189,9	27 622,8	47 117,2
Fonctionnement	1 835,7	5 000,0	5 133,4	3 886,7	19 454,3	35 310,1
Affectation à un fonds spécial	-	166 056,0	-	-	-	166 056,0
Transfert	-	20,0	200,0	5 469,7	11 743,5	17 433,2
	6 709,9	171 076,0	14 763,7	14 546,3	58 820,6	265 916,5
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations	124,0	-	1 575,0	585,0	15 445,3	17 729,3
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-	-	30 100,4	30 100,4
	124,0	-	1 575,0	585,0	45 545,7	47 829,7

## Programme 1 (suite)

### Gestion des ressources naturelles

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2013-2014	Crédits 2012-2013
6. Opérations régionales	139 223,9	1 824,4	5 760,0	143 159,5	159 337,2
	405 140,4	11 305,8	53 589,7	447 424,3	495 443,5
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur les forêts, (chapitre F-4.1)					
Élément 2				5 000,0	5 000,0
Loi sur le crédit forestier, (chapitre C-78)					
Élément 2				20,0	20,0
Loi sur l'exécutif, (chapitre E-18)					
Élément 5				9,6	9,6
<b>Crédit à voter*</b>				<b>442 394,7</b>	<b>490 413,9</b>

\* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation du programme de ce portefeuille.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2013-2014	2012-2013
			(000 \$)		
Rémunération	47 117,2	83 456,9		130 574,1	137 076,4
Fonctionnement	35 310,1	38 822,6		74 132,7	80 288,0
Affectation à un fonds spécial	166 056,0	16 849,4		182 905,4	241 620,2
Transfert	17 433,2	95,0		17 528,2	24 175,0
	265 916,5	139 223,9		405 140,4	483 159,6
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	17 729,3	5 760,0		23 489,3	23 489,3
Prêts, placements, avances et autres	30 100,4	-		30 100,4	100,4
	47 829,7	5 760,0		53 589,7	23 589,7

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Crédit au net

---

	<u>2013-2014</u>	<u>2012-2013</u>
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Gestion des ressources naturelles</b>		
Dépenses du programme (excluant dépenses ne nécessitant pas de crédit)	<b>393 834,6</b>	471 853,8
Moins : Revenus associés au crédit au net	<u>60,0</u>	<u>60,0</u>
Crédit au net	<b>393 774,6</b>	471 793,8

Ce crédit au net concerne les activités de tirage au sort des terrains de villégiature sur les terres publiques. Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de l'inscription des participants au tirage.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 60 000 \$.

---

## Crédits affectés à un fonds spécial

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Gestion des ressources naturelles</b>		
Fonds des ressources naturelles	182 905,4	229 420,2
Fonds relatif à certains sinistres	-	12 200,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>182 905,4</b>	<b>241 620,2</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Rémunération	36 225,3	54 025,5
Fonctionnement	63 844,0	76 958,6
Capital	-	7 192,3
Intérêt	2 400,0	7 607,7
Support	80 436,1	95 836,1
<b>Total du portefeuille</b>	<b>182 905,4</b>	<b>241 620,2</b>

## Crédits de transfert

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Gestion des ressources naturelles</b>		
Aide aux bioénergies	1 900,0	1 900,0
Enfouissement des fils électriques	2 600,0	2 600,0
Extension du réseau gazier	-	923,6
Fonds d'aide au développement des territoires de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	-	2 374,0
Fonds d'intervention stratégique régional	-	3 456,0
Fonds pour la réalisation d'initiatives régionales et locales	-	1 776,1
Prêts forestiers	20,0	20,0
Soutien dans les milieux autochtones	10 086,5	8 627,6
Autres crédits de transfert	2 921,7	2 497,7
Total du programme 1	17 528,2	24 175,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>17 528,2</b>	<b>24 175,0</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Entreprises	1 900,0	3 123,6
Entreprises et organismes d'État	20,0	2 099,0
Institutions d'enseignement	-	100,0
Municipalités	12 843,5	13 904,4
Organismes à but non lucratif	2 764,7	4 947,0
Personnes	-	1,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>17 528,2</b>	<b>24 175,0</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Capital	1 786,3	2 617,4
Intérêt	833,7	926,2
Support	14 908,2	20 631,4
<b>Total du portefeuille</b>	<b>17 528,2</b>	<b>24 175,0</b>

# Santé et Services sociaux

Programmes	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
1. Fonctions nationales	375 059,9	1 600,0	9 465,2	<b>382 925,1</b>	542 175,8
2. Fonctions régionales	21 682 740,4	-	-	<b>21 682 740,4</b>	21 494 128,0
3. Office des personnes handicapées du Québec	13 067,2	137,0	100,0	<b>13 030,2</b>	13 022,6
4. Régie de l'assurance maladie du Québec	9 115 513,9	-	-	<b>9 115 513,9</b>	8 480 598,3
5. Condition des aînés	29 419,3	-	-	<b>29 419,3</b>	30 022,2
6. Curateur public	42 458,2	3 619,0	11 600,0	<b>50 439,2</b>	52 068,4
	<u>31 258 258,9</u>	<u>5 356,0</u>	<u>21 165,2</u>	<b>31 274 068,1</b>	<u>30 612 015,3</u>
Moins :					
Crédits permanents				<b>6 494 264,0</b>	6 017 348,4
Fonds des services de santé				<b>6 752 000,0</b>	6 386 000,0
<b>Crédits à voter</b>				<b>18 027 804,1</b>	<u>18 208 666,9</u>

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2013-2014	2012-2013
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	<b>99 428,7</b>	97 358,7
Fonctionnement	<b>100 890,3</b>	98 378,9
Transfert	<b>31 057 839,9</b>	30 155 036,8
Créances douteuses et autres provisions	<b>100,0</b>	100,0
<b>Total</b>	<b>31 258 258,9</b>	<u>30 350 874,4</u>
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>17 165,2</b>	17 165,2
Prêts, placements, avances et autres	<b>4 000,0</b>	248 298,1
<b>Total</b>	<b>21 165,2</b>	<u>265 463,3</u>

## Programme 1

### Fonctions nationales

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2013-2014	2012-2013
(000 \$)					
1. Direction et gestion ministérielle*	104 698,3	1 600,0	9 465,2	<b>112 563,5</b>	107 141,5
2. Organismes-conseils	16 072,3	-	-	<b>16 072,3</b>	15 467,3
3. Activités nationales	254 289,3	-	-	<b>254 289,3</b>	419 567,0
	<u>375 059,9</u>	<u>1 600,0</u>	<u>9 465,2</u>	<b>382 925,1</b>	<u>542 175,8</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (chapitre E-18)					
Élément 1				<b>19,2</b>	19,2
Loi sur la santé publique, (chapitre S-2.2)					
Élément 3				<b>418,5</b>	418,5
<b>Crédit à voter</b>				<b>382 487,4</b>	<u>541 738,1</u>

Ce programme vise à procurer au Ministère et aux organismes-conseils les ressources et les services nécessaires pour établir, mettre en oeuvre et contrôler leurs programmes de santé et de services sociaux. Il vise également à permettre la participation de la population à la définition de ses besoins, à assurer la coordination nationale du développement et de la prestation des services de santé et des services sociaux et à financer les activités nationales.

\* Les sommes d'argent reçues et à recevoir en remboursement des taxes de vente payées et à payer sur des crédits « Prêts, placements, avances et autres » sont retournées à ces mêmes crédits. Ces crédits peuvent être utilisés à nouveau.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2013-2014	2012-2013
(000 \$)					
Rémunération	58 307,4	1 367,4	-	<b>59 674,8</b>	58 154,8
Fonctionnement	46 390,9	1 401,9	1 794,9	<b>49 587,7</b>	49 450,3
Transfert	-	13 303,0	252 494,4	<b>265 797,4</b>	430 686,1
	<u>104 698,3</u>	<u>16 072,3</u>	<u>254 289,3</u>	<b>375 059,9</b>	<u>538 291,2</u>
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	5 465,2	-	-	<b>5 465,2</b>	5 465,2
Prêts, placements, avances et autres	4 000,0	-	-	<b>4 000,0</b>	-
	<u>9 465,2</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<b>9 465,2</b>	<u>5 465,2</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 2

### Fonctions régionales

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2013-2014	Crédits 2012-2013
1. Agences de la santé et des services sociaux	93 474,1	-	-	<b>93 474,1</b>	100 506,2
2. Établissements de santé et de services sociaux	17 402 558,0	-	-	<b>17 402 558,0</b>	17 074 580,9
3. Organismes communautaires et autres organismes	492 309,1	-	-	<b>492 309,1</b>	480 304,8
4. Activités connexes	2 723 465,6	-	-	<b>2 723 465,6</b>	2 638 651,8
5. Service de la dette	889 231,7	-	-	<b>889 231,7</b>	870 084,3

Suite à la page 166

Ce programme vise à assurer à la population les services favorisant l'atteinte des objectifs définis par la politique de la santé et du bien-être en matière d'adaptation sociale, de santé physique, de santé publique, de santé mentale et d'intégration sociale.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			Sous- total
			3	4	5	
			(000 \$)			
Fonctionnement	-	-	-	32 799,6	-	32 799,6
Transfert	93 474,1	17 402 558,0	492 309,1	2 690 666,0	889 231,7	21 568 238,9
	93 474,1	17 402 558,0	492 309,1	2 723 465,6	889 231,7	21 601 038,5
<b>Budget d'investissements</b>						
Prêts, placements, avances et autres	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-

## Programme 2 (suite)

### Fonctions régionales

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2013-2014	2012-2013
(000 \$)					
6. Provision pour pourvoir, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit requis pour l'harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations*	81 701,9	-	-	81 701,9	330 000,0
	<u>21 682 740,4</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>21 682 740,4</u>	<u>21 494 128,0</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, (chapitre R-10)					
Élément 4				661 060,3	639 147,8
Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, (chapitre R-12.1)					
Élément 4				93 152,1	90 064,6
Fonds des services de santé					
Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, (chapitre R-5)					
Élément 2				3 376 000,0	3 193 000,0
<b>Crédit à voter</b>				<b>17 552 528,0</b>	<b>17 571 915,6</b>

\* Le budget d'investissements 2012-2013 inclut, au titre de « Prêts, placements, avances et autres », le montant requis pour pourvoir en crédits des dépenses inscrites au cours des années antérieures.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	6	Éléments	2013-2014	2012-2013
(000 \$)					
Fonctionnement	32 799,6	-		32 799,6	29 428,7
Transfert	21 568 238,9	81 701,9		21 649 940,8	21 216 401,2
	<u>21 601 038,5</u>	<u>81 701,9</u>		<u>21 682 740,4</u>	<u>21 245 829,9</u>

### Budget d'investissements

Prêts, placements, avances et autres	-	-	-	248 298,1
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>248 298,1</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de l'élément 4 de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Transfert ». De plus, sous réserve de l'autorisation du Conseil du trésor, le solde non utilisé des crédits de transfert de l'élément 5 peut être reporté en 2014-2015 jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à cet élément. Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

### Programme 3

#### Office des personnes handicapées du Québec

Élément	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
(000 \$)					
1. Administration et soutien à l'intégration des personnes handicapées	13 067,2	137,0	100,0	<b>13 030,2</b>	13 022,6
<b>Crédit à voter</b>				<b>13 030,2</b>	13 022,6

Ce programme vise à assurer l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

#### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2013-2014	2012-2013
		(000 \$)		
Rémunération	8 639,5		<b>8 639,5</b>	8 639,5
Fonctionnement	3 402,8		<b>3 402,8</b>	3 422,3
Transfert	1 024,9		<b>1 024,9</b>	1 008,8
	<u>13 067,2</u>		<b>13 067,2</b>	13 070,6
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	100,0		<b>100,0</b>	100,0
	<u>100,0</u>		<b>100,0</b>	100,0

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 4

### Régie de l'assurance maladie du Québec

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2013-2014	Crédits 2012-2013
1. Services médicaux	6 097 792,2	-	-	<b>6 097 792,2</b>	5 515 992,2
2. Services optométriques	53 392,3	-	-	<b>53 392,3</b>	48 516,6
3. Services dentaires	176 382,1	-	-	<b>176 382,1</b>	171 824,2
4. Services pharmaceutiques et médicaments	2 446 592,9	-	-	<b>2 446 592,9</b>	2 420 321,2
5. Autres services	191 832,3	-	-	<b>191 832,3</b>	187 138,2

Suite à la page 169

Ce programme vise à défrayer le coût des services assurés dans le cadre des régimes d'assurance maladie, d'assistance maladie et d'assurance médicaments ainsi que les frais d'administration afférents.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			Sous- total
			3	4	5	
			(000 \$)			
Transfert	6 097 792,2	53 392,3	176 382,1	2 446 592,9	191 832,3	8 965 991,8
	6 097 792,2	53 392,3	176 382,1	2 446 592,9	191 832,3	8 965 991,8

## Programme 4 (suite)

### Régie de l'assurance maladie du Québec

Éléments	Budget de dépenses	Moins :	Plus :	Crédits	Crédits
	2013-2014	Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Budget d'investissements	2013-2014	2012-2013
			(000 \$)		
6. Administration	149 522,1	-	-	149 522,1	136 805,9
	9 115 513,9	-	-	9 115 513,9	8 480 598,3
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, (chapitre R-5)					
Élément 1				3 010 914,1	2 594 266,0
Élément 2				26 363,6	23 133,4
Élément 3				87 092,4	90 624,0
Élément 4				2 446 592,9	2 420 321,2
Élément 5				94 721,3	92 123,9
Élément 6				73 829,6	67 129,8
Fonds des services de santé					
Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, (chapitre R-5)					
Élément 1				3 086 878,1	2 921 726,2
Élément 2				27 028,7	25 383,2
Élément 3				89 289,7	81 200,2
Élément 5				97 111,0	95 014,3
Élément 6				75 692,5	69 676,1
Crédit à voter				-	-

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous-total	6	Éléments	2013-2014	2012-2013
			(000 \$)		
Transfert	8 965 991,8	149 522,1		9 115 513,9	8 480 598,3
	8 965 991,8	149 522,1		9 115 513,9	8 480 598,3

## Programme 5

### Condition des aînés

Élément	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
1. Secrétariat aux aînés	29 419,3	-	-	<b>29 419,3</b>	30 022,2
<b>Crédit à voter</b>				<b>29 419,3</b>	30 022,2

Ce programme assure le financement du Secrétariat aux aînés. Il vise à soutenir la valorisation de la participation des personnes aînées à la société en vue d'un Québec équitable pour toutes les générations.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2013-2014	2012-2013
		<b>(000 \$)</b>		
Rémunération	2 075,3		<b>2 075,3</b>	2 075,3
Fonctionnement	1 781,1		<b>1 781,1</b>	1 604,5
Transfert	25 562,9		<b>25 562,9</b>	26 342,4
	29 419,3		<b>29 419,3</b>	30 022,2

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Transfert ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de cet élément sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 6 Curateur public

Élément	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
1. Curateur public*	42 458,2	3 619,0	11 600,0	<b>50 439,2</b>	52 068,4
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (chapitre A-6.001)					
Élément 1				<b>100,0</b>	100,0
<b>Crédit à voter</b>				<b>50 339,2</b>	51 968,4

Ce programme vise à assurer la protection et la représentation dans leurs droits et leurs biens des citoyens déclarés inaptes.

\* La Loi sur le curateur public (chapitre C-81) prévoit que les honoraires, intérêts et autres sommes perçus par le Curateur public en application de cette loi sont versés au fonds général du fonds consolidé du revenu et constituent un crédit pour l'exercice financier au cours duquel ils sont versés, aux conditions et dans la mesure que le détermine le gouvernement. Pour l'exercice financier 2013-2014, le crédit prévu constitué en vertu de ces dispositions est de 12 500 000 \$.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	Élément	2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>				
Rémunération	29 039,1		<b>29 039,1</b>	28 489,1
Fonctionnement	13 319,1		<b>13 319,1</b>	14 473,1
Créances douteuses et autres provisions	100,0		<b>100,0</b>	100,0
	<u>42 458,2</u>		<u><b>42 458,2</b></u>	<u>43 062,2</u>
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	11 600,0		<b>11 600,0</b>	11 600,0
	<u>11 600,0</u>		<u><b>11 600,0</b></u>	<u>11 600,0</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Crédits de transfert

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Fonctions nationales</b>		
Contribution gouvernementale au Fonds de l'assurance médicaments	-	173 800,0
Services hospitaliers hors Québec	210 238,2	203 128,7
Autres crédits de transfert	55 559,2	53 757,4
Total du programme 1	265 797,4	430 686,1
<b>Programme 2 - Fonctions régionales</b>		
Achat de vaccins et de produits biologiques	123 020,9	121 335,3
Agences de la santé et des services sociaux	93 474,1	100 506,2
Aide financière aux personnes handicapées pour divers besoins spéciaux	106 074,5	102 109,6
Contribution gouvernementale aux régimes de retraite	754 212,4	729 212,4
Établissements privés	521 655,4	508 648,9
Établissements publics	16 733 454,8	16 420 010,3
Harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations	81 701,9	81 701,9
Loyer - établissements du réseau	147 447,8	145 921,7
Organismes communautaires	467 682,6	457 194,3
Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique	65 022,1	63 998,1
Rémunération des internes et résidents	254 526,4	235 926,4
Ressources de type familial	249 369,7	242 857,3
Santé publique	88 103,5	85 688,3
Service de la dette	889 231,7	870 084,3
Système du sang	381 454,7	374 431,6
Transporteurs ambulanciers	433 260,0	424 496,5
Autres crédits de transfert	260 248,3	252 278,1
Total du programme 2	21 649 940,8	21 216 401,2
<b>Programme 3 - Office des personnes handicapées du Québec</b>		
Soutien à l'intégration des personnes handicapées	1 024,9	1 008,8
<b>Programme 4 - Régie de l'assurance maladie du Québec</b>		
Aides techniques	176 884,3	172 190,2
Bourses d'études et de recherche	14 948,0	14 948,0
Frais afférents à l'administration du régime d'assurance maladie	149 522,1	136 805,9
Services dentaires	176 382,1	171 824,2
Services médicaux	6 097 792,2	5 515 992,2
Services optométriques	53 392,3	48 516,6
Services pharmaceutiques et médicaments	2 446 592,9	2 420 321,2
Total du programme 4	9 115 513,9	8 480 598,3
<b>Programme 5 - Condition des aînés</b>		
Lutte contre la maltraitance envers les aînés	2 914,0	2 914,0
Politique Vieillir chez soi	22 488,9	22 494,9
Stratégie d'action en faveur des aînés	-	773,5
Autres crédits de transfert	160,0	160,0
Total du programme 5	25 562,9	26 342,4
<b>Total du portefeuille</b>	<b>31 057 839,9</b>	<b>30 155 036,8</b>

## Crédits de transfert (suite)

### Ventilation par bénéficiaires

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Entreprises	346 203,8	337 865,3
Entreprises et organismes d'État	320 202,9	479 518,8
Établissements de santé et de services sociaux	20 473 660,1	20 067 090,1
Municipalités	2 405,9	2 976,6
Organismes à but non lucratif	560 258,8	547 329,0
Personnes	9 355 108,4	8 720 257,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>31 057 839,9</b>	<b>30 155 036,8</b>

### Ventilation par catégories de dépenses

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Rémunération	21 706 467,8	20 757 501,6
Fonctionnement	4 817 691,2	4 942 950,6
Capital	661 258,0	638 971,7
Intérêt	320 851,0	324 292,4
Support	3 551 571,9	3 491 320,5
<b>Total du portefeuille</b>	<b>31 057 839,9</b>	<b>30 155 036,8</b>





## Programme 1

### Sécurité, prévention et gestion interne

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
(000 \$)					
1. Direction et services supports à la gestion	59 885,3	-	10,0	<b>59 895,3</b>	59 566,5
2. Services correctionnels	284 259,4	-	10,0	<b>284 269,4</b>	284 209,1
3. Expertises judiciaires	5 664,1	-	-	<b>5 664,1</b>	5 683,9
4. Affaires policières et sécurité-protection	56 539,9	-	10,0	<b>56 549,9</b>	56 841,0
5. Sécurité civile et sécurité incendie	26 295,8	-	4,5	<b>26 300,3</b>	26 427,6

Suite à la page 177

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources requises pour la gestion des programmes. Il vise également à protéger la société en suscitant sa participation à l'administration de la justice et en assurant aux adultes en probation, détention et libération conditionnelle des services pour faciliter leur réinsertion sociale, à fournir des expertises diverses en matière judiciaire, à assurer la sécurité des personnes et de leurs biens de même que de certains édifices gouvernementaux, à assurer l'inspection des services de police et à financer les services policiers autochtones. Il comprend un poste de gestion centrale où sont imputées des dépenses faites au bénéfice des éléments de ce programme et de certains autres programmes du Ministère.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments					Sous- total
	1	2	3	4	5	
(000 \$)						
Rémunération	16 971,5	209 411,6	4 498,4	22 236,4	12 259,7	265 377,6
Fonctionnement	2 372,8	74 302,7	1 165,7	12 799,7	4 684,0	95 324,9
Transfert	40 541,0	545,1	-	21 503,8	9 352,1	71 942,0
	<u>59 885,3</u>	<u>284 259,4</u>	<u>5 664,1</u>	<u>56 539,9</u>	<u>26 295,8</u>	<u>432 644,5</u>

### Budget d'investissements

Immobilisations	-	-	-	-	-	-
Prêts, placements, avances et autres	10,0	10,0	-	10,0	4,5	34,5
	<u>10,0</u>	<u>10,0</u>	<u>-</u>	<u>10,0</u>	<u>4,5</u>	<u>34,5</u>

## Programme 1 (suite)

### Sécurité, prévention et gestion interne

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
6. Éléments de gestion centrale*	150 191,5	4 551,1	28 343,7	<b>173 984,1</b>	167 827,3
	582 836,0	4 551,1	28 378,2	<b>606 663,1</b>	600 555,4
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (chapitre E-18)					
Élément 1				<b>9,6</b>	9,6
Loi sur la sécurité civile, (chapitre S-2.3)					
Élément 5				<b>4 404,2</b>	4 404,2
<b>Crédit à voter</b>				<b>602 249,3</b>	596 141,6

\* Les sommes d'argent reçues et à recevoir en remboursement des taxes de vente payées et à payer sur des crédits « Prêts, placements, avances et autres » sont retournées à ces mêmes crédits. Ces crédits peuvent être utilisés à nouveau.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2013-2014	2012-2013
				(000 \$)	(000 \$)
Rémunération	265 377,6	50 159,1		<b>315 536,7</b>	316 640,6
Fonctionnement	95 324,9	100 032,4		<b>195 357,3</b>	195 682,1
Transfert	71 942,0	-		<b>71 942,0</b>	71 805,6
	432 644,5	150 191,5		<b>582 836,0</b>	584 128,3
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	-	20 943,7		<b>20 943,7</b>	20 943,7
Prêts, placements, avances et autres	34,5	7 400,0		<b>7 434,5</b>	34,5
	34,5	28 343,7		<b>28 378,2</b>	20 978,2

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 2 Sûreté du Québec

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
1. Protection de la société, des citoyens et de leurs biens	394 127,2	-	20,0	<b>394 147,2</b>	385 115,3
2. Gestion interne et soutien*	220 614,1	13 600,0	34 825,7	<b>241 839,8</b>	238 702,4
	614 741,3	13 600,0	34 845,7	<b>635 987,0</b>	623 817,7
<b>Crédit à voter**</b>				<b>635 987,0</b>	623 817,7

Ce programme vise à protéger la société, ses citoyens et leurs biens.

\* Les sommes d'argent reçues et à recevoir en remboursement des taxes de vente payées et à payer sur des crédits « Prêts, placements, avances et autres » sont retournées à ces mêmes crédits. Ces crédits peuvent être utilisés à nouveau.

\*\* Comprenant un crédit au net dont les modalités sont décrites à la suite de la présentation des programmes de ce portefeuille.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Éléments		2013-2014	2012-2013
	1	2		
<b>(000 \$)</b>				
Rémunération	195 647,4	43 996,7	<b>239 644,1</b>	242 947,0
Fonctionnement	12 997,7	92 126,3	<b>105 124,0</b>	107 979,3
Affectation à un fonds spécial	185 482,1	84 491,1	<b>269 973,2</b>	255 060,0
	394 127,2	220 614,1	<b>614 741,3</b>	605 986,3
<b>Budget d'investissements</b>				
Immobilisations	-	31 325,7	<b>31 325,7</b>	31 411,4
Prêts, placements, avances et autres	20,0	3 500,0	<b>3 520,0</b>	20,0
	20,0	34 825,7	<b>34 845,7</b>	31 431,4

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 3

### Organismes relevant du ministre

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2013-2014	Crédits 2012-2013
1. Régie des alcools, des courses et des jeux	12 123,3	160,0	2 893,0	<b>14 856,3</b>	14 877,3
2. Commission québécoise des libérations conditionnelles	4 748,3	-	32,1	<b>4 780,4</b>	4 796,1
3. Bureau du coroner	7 253,3	-	81,4	<b>7 334,7</b>	7 349,6
4. Commissaire à la déontologie policière	2 718,4	-	13,0	<b>2 731,4</b>	2 737,0
5. Comité de déontologie policière	1 687,7	-	10,8	<b>1 698,5</b>	1 701,4

Suite à la page 180

Ce programme vise à financer des interventions en matière de contrôle dans les secteurs de la vente et de la fabrication d'alcool, des jeux de hasard et d'amusement, des courses de chevaux, de même que des sports de combat. Il vise également à protéger la société tout en favorisant la réinsertion sociale de la personne détenue, à intervenir dans les cas de décès survenus en des circonstances obscures ou violentes et à permettre le traitement des plaintes contre des policiers relatives à leurs fonctions.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments			Sous- total
			3	4	5	
			(000 \$)			
Rémunération	9 208,2	3 073,3	3 563,3	2 269,4	1 216,5	19 330,7
Fonctionnement	2 884,1	1 675,0	3 690,0	449,0	471,2	9 169,3
Créances douteuses et autres provisions	31,0	-	-	-	-	31,0
	12 123,3	4 748,3	7 253,3	2 718,4	1 687,7	28 531,0
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations	2 885,3	30,9	78,4	12,0	6,8	3 013,4
Prêts, placements, avances et autres	7,7	1,2	3,0	1,0	4,0	16,9
	2 893,0	32,1	81,4	13,0	10,8	3 030,3

## Programme 3 (suite)

### Organismes relevant du ministre

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits 2013-2014	Crédits 2012-2013
6. Commissaire à la lutte contre la corruption	5 189,8	-	16,0	5 205,8	4 745,2
	33 720,8	160,0	3 046,3	36 607,1	36 206,6
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement, (chapitre L-6)					
Élément 1				3,4	3,4
Loi sur l'administration financière, (chapitre A-6.001)					
Élément 1				31,0	31,0
<b>Crédit à voter</b>				<b>36 572,7</b>	<b>36 172,2</b>

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	Sous- total	6	Éléments	2013-2014	2012-2013
			(000 \$)		
Rémunération	19 330,7	3 798,1		23 128,8	22 800,8
Fonctionnement	9 169,3	1 391,7		10 561,0	10 488,5
Créances douteuses et autres provisions	31,0	-		31,0	31,0
	28 531,0	5 189,8		33 720,8	33 320,3
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	3 013,4	15,0		3 028,4	3 028,4
Prêts, placements, avances et autres	16,9	1,0		17,9	17,9
	3 030,3	16,0		3 046,3	3 046,3

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant la partie « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Crédit au net

	<b>2013-2014</b>	2012-2013
	<b>(000 \$)</b>	
<b>Programme 2 - Sûreté du Québec</b>		
Dépenses du programme (excluant dépenses ne nécessitant pas de crédit)	<b>601 141,3</b>	592 386,3
Moins : Revenus associés au crédit au net	<b>100,0</b>	100,0
Crédit au net	<b>601 041,3</b>	592 286,3

Les revenus associés à ce crédit au net proviennent de la tarification des activités de vérification relatives aux habilitations sécuritaires effectuées par la Sûreté du Québec pour les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés.

Dans la mesure où le montant du crédit au net n'est pas dépassé, une augmentation des revenus donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalent aux revenus qui excèdent 100 000 \$.

## Crédits affectés à un fonds spécial

---

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
<b>Programme 2 - Sûreté du Québec</b>		
Fonds des services de police	269 973,2	255 060,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>269 973,2</b>	<b>255 060,0</b>

---

## Ventilation par catégories de dépenses

---

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Rémunération	215 496,7	201 879,8
Fonctionnement	48 125,0	47 230,7
Capital	6 208,2	5 853,9
Intérêt	143,3	95,6
<b>Total du portefeuille</b>	<b>269 973,2</b>	<b>255 060,0</b>

---

## Crédits de transfert

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Sécurité, prévention et gestion interne</b>		
Cadre d'analyse de prévention et d'atténuation des principaux risques naturels	5 000,0	5 000,0
Formation des policiers et des pompiers	7 045,2	7 056,2
Gangs de rue	2 411,6	2 496,6
Lutte contre le commerce illégal des produits du tabac	1 050,0	1 050,0
Prévention de la criminalité, sécurité et aide aux victimes	23 412,8	23 412,8
Schémas de couverture de risques d'incendie	700,0	780,0
Sécurité civile	2 444,2	2 444,2
Services policiers en milieu autochtone	28 101,8	27 710,9
Autres crédits de transfert	1 776,4	1 854,9
Total du programme 1	<u>71 942,0</u>	<u>71 805,6</u>
<b>Total du portefeuille</b>	<b>71 942,0</b>	<b>71 805,6</b>

## Ventilation par bénéficiaires

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Entreprises et organismes d'État	7 045,2	7 056,2
Municipalités	60 442,5	60 173,1
Organismes à but non lucratif	3 010,1	3 132,1
Personnes	1 444,2	1 444,2
<b>Total du portefeuille</b>	<u>71 942,0</u>	<u>71 805,6</u>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Fonctionnement	6 589,2	6 589,2
Support	65 352,8	65 216,4
<b>Total du portefeuille</b>	<u>71 942,0</u>	<u>71 805,6</u>





## Programme 1 Infrastructures et systèmes de transport

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
1. Transport terrestre	503 067,0	7 250,3	17 623,6	<b>513 440,3</b>	546 868,4
2. Transport maritime	96 443,2	-	7 003,2	<b>103 446,4</b>	97 257,7
3. Transport aérien	8 273,3	-	47 095,0	<b>55 368,3</b>	61 143,9
4. Commission des transports du Québec	12 695,0	1 258,0	446,0	<b>11 883,0</b>	12 742,7
	<u>620 478,5</u>	<u>8 508,3</u>	<u>72 167,8</u>	<b>684 138,0</b>	<u>718 012,7</u>
<b>Crédit à voter</b>				<b>684 138,0</b>	718 012,7

Ce programme vise à assurer l'amélioration, la réfection et le maintien en état des infrastructures de transport et à assurer l'exploitation des infrastructures de transport. Il vise aussi à établir les politiques et la réglementation relatives aux systèmes de transport de personnes et de marchandises, à apporter une aide financière aux organismes offrant des services de transport, à délivrer des permis de transport ou de location pour différents modes de transport et à gérer le Registre des propriétaires et exploitants de véhicules lourds.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments		2013-2014	2012-2013
			3	4		
<b>(000 \$)</b>						
Rémunération	58 128,5	909,5	630,0	8 197,4	<b>67 865,4</b>	66 960,9
Fonctionnement	334 196,3	382,5	1 888,7	4 497,6	<b>340 965,1</b>	360 650,8
Affectation à un fonds spécial	6 919,6	-	-	-	<b>6 919,6</b>	-
Transfert	103 822,6	95 151,2	5 754,6	-	<b>204 728,4</b>	225 971,1
	<u>503 067,0</u>	<u>96 443,2</u>	<u>8 273,3</u>	<u>12 695,0</u>	<b>620 478,5</b>	<u>653 582,8</u>
<b>Budget d'investissements</b>						
Immobilisations	17 423,6	7 003,2	47 095,0	446,0	<b>71 967,8</b>	72 041,4
Prêts, placements, avances et autres	200,0	-	-	-	<b>200,0</b>	200,0
	<u>17 623,6</u>	<u>7 003,2</u>	<u>47 095,0</u>	<u>446,0</u>	<b>72 167,8</b>	<u>72 241,4</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Programme 2

### Administration et services corporatifs

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
1. Direction	9 336,6	-	15,9	<b>9 352,5</b>	9 437,0
2. Services corporatifs*	65 806,8	10 104,0	173 600,9	<b>229 303,7</b>	65 243,4
3. Planification, recherche et développement	13 396,6	-	26,4	<b>13 423,0</b>	18 531,6
	<u>88 540,0</u>	<u>10 104,0</u>	<u>173 643,2</u>	<b>252 079,2</b>	<u>93 212,0</u>
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'exécutif, (chapitre E-18)					
Élément 1				<b>9,6</b>	9,6
Loi sur l'administration financière, (chapitre A-6.001)					
Élément 2				<b>127,7</b>	140,0
<b>Crédit à voter</b>				<b>251 941,9</b>	<u>93 062,4</u>

Ce programme vise à fournir les divers services de direction, de soutien à la gestion des activités du Ministère et à assurer l'élaboration des plans de transport de personnes et de marchandises. Il vise aussi à favoriser l'expertise en soutenant les activités de recherche et de développement.

\* Les sommes d'argent reçues et à recevoir en remboursement des taxes de vente payées et à payer sur des crédits « Prêts, placements, avances et autres » sont retournées à ces mêmes crédits. Ces crédits peuvent être utilisés à nouveau.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments 3	2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
Rémunération	8 058,7	41 397,4	7 718,7	<b>57 174,8</b>	60 755,7
Fonctionnement	877,9	24 281,7	4 677,9	<b>29 837,5</b>	35 408,6
Transfert	400,0	-	1 000,0	<b>1 400,0</b>	1 720,0
Créances douteuses et autres provisions	-	127,7	-	<b>127,7</b>	140,0
	<u>9 336,6</u>	<u>65 806,8</u>	<u>13 396,6</u>	<b>88 540,0</b>	<u>98 024,3</u>
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	15,9	8 600,9	26,4	<b>8 643,2</b>	7 804,1
Prêts, placements, avances et autres	-	165 000,0	-	<b>165 000,0</b>	-
	<u>15,9</u>	<u>173 600,9</u>	<u>26,4</u>	<b>173 643,2</b>	<u>7 804,1</u>

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ce programme sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Crédits affectés à un fonds spécial

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Infrastructures et systèmes de transport</b>		
Fonds des réseaux de transport terrestre	6 919,6	-
<b>Total du portefeuille</b>	<b>6 919,6</b>	<b>-</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Capital	3 875,0	-
Intérêt	3 044,6	-
<b>Total du portefeuille</b>	<b>6 919,6</b>	<b>-</b>

## Crédits de transfert

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Infrastructures et systèmes de transport</b>		
Aide à l'adaptation des véhicules pour personnes handicapées	8 500,0	9 684,0
Aide financière au réseau routier local	5 421,1	8 930,0
Entretien du réseau routier	1 371,3	1 396,3
Société des Traversiers du Québec	90 126,0	90 126,0
Transport aérien	5 754,6	8 775,0
Transport en commun : transport adapté aux personnes handicapées	74 592,5	86 907,3
Transport ferroviaire	-	2 740,9
Transport maritime	5 025,2	3 664,5
Transport terrestre	13 937,7	13 747,1
Total du programme 1	<b>204 728,4</b>	225 971,1
<b>Programme 2 - Administration et services corporatifs</b>		
Aide à la recherche et au développement en transport	1 000,0	1 320,0
Autres crédits de transfert	400,0	400,0
Total du programme 2	<b>1 400,0</b>	1 720,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>206 128,4</b>	227 691,1

## Ventilation par bénéficiaires

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Entreprises	17 501,1	16 246,9
Entreprises et organismes d'État	90 126,0	90 126,0
Institutions d'enseignement	550,0	726,0
Municipalités	86 634,5	106 921,0
Organismes à but non lucratif	850,0	1 110,0
Personnes	10 466,8	12 561,2
<b>Total du portefeuille</b>	<b>206 128,4</b>	227 691,1

## Crédits de transfert (suite)

### Ventilation par catégories de dépenses

---

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Rémunération	26 316,8	26 316,8
Fonctionnement	58 131,3	58 131,3
Capital	19 944,8	26 029,1
Intérêt	6 866,7	5 897,0
Support	94 868,8	111 316,9
<b>Total du portefeuille</b>	<b>206 128,4</b>	<b>227 691,1</b>

---

# Travail

Programme	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
<b>(000 \$)</b>					
1. Travail	30 679,8	250,2	3 564,1	<b>33 993,7</b>	32 897,8
Moins :					
Crédits permanents				<b>0,7</b>	0,7
<b>Crédit à voter</b>				<b>33 993,0</b>	32 897,1

## Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	2013-2014	2012-2013
	<b>(000 \$)</b>	
Rémunération	<b>15 669,9</b>	15 919,9
Fonctionnement	<b>7 384,2</b>	7 855,1
Affectation à un fonds spécial	<b>7 180,7</b>	7 253,2
Transfert	<b>444,3</b>	375,0
Créances douteuses et autres provisions	<b>0,7</b>	0,7
<b>Total</b>	<b>30 679,8</b>	31 403,9
<b>Budget d'investissements</b>		
Immobilisations	<b>1 993,1</b>	1 993,1
Prêts, placements, avances et autres	<b>1 571,0</b>	1,0
<b>Total</b>	<b>3 564,1</b>	1 994,1

## Programme 1 Travail

Éléments	Budget de dépenses 2013-2014	Moins : Dépenses ne nécessitant pas de crédit	Plus : Budget d'investissements	Crédits	Crédits
				2013-2014	2012-2013
(000 \$)					
1. Relations du travail*	14 966,9	150,0	3 414,1	<b>18 231,0</b>	17 062,6
2. Commission de l'équité salariale	8 532,2	100,2	150,0	<b>8 582,0</b>	8 582,0
3. Contribution financière du ministère du Travail à la Commission des relations du travail	7 180,7	-	-	<b>7 180,7</b>	7 253,2
	30 679,8	250,2	3 564,1	<b>33 993,7</b>	32 897,8
Moins :					
Crédits permanents					
Loi sur l'administration financière, (chapitre A-6.001)					
Élément 1				<b>0,7</b>	0,7
<b>Crédit à voter</b>				<b>33 993,0</b>	32 897,1

Ce programme vise à élaborer, mettre en oeuvre, surveiller l'application et coordonner l'exécution des politiques et des mesures en matière de conditions minimales de travail, de relations du travail et d'équité salariale.

\* Les sommes d'argent reçues et à recevoir en remboursement des taxes de vente payées et à payer sur des crédits « Prêts, placements, avances et autres » sont retournées à ces mêmes crédits. Ces crédits peuvent être utilisés à nouveau.

### Ventilation par supercatégories

Budget de dépenses	1	2	Éléments	2013-2014	2012-2013
			3		
(000 \$)					
Rémunération	9 416,9	6 253,0	-	<b>15 669,9</b>	15 919,9
Fonctionnement	5 105,0	2 279,2	-	<b>7 384,2</b>	7 855,1
Affectation à un fonds spécial	-	-	7 180,7	<b>7 180,7</b>	7 253,2
Transfert	444,3	-	-	<b>444,3</b>	375,0
Créances douteuses et autres provisions	0,7	-	-	<b>0,7</b>	0,7
	14 966,9	8 532,2	7 180,7	<b>30 679,8</b>	31 403,9
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	1 843,1	150,0	-	<b>1 993,1</b>	1 993,1
Prêts, placements, avances et autres	1 571,0	-	-	<b>1 571,0</b>	1,0
	3 414,1	150,0	-	<b>3 564,1</b>	1 994,1

Autorisation du report d'une partie du crédit de ce programme

Le solde non utilisé des crédits des éléments 1 et 2 de ce programme peut être reporté en 2014-2015, en respectant sa ventilation par supercatégories à la fermeture des livres 2013-2014, jusqu'à concurrence de 3 % du crédit à voter alloué à ces éléments, en excluant les parties « Transfert » et « Investissements ». Un tel report n'est pas permis lorsque les crédits de ces éléments sont augmentés par un recours au Fonds de suppléance.

## Crédits affectés à un fonds spécial

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Travail</b>		
Fonds de la Commission des relations du travail	7 180,7	7 253,2
<b>Total du portefeuille</b>	<b>7 180,7</b>	<b>7 253,2</b>

## Ventilation par catégories de dépenses

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Rémunération	5 530,2	5 584,3
Fonctionnement	1 650,5	1 668,9
<b>Total du portefeuille</b>	<b>7 180,7</b>	<b>7 253,2</b>

## Crédits de transfert

---

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
<b>Programme 1 - Travail</b>		
Autres crédits de transfert	444,3	375,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>444,3</b>	<b>375,0</b>

---

## Ventilation par bénéficiaires

---

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Organismes à but non lucratif	444,3	375,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>444,3</b>	<b>375,0</b>

---

## Ventilation par catégories de dépenses

---

	2013-2014	2012-2013
	(000 \$)	
Support	444,3	375,0
<b>Total du portefeuille</b>	<b>444,3</b>	<b>375,0</b>

---

